



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DIAGNOSTIC
Démographie & Habitat

Date de référence du dossier :

21/01/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	24/06/2019
Approbation	DCM	17/02/2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MÉCLEUVES

Approbation du PLU

DCM*

17/02/2020

** DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIÈRES

1. LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT	4
1.1. L'évolution de la population	4
A. Démographie	4
B. Les facteurs de l'évolution démographique	6
C. Evolution de la répartition selon classes d'âges	9
1.2. Le profil et la structure de la population	10
A. Nombre et composition des ménages	10
B. Le desserrement des ménages	12
1.3. La population active	14
A. Caractéristiques de la population active	14
B. Les qualifications	15
C. Les catégories socioprofessionnelles	16
D. Les revenus fiscaux	17
E. Les déplacements domicile / travail	19
1.4. Le parc de logements	21
A. Types de logements	21
B. Taille des logements	22
C. Statuts d'occupation	24
D. Vacance	25
E. Mobilité – Ancienneté d'emménagement	26
F. Evolution du parc de logements	27
G. Logement social	30

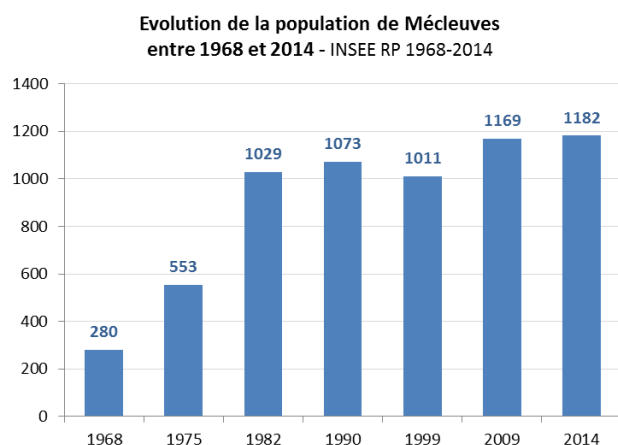
DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

1.1. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

A. Démographie

Après une forte progression jusqu'en 1982, la population de Mécleuves progresse peu (on a même constaté une baisse de population entre 1990 et 1999). La population a augmenté de 322 % en 45 ans, ce qui constitue une progression bien plus forte que celle des communes de moins de 2000 habitants de Metz Métropole (+ 109 %). À titre d'information, la population de Metz Métropole a augmenté de 21 % sur la même période, celle du SCoTAM a progressé de 19 %. En 2014, la population communale atteint 1182 habitants.



L'évolution démographique de la commune a été irrégulière. La forte progression de population a eu lieu dans les années 1970 (entre 1968 et 1982), avec des taux de variation annuels moyens compris entre 9,2 et 10,2 % sur ces périodes intercensitaires.

Le taux de croissance a ensuite fortement diminué jusqu'à devenir négatif entre 1990 et 1999, période pendant laquelle la commune a perdu une soixantaine d'habitants (tendance inverse à Metz Métropole et aux territoires périurbains).

La croissance a remonté dans les années 2000, particulièrement jusqu'en 2009. Sur ces dernières périodes intercensitaires (entre deux recensements), Mécleuves affiche un taux de croissance supérieur aux communes périurbaines de Metz Métropole.

Les périodes de fortes croissances sont liées au développement du parc immobilier de la commune. La commune de Mécleuves s'est principalement développée par le biais de lotissements, notamment dans les années 1970, mais également dans les années 2000.

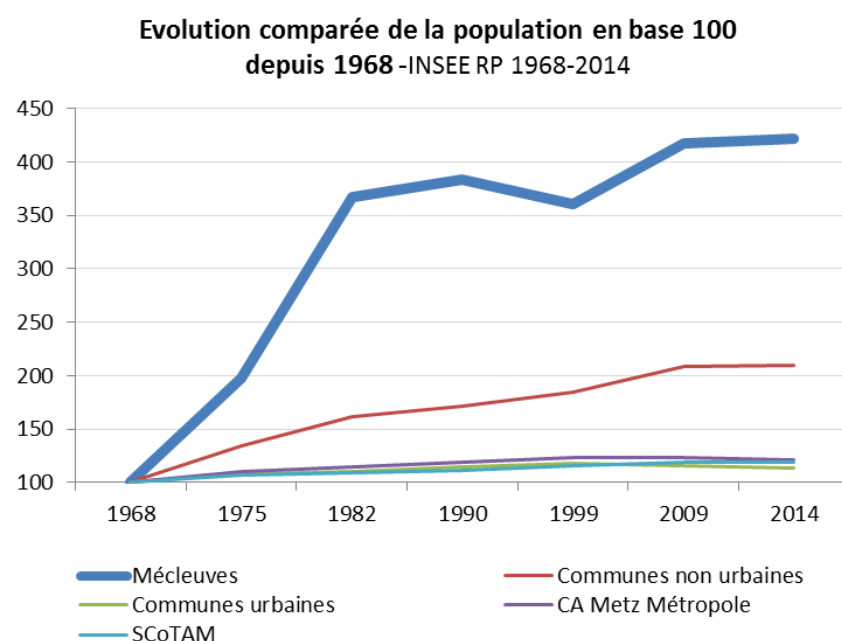
Une augmentation de la population qui se lit dans l'espace
Mécleuves en 1955 et en 2015 (Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>) :



Taux de croissance annuel moyen

Taux de croissance annuelle moyen						
	Mécleuves	Metz pole	Méto- pole	Communes non urbaines Metz Métro- pole	SCoTAM	Moselle
1968-1975	10,25	1,44		4,32	1,05	0,51
1975-1982	9,23	0,5		2,7	0,25	0,01
1982-1990	0,52	0,48		0,69	0,28	0,05
1990-1999	-0,66	0,42		0,86	0,39	0,13
1999-2009	1,46	-0,03		1,21	0,25	0,21
2009-2014	0,22	-0,35		0,09	0,01	0,00

Le tableau ci-dessus démontre que la commune de Mécleuves a connu une progression plus importante que celle observée dans les territoires de comparaison, et cela surtout entre 1968 et 1982. Après un déclin, elle poursuit sa croissance, bien que de manière plus modérée, tandis que les autres territoires ne progressent plus voire déclinent, hormis les communes périurbaines de Metz Métropole (correspondent aux communes « non urbaines » du tableau ci-dessus) : absence de variation annuelle pour le SCoTAM ou la Moselle, - 0,35 % pour Metz Métropole tandis que la population de Mécleuves progresse de 0,22 % par an, et celle du périurbain de Metz Métropole de 0,09 % par an.



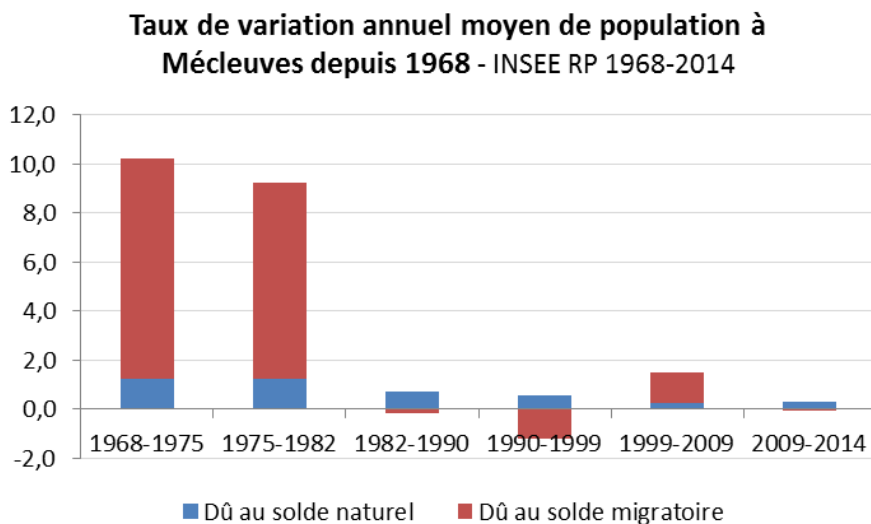
NB : les communes urbaines sont les 12 communes de plus de 2000 habitants de Metz Métropole, les communes non urbaines sont les 32 autres.

- La commune de Mécleuves a multiplié sa population par quatre depuis 1968, mais cette progression a été très irrégulière et concentrée entre 1968 et 1982, avec même une perte de population entre 1990 et 1999.
- Sur la période 1999-2014, la commune a gagné 16,9 % de population tandis que Metz Métropole en perdait 2 % (et les communes périurbaines de Metz Métropole en gagnaient 13 %), ce qui illustre le fait que Mécleuves reste une commune attractive de l'agglomération.

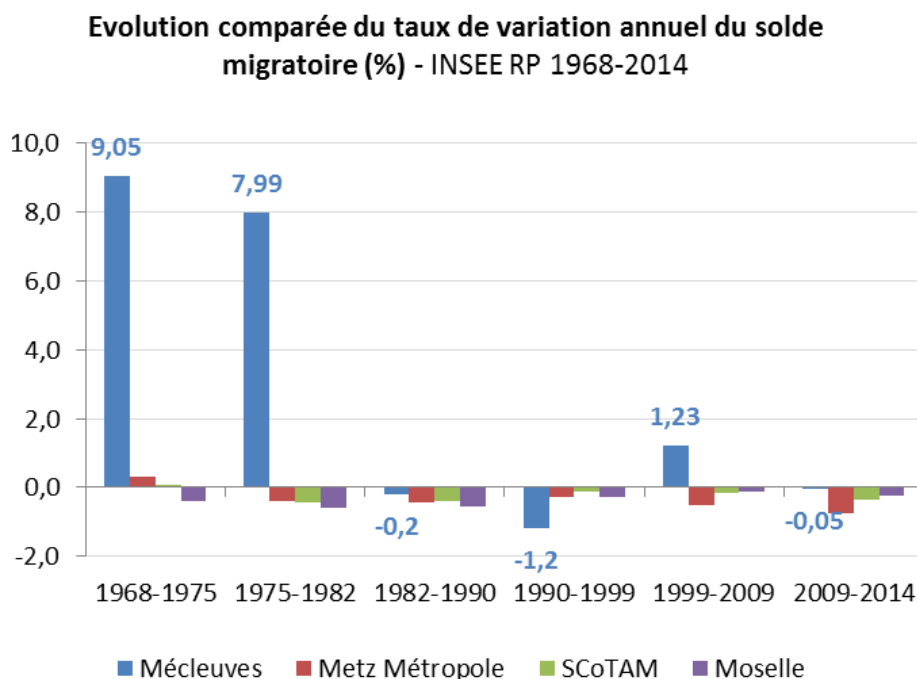
B. Les facteurs de l'évolution démographique

B.1. Le solde migratoire

Le **solde migratoire** correspond à la différence entre le nombre de personnes qui ont emménagé sur la commune et celles qui en sont parties au cours de la période intercensitaire.



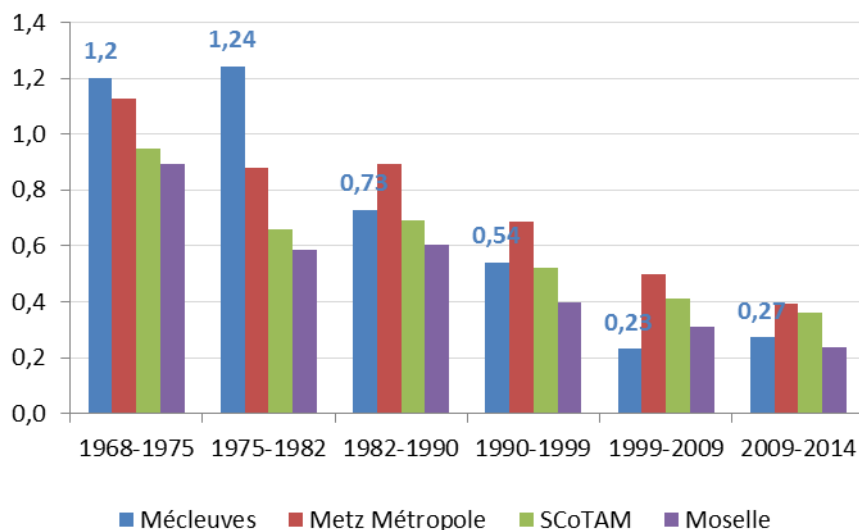
Depuis 1968, Mécleuves affiche un solde naturel toujours positif quoiqu'en diminution constante, tandis que son solde migratoire, après avoir littéralement explosé entre 1968 et 1982, a été négatif entre 1982 et 1999, ce qui a fini par entraîner une baisse de population. Après un retour à la hausse entre 1999 et 2009, il est quasiment nul sur la dernière période intercensitaire (- 0,05 %), **ce qui constitue malgré tout un meilleur résultat qu'à Metz Métropole, sur le SCoTAM et en Moselle.**



B.2. Le solde naturel

Le **solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Evolution comparée du taux de variation annuel du solde naturel (%) - INSEE RP 1968-2014

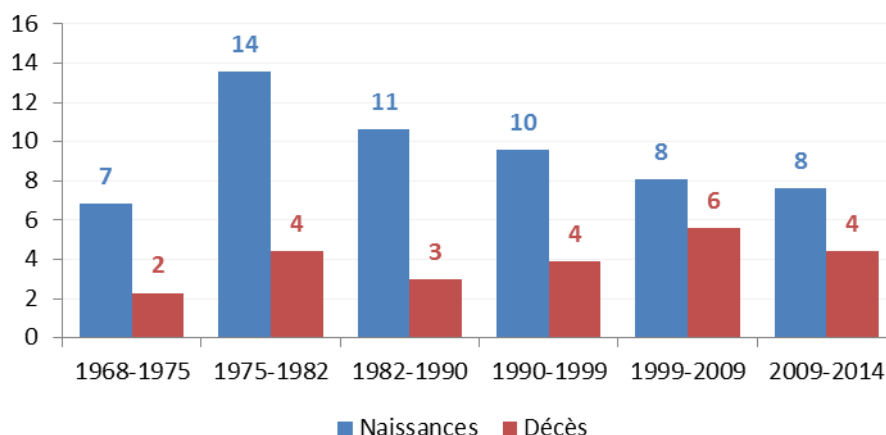


Depuis 1968, la commune de Mécleuves a toujours connu un **solde naturel positif** ce qui montre qu'il existe une population en âge d'avoir des enfants.

Ce solde naturel a été maximum sur les périodes 1968-1975 et 1975-1982. Depuis, le solde naturel a toujours été inférieur à celui de Metz Métropole. On observe un **net tassement sur la période récente** puisque le taux de variation du solde naturel ne s'élève plus qu'à + 0,27 % par an entre 2009 et 2014 contre + 0,39 % pour Metz Métropole et + 0,36% sur le SCoTAM.

Taux de variation annuel de population								
	Méclevues		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
1968-1975	1,2	9,05	1,13	0,32	0,95	0,09	0,89	-0,38
1975-1982	1,24	7,99	0,88	-0,38	0,66	-0,42	0,59	-0,58
1982-1990	0,73	-0,2	0,90	-0,42	0,69	-0,41	0,60	-0,55
1990-1999	0,54	-1,2	0,69	-0,27	0,52	-0,13	0,40	-0,27
1999-2009	0,23	1,23	0,50	-0,53	0,41	-0,15	0,31	-0,10
2009-2014	0,27	-0,05	0,39	-0,75	0,36	-0,35	0,24	-0,23

Evolution du nombre de décès et de naissances par an à Mécleuves depuis 1968 -INSEE RP 1968-2014



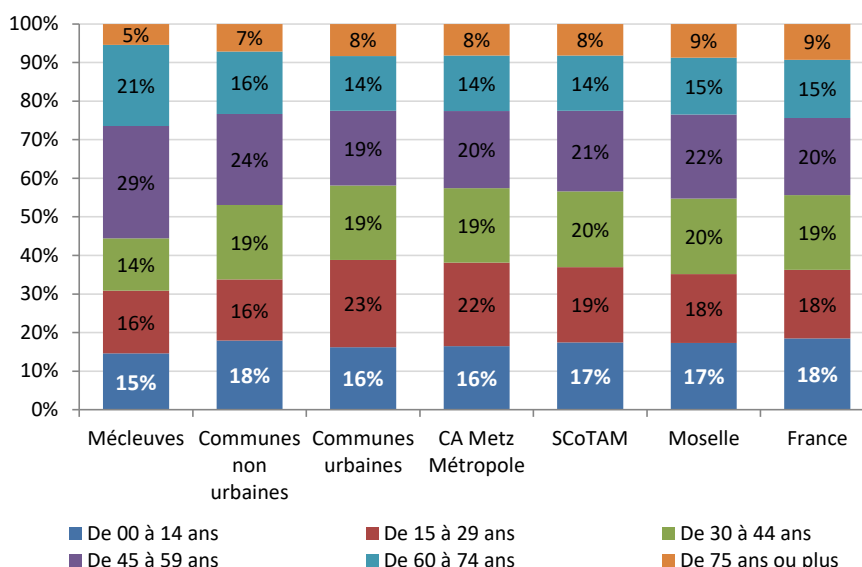
Depuis 1975, le **nombre de naissances annuel moyen à Mécleuves baisse régulièrement, pour atteindre une moyenne de 7,6 entre 2009 et 2014**. Cette dynamique démographique montre qu'il existe toujours de jeunes couples en âge d'avoir des enfants, malgré un vieillissement de la population.

Le nombre de décès affiche en revanche une relative stabilité, malgré un pic observé entre 1999 et 2009. En mettant en parallèle les périodes d'arrivées massives dans la commune et l'espérance de vie moyenne, le taux de mortalité devrait croître dans une dizaine d'années.

- Depuis 1968, la commune de Mécleuves a toujours connu un solde naturel positif, mais en baisse, et inférieur à Metz Métropole, en raison d'une baisse de la population en âge d'avoir des enfants.
- Le solde migratoire a été très élevé de 1968 à 1982, ce qui correspond à une forte croissance de la population, mais il a régulièrement été négatif depuis, ce qui illustre un développement par à coup, posant des difficultés de maîtrise sur le long terme

C. Evolution de la répartition selon classes d'âges

**Analyse comparée de la répartition
de la population par classe d'âge en 2013 - INSEE RP 2013**

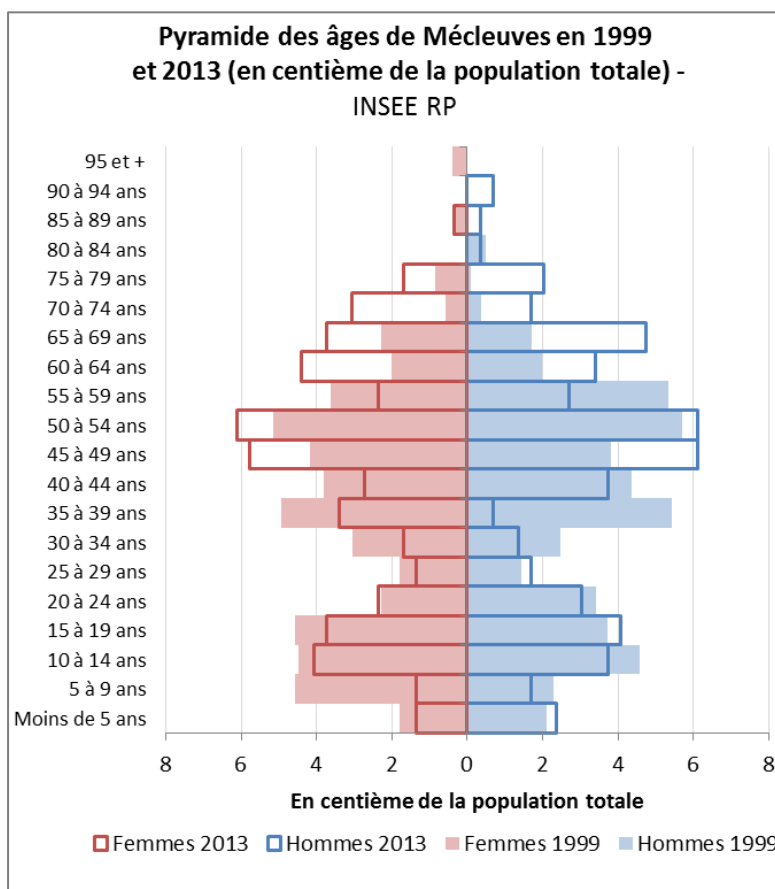


La structure de population de Mécleuves est similaire à celle des territoires de comparaison, quoiqu'avec une part un peu plus élevée de plus de 45 ans. Les plus de 45 ans sont plus nombreux que les moins de 45 ans.

On observe en effet une **surreprésentation des personnes de 45 à 59 ans** (29 % contre 19 à 24 % pour les territoires de comparaison) et des 60 à 74 ans (21 % contre 14 à 16 % pour les territoires de comparaison), ce qui représente un risque de vieillissement à l'avenir pour la commune.

Les enfants des 45-59 ans, entrant dans la catégorie 15-29 ans, risquent de quitter le domicile de leurs parents pour leurs études ou pour entrer dans la vie active. Ils sont déjà sous représentés dans la commune par rapport aux autres territoires (16 % contre 16 % à 23 %).

On note également un peu moins de personnes âgées de 30 à 44 ans (14 % contre 19 % à 20 % pour les autres territoires).



La pyramide des âges entre 1999 et 2013 montre un **tassement des 0-14 ans** (15 % de la population en 2013 20 % en 1999) **et des 30-44 ans** (14 % contre 24 % sur les mêmes périodes) au profit des classes d'âges plus élevées, notamment les 65 ans et plus (19 % en 2013 contre 7 % en 1999) ce qui indique un **vieillissement rapide** de la population.

Les évolutions de la structure de la population par classe d'âge entre 2008 et 2013 montrent un net vieillissement de la population :

- 60-74 ans : + 92 personnes soit + 59 % (évolution supérieure à tous les territoires de référence)
- 30 à 44 ans : - 100 personnes soit - 38 % (baisse beaucoup plus élevée que dans les autres territoires).

Evolution 2008-2013												
	Mécleuves		Communes non urbaines		Communes urbaines		Metz Métro-pole		SCoTAM		Moselle	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
De 00 à 14 ans	-12	-9%	-69	-1%	-305	-1%	-374	-1%	1078	2%	913	1%
De 15 à 29 ans	-28	-13%	-164	-3%	-4935	-10%	-5099	-10%	-5865	-7%	-2057	-6%
De 30 à 44 ans	-100	-38%	-527	-8%	-1613	-4%	-2140	-5%	-3180	-4%	-11104	-5%
De 45 à 59 ans	56	19%	16	0%	-2158	-5%	-2141	-5%	-1154	-1%	1227	1%
De 60 à 74 ans	92	59%	903	23%	3930	17%	4833	18%	6805	13%	15458	11%
75 ans ou plus	-16	-20%	570	36%	938	6%	1508	9%	3720	13%	10579	13%

Par ailleurs, l'enjeu identifié en termes de vieillissement de la population est le fait que **les 45 ans et plus** augmentent rapidement (+ 132 personnes depuis 2008) tandis que les moins de 45 ans déclinent (- 140 personnes).

- La pyramide des âges de Mécleuves est vieillissante avec 56 % de personnes âgées de plus de 45 ans.
- La commune a connu un important vieillissement en 15 ans car les personnes âgées de 45 ans ou plus représentaient 39 % en 1999 contre 56 % en 2013.
- Ce phénomène s'explique notamment par la hausse du nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans (+ 92 personnes sur la dernière période soit + 59 %).
- Cette tendance au vieillissement pourrait s'accroître si la commune ne développe pas davantage de logements adaptés aux jeunes ménages ou si l'offre n'est pas diversifiée.

1.2. LE PROFIL ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

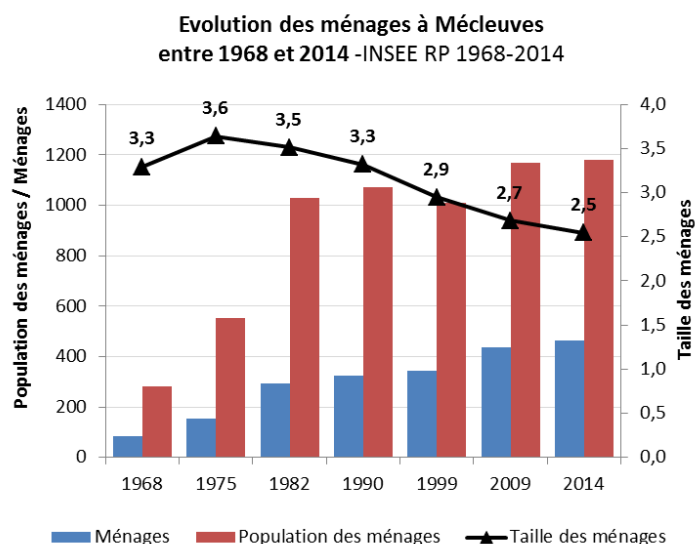
A. Nombre et composition des ménages

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

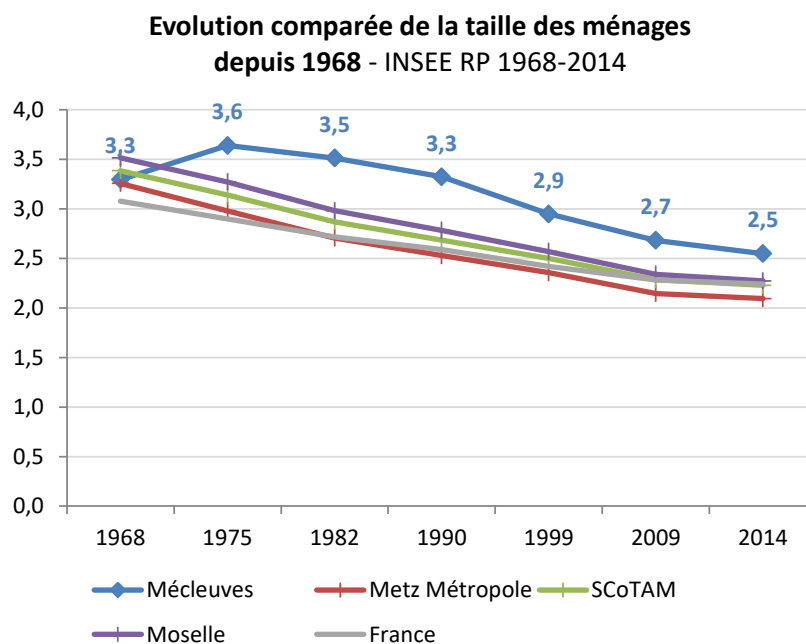
Remarque

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

En 2014, la commune de Mécleuves compte **464 ménages** soit une hausse de 446 % depuis 1968. Dans le même temps la population des résidences principales est passée de 280 à **1182 habitants** soit une hausse de 322 %.



Cela s'est traduit par une baisse continue de la taille des ménages (après une légère hausse en 1975) : 3,6 personnes par ménage en 1975, 3,3 en 1990 pour atteindre 2,5 personnes par ménage en 2014 ce qui reste néanmoins nettement plus élevé qu'à l'échelle de Metz Métropole (2,1), du SCoTAM (2,2) et de la Moselle (2,3).



	Mécleuves			Metz Métro- pole	SCoTAM	Moselle
	Ménages	Population des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages
1968	85	280	3,3	3,3	3,4	3,5
1975	152	553	3,6	3,0	3,1	3,3
1982	293	1029	3,5	2,7	2,9	3,0
1990	323	1073	3,3	2,5	2,7	2,8
1999	343	1011	2,9	2,4	2,5	2,6
2009	436	1169	2,7	2,1	2,3	2,3
2014	464	1182	2,5	2,1	2,2	2,3

Entre 1968 et 1982, une forte hausse des ménages engendre une forte hausse de la population. En effet, sur la période 1968-1975 par exemple, 67 nouveaux ménages apportent 273 personnes supplémentaires.

A partir de 1982, on observe que l'arrivée d'un nouveau ménage apporte de moins en moins d'habitants. Entre 1990 et 1999, la commune affiche même une baisse de population alors que le nombre de ménages augmente.

Sur la période récente (2009-2014), l'arrivée de 28 ménages ne correspond qu'à la hausse de 13 habitants.

	Mécleuves			Metz Métro- pole	SCoTAM	Moselle
	Evolution du nombre de ménages	Evolution de la population des ménages	Ratio popu- lation / mé- nages	Ratio popu- lation / mé- nages	Ratio popu- lation / mé- nages	Ratio popu- lation / mé- nages
1968-1975	67	273	4,1	1,63	1,60	1,10
1975-1982	141	476	3,4	0,89	0,72	0,21
1982-1990	30	44	1,5	0,93	0,68	0,22
1990-1999	20	-62	-3,1	0,77	0,81	0,31
1999-2009	93	158	1,7	-0,18	0,49	0,40
2009-2014	28	13	0,5	-1,86	0,29	0,12

Les logements accueillent donc de moins en moins de personnes que par le passé ce qui correspond à une tendance générale que l'on retrouve à toutes les échelles, sur l'ensemble du territoire national.

Les gains de population liés à l'urbanisation nouvelle ne sont pas acquis définitivement. En effet, de manière traditionnelle, des ménages viennent s'installer sur la commune avec de jeunes enfants, puis au fil des années, les enfants grandissent et quittent le domicile familial (dans le cas de figure le plus simple). **Un fort développement urbain se traduit donc 10 ou 15 ans plus tard, par un fort mouvement de départs de la commune.**

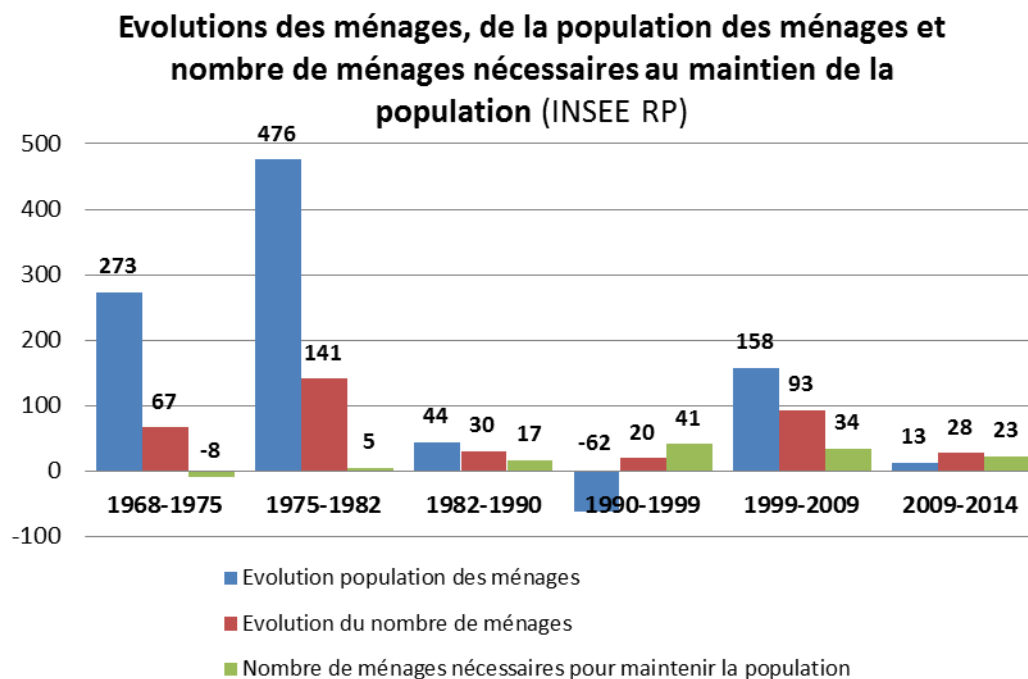
B. Le desserrement des ménages

Le phénomène de desserrement des ménages

La baisse du nombre de personnes par ménage à Mécleuves, et partout ailleurs en France, traduit un phénomène de desserrement des ménages. Diverses évolutions sociétales et changements de modes de vie ont pu accélérer ce phénomène au cours du temps :

- ◆ décohabitation des jeunes pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires,
- ◆ difficulté rencontrées par les jeunes pour parvenir à une stabilité professionnelle ce qui repousse l'âge auquel ils ont des enfants,
- ◆ progression du célibat,
- ◆ hausse des divorces et séparations et donc progression des familles monoparentales,
- ◆ vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne (veuvage).

Ainsi, le desserrement des ménages doit être pris en compte afin de garantir, à minima, le maintien de la population communale : pour se garantir une stabilisation de sa population, la commune doit donc produire de nouveaux logements.



Ce graphique illustre pour chaque période intercensitaire le nombre de ménages qui seraient en théorie nécessaires au maintien de la population des ménages, en tenant compte des effets du desserrement des ménages. Lorsque ce nombre théorique (en vert) est inférieur à l'évolution constatée du nombre de ménages (en rouge), la population des ménages diminue (en bleu). Lorsqu'il est supérieur, la population augmente.

- En 1968, la commune comptait en moyenne 3,3 personnes par ménages. A l'heure actuelle, ce ratio s'élève à 2,5 ce qui reste néanmoins supérieur à la moyenne de Metz Métropole qui est de 2,1.
- Sur la dernière période, la hausse de 28 ménages a seulement engendré une augmentation de 13 personnes au sein des résidences principales.
- La baisse constante de la taille des ménages depuis 1968 engendre la nécessité, pour la commune, de produire de nouveaux logements pour se garantir une stabilisation de sa population.
- Diversifier les typologies de logements et les statuts d'occupation, permettent également de ralentir le desserrement des ménages

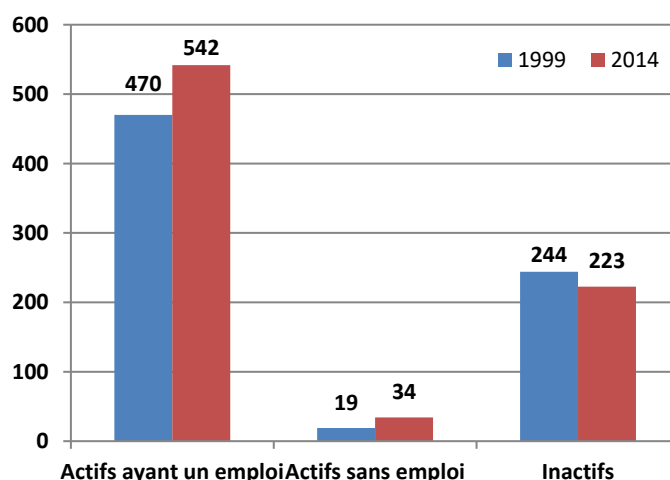
1.3. LA POPULATION ACTIVE

A. Caractéristiques de la population active

Pour rappel, la population active comprend l'ensemble des personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans, qu'elles occupent un poste (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée). La population inactive correspond à la population des 15-64 ans qui ne travaillent pas et ne sont pas en recherche d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants, etc.

En 2014, on recense 798 personnes en âge de travailler, ayant entre 15 et 64 ans. Par rapport à 1999, il y a une augmentation de 8 %, comme l'indique le graphique ci-dessous. Cette tendance se vérifie par l'augmentation de la population active occupée (+ 15 %) et explique la diminution de 9 % des inactifs sur la commune.

Evolution des caractéristiques de la population des 15-64 entre 1999 et 2014 - Données INSEE



En revanche, les actifs sans-emplois connaissent une hausse de 80 % représentant toutefois seulement 6 % de la population active avec 34 individus contre 5 % en 1999 avec 19 individus. Sur la commune, le taux de chômage reste faible, comme l'indique le tableau ci-dessous. En effet, il est très inférieur à celui des territoires de comparaison que sont Metz Métropole (15 %), le SCOTAM (14 %) et le département de la Moselle (14 %). De plus, le taux de chômage de Mécleuves reste inférieur à celui des communes périurbaines de l'agglomération messine prises dans leur ensemble (8 %).

Ce taux est renforcé par taux d'emploi important de 68 % représentant les personnes actives occupées parmi l'ensemble de la population des 15-64 ans.

Le taux d'activité, pourcentage de personnes actives sur l'ensemble de la population en âge de travailler, est de 72 %. Par comparaison avec l'ensemble des territoires choisis, il est dans la même tendance. Il se traduit par une présence équivalente d'étudiants, de retraités ou de personnes au foyer sur la commune par rapport aux autres territoires de référence.

Comparaison des taux caractéristiques de la population active sur Mécleuves en 2014 – Données INSEE

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Mécleuves	72%	68%	6%
Communes périurbaines de Metz Métropole	74%	68%	8%
Metz Métropole	71%	60%	15%
SCOTAM	73%	62%	14%
Moselle	72%	62%	14%

En 2014, on recense 798 personnes en âge de travailler (15-64 ans) dont 542 personnes (68 %) qui ont un emploi, 34 personnes (6 %) qui sont au chômage et 223 personnes (28 %) qui sont inoccupées.

Ces taux ont évolué depuis 1999 connaissant une augmentation des actifs occupés (15 %) et une baisse des inactifs (- 9 %). En revanche, le nombre de chômeurs a augmenté de 80 % mais reste tout de même bas avec 6 % de chômage sur la commune. Ces évolutions sont dues à l'augmentation de la population des 15-64 ans (8 %).

En comparaison avec les territoires de référence, le chômage (entre 14 % à 15 % pour les autres territoires) est faible sur la commune et, réciproquement, le taux d'emploi (entre 60 % et 62 % pour les autres territoires) est élevé. Cependant, le taux d'activité qui est de 72 % (pourcentage de personnes actives sur l'ensemble de la population en âge de travailler) est équivalent aux territoires de comparaison (entre 71 % et 74 % pour les autres territoires).

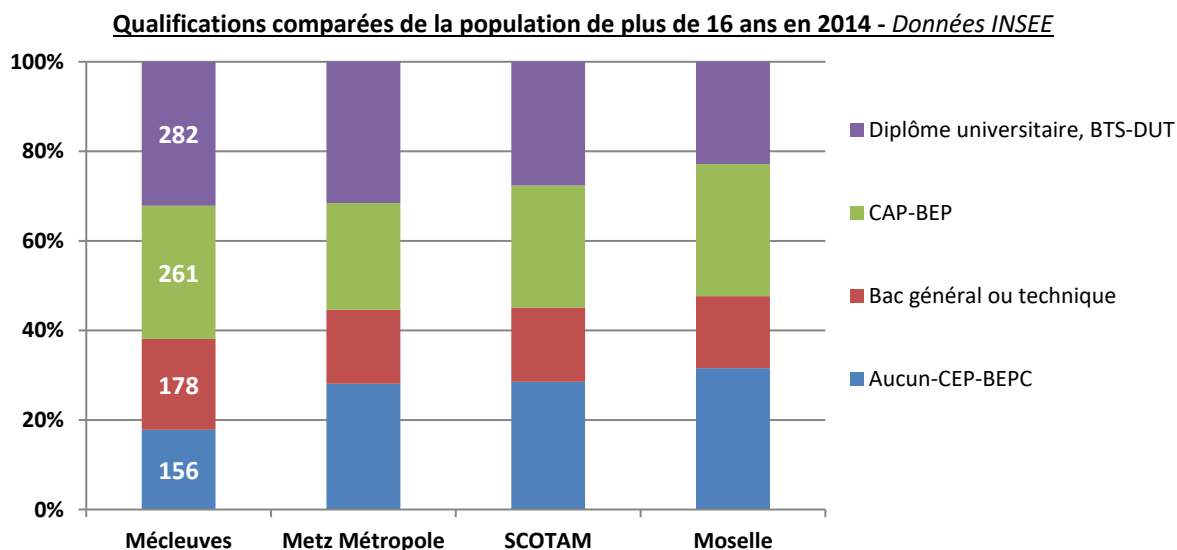
B. Les qualifications

En 2014, 82 % de la population des plus de 16 ans de Méclevues sont diplômés (hors CEP/BEPC), dont 32 % ont un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT). Ce chiffre est équivalent à celui de Metz Métropole (32 %) et supérieur à ceux du SCoTAM (28 %) et de la Moselle (23 %).

Les plus de 16 ans n'ayant aucun diplôme ou un CEP ou un BEPC représentent 18 %, un taux très inférieur à celui de Metz Métropole (28 %).

Concernant les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont aussi supérieures à celles des autres territoires : 20 % pour le baccalauréat, 30 % pour le CAP/BEP pour Méclevues contre respectivement 17 % et 24 % pour Metz Métropole.

Le graphique ci-après indique que la tendance observée sur la commune est différente par rapport aux communes de comparaisons. **La population active de Méclevues regroupe plus de personnes qualifiées que les autres territoires.**



Concernant l'évolution de ces qualifications, on observe qu'entre 1999 et 2014, la population active sans diplôme a diminué de 41 % contrairement à la **population active ayant un diplôme supérieur qui a augmenté de 29 %**.

D'après le tableau ci-après, la population qui s'est installée à Méclevues est majoritairement plus qualifiée que celle qui était en place ces quinze dernières années.

Evolution de la qualification de la population active sur Mécleuves – Données INSEE

	1999	2014	Evolution
Aucun-CEP-BEPC	192	156	-19%
Bac général ou technique	109	178	63%
CAP-BEP	271	261	-4%
Diplôme universitaire, BTS-DUT	133	282	112%

En 2014, on recense 32 % de la population de plus de 16 ans qui ont un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT), 30 % qui ont un CAP ou BEP, 20 % qui n'ont que le baccalauréat, 18 % qui ne sont pas diplômés ou ayant un CEP/BEPC.

Entre 1999 et 2014, les évolutions sont en faveur des diplômés puisqu'on recense plus du double de diplômés secondaires et une hausse de 7 % des diplômés du baccalauréat. En revanche, les personnes sans diplômes ou ayant le CEP/BEPC ont diminué de 19 %. Ces quinze dernières années, la population qui s'est installée à Mécleuves est majoritairement plus qualifiée que celle qui était en place en 1999.

De plus, Mécleuves regroupe plus de personnes qualifiées que les autres territoires de référence : 71 % sont diplômés (hors CEP/BEPC) dans le SCoTAM, 68 % en Moselle dont respectivement 28 % et 23 % de la population qui ont un diplôme d'études secondaires.

C. Les catégories socioprofessionnelles

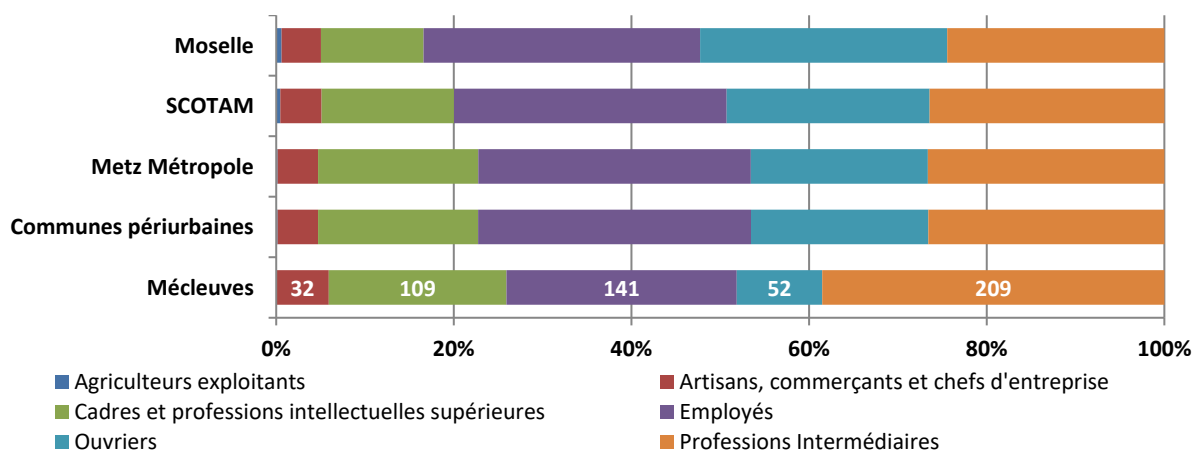
Le graphique ci-dessous présente les profils socioprofessionnels des actifs occupés de 15 à 64 ans habitant à Mécleuves et sur les territoires de référence. **Si les profils de Metz Métropole et des communes périurbaines sont presque similaires, celui de Mécleuves diffère fortement.**

La commune possède une population au sein de laquelle les ouvriers (10 %) mais aussi les employés (26 %) sont sous-représentés, alors que les parts des cadres et professions intellectuelles supérieures (20 %) et des professions intermédiaires (39 %) sont largement représentés.

En comparaison, les employés (31 %), les professions intermédiaires (27 %) et les ouvriers (20 %) sont les plus représentés à l'échelle Metz Métropole, tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les artisans et chefs d'entreprise, n'occupent respectivement que 18 % et 5 % de la population active. Ces tendances sont observées sur les autres territoires de comparaison, même concernant les communes périurbaines.

Mécleuves accueille des profils socioprofessionnels plus qualifiés que les territoires de comparaison. Ces profils découlent de la qualification de la personne et renforce le caractère qualifié de la population de Mécleuves comme indiqué dans la partie précédente (Cf. 1.3.C).

Profil socioprofessionnels comparés de la population active sur Mécleuves en 2014 – Données INSEE



Sur la commune, on recense principalement les catégories socio professionnelles suivantes : Les employés (26 %) et les professions intermédiaires (39 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 20 % de la population active sur la commune. En revanche, les ouvriers (10 %) et les artisans et chefs d'entreprise (6 %) sont peu représentés sur la commune.

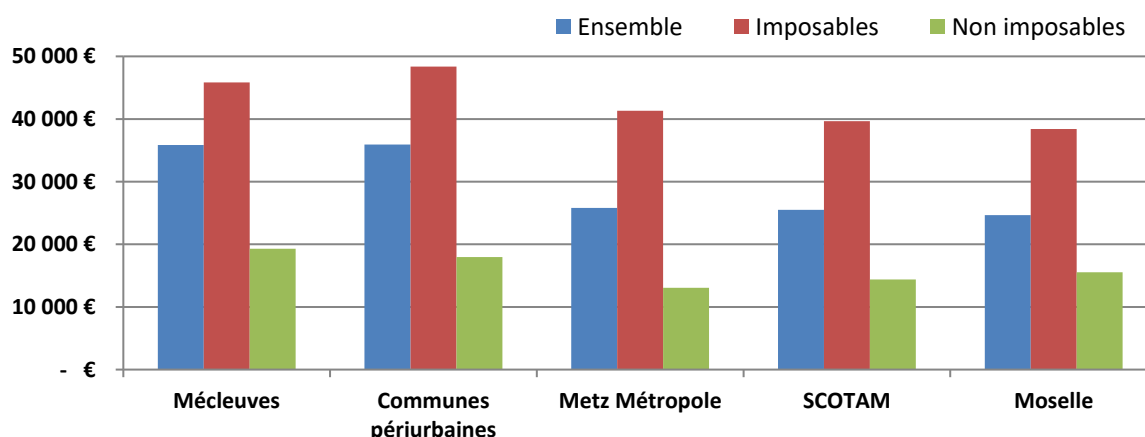
La tendance observée sur la commune diffère totalement des autres communes périurbaines et des autres territoires de comparaison. Ces autres territoires suivent le même schéma que celui de Metz Métropole : les employés (31 %) et les professions intermédiaires (27 %) et les ouvriers (20 %) sont les plus représentés sur le territoire de Metz Métropole, tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans n'occupent respectivement que 18 % et 5 % de la population active.

D. Les revenus fiscaux

En 2014, le revenu net annuel moyen d'un foyer à Mécleuves était de 35 846 €, mais on observe **des écarts importants entre les ménages de la population communale**. En effet, les foyers non imposables ont gagné 19 293 € en moyenne sur l'année 2014 contre 45 843 € en moyenne pour les foyers imposables, **soit un rapport du simple au double**.

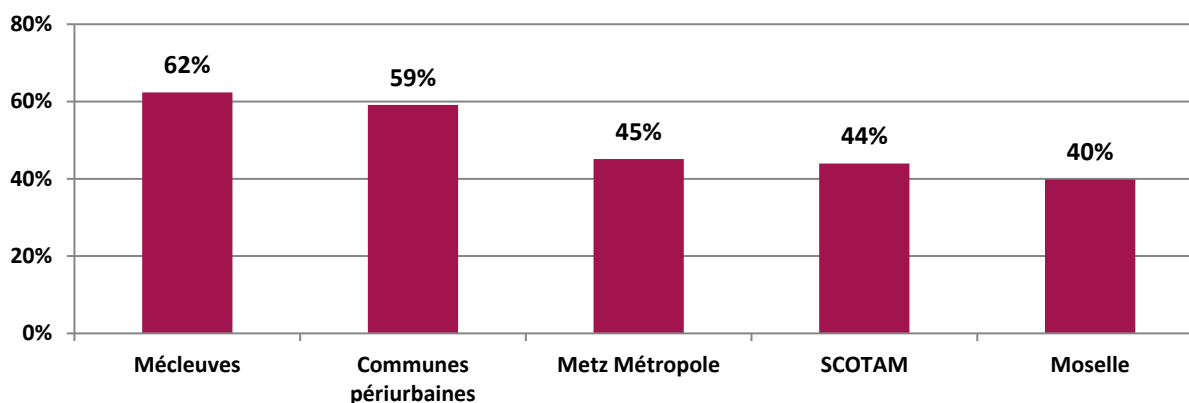
Le revenu net annuel moyen de Mécleuves est nettement supérieur aux territoires de comparaison où l'on observe un écart important comme avec Metz Métropole (+ 10 040 €), le SCOTAM (+ 10 345 €), ou encore avec le département de la Moselle (+ 11 201 €).

Comparaison des revenus annuels nets moyens en 2014 – Données DGFIP, IRPP



Ces chiffres témoignent de l'existence d'une population aisée importante à Mécleuves. Ce constat s'illustre par la présence de 62 % des foyers imposables en 2014 à Mécleuves contre 45 % sur le territoire de Metz Métropole et 40 % pour le département de la Moselle. Par rapport aux communes périurbaines de l'agglomération messine, Mécleuves fait partie des communes où l'on retrouve le plus de ménages imposables.

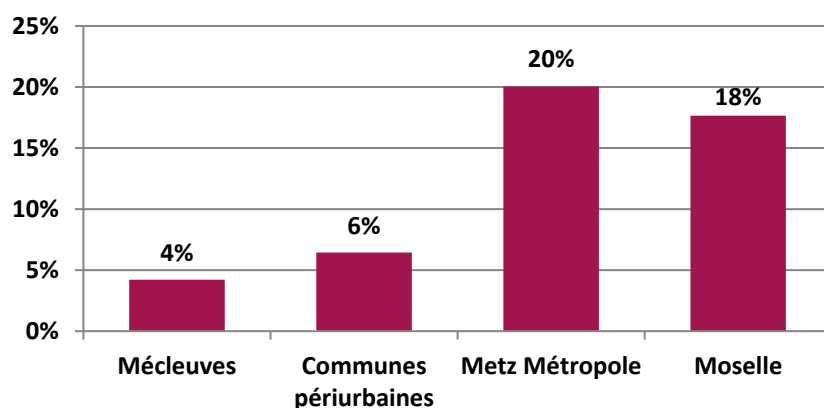
Part des foyers fiscaux imposables en 2014 – Données DGFIP, IRPP



L'aisance relative des habitants de Mécleuves est également illustrée par le graphique ci-dessous. Celui-ci indique le taux des ménages sous le seuil de pauvreté en 2015. On peut clairement observer **que le taux de pauvreté des ménages de la commune (4 %) est globalement cinq fois moins important que sur les territoires de comparaison de Metz Métropole (20 %) et le département (18 %).**

À noter que ce taux est inférieur à la moyenne observée pour les communes périurbaines.

Part comparée des ménages sous le seuil de pauvreté en 2015 – Données Filocom



En 2014, le revenu à Mécleuves était de 35 846 € avec un écart majeur entre les foyers imposables (45 843 €) et les foyers non imposables (19 293 €). On note que 62 % des foyers sont imposables sur la commune contre 45 % pour Metz Métropole, 40 % pour le département de la Moselle et 59 % pour les communes périurbaines.

Ce constat se renforce par la comparaison du revenu net annuel moyen d'un foyer où la commune se place largement en tête. Les écarts observés sont de l'ordre de +10 040 € avec Metz Métropole, + 10 345 € avec le SCOTAM et + 11 201 € avec le département de la Moselle.

Egalement, seulement 4 % des foyers de la commune sont sous le seuil de pauvreté en 2014 contre 20 % pour le territoire de Metz Métropole.

E. Les déplacements domicile / travail

Le niveau d'équipement des ménages de Mécleuves en véhicules particuliers est important. 33 % des ménages disposent d'au moins une voiture et, 63,3 % en possèdent deux ou plus. **Seul 3,7 % des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.**

Les chiffres mentionnés, ci-après, ne sont pas des déplacements, mais des individus déclarant effectuer des migrations alternantes dont le rythme n'est pas enquêté. On peut considérer qu'il s'agit essentiellement de déplacements quotidiens, mais ils peuvent aussi adopter un autre rythme selon le motif et la distance (étudiants, etc.).

Ici, la population active occupée représente les plus de 15 ans qui occupent un emploi et comptent aussi les 64 ans et plus. Le recensement INSEE de 2014 permet d'appréhender **les déplacements domicile-travail qui concernent la commune et qui sont représentés en flux :**

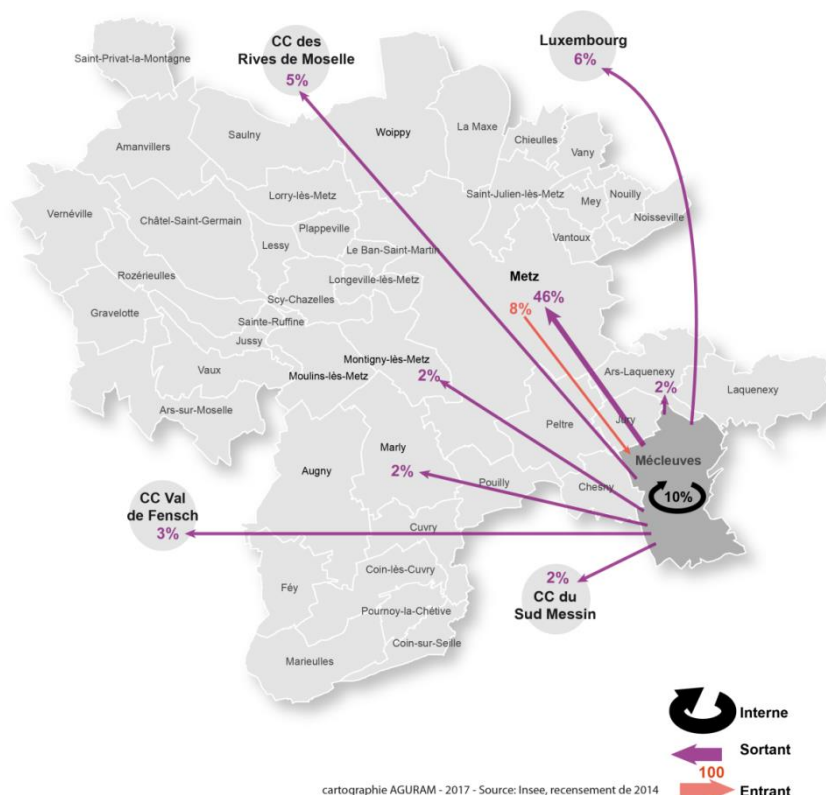
- internes à la commune ;
- sortants vers d'autres communes ;
- entrants depuis d'autres communes.

Sur les actifs occupés de plus de 15 ans recensés, 10 % travaillent sur la commune et génèrent des flux internes à la commune.

64 % des actifs occupés quittent Mécleuves pour travailler sur les autres communes de Metz Métropole dont 46 % à Metz. 24 % des actifs occupés de Mécleuves travaillent sur d'autres territoires, notamment au Luxembourg (6 %), à Rives de Moselle (5 %) et au Val de Fensch (3 %). Ces déplacements représentent les flux sortants domicile-travail.

Les actifs de 15 ans et plus, qui travaillent sur la commune et qui génèrent des flux entrants, sont une minorité. 72 % de ces flux « entrants » concernent les habitants de Mécleuves. Metz Métropole totalise 16 % dont 8 % proviennent de la ville de Metz.

Principaux flux Domicile-Travail pour la commune de Mécleuves - Données INSEE



Grâce au recensement INSEE de 2014, il est aussi possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

23 % des ménages résidant et travaillant sur la commune n'ont pas de transport dans le cadre de leur travail, un chiffre qui s'explique par les habitations de fonctions ou de gardiennage sur le lieu de travail, ou par le travail à domicile. **77 % des flux internes sont réalisés en voiture, 0 % par la marche à pied.**

L'usage de la voiture est prédominant dès qu'il y a des déplacements vers l'extérieur, en effet les actifs travaillant sur le territoire de Metz Métropole ou en dehors sont respectivement 95 % et 94 % à prendre leur voiture dans le cadre du déplacement domicile-travail. Les transports collectifs sont utilisés pour 3 % des actifs qui travaillent sur Metz Métropole, 6 % des actifs travaillant en dehors de Metz Métropole.

Parts modales des actifs occupés de Mécleuves en fonction de leur lieu de travail – Données INSEE

	Mecleuves (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole	Total
Voitures, Poids lourds	77 %	95 %	94 %	93%
Marche à pied	0 %	0 %	0 %	1%
Transports collectifs	0 %	3 %	6 %	3%
Pas de transport	23 %	1 %	0 %	3%
Deux roues	0 %	1 %	0 %	1%

Le niveau d'équipement des ménages de Mécleuves en véhicules particuliers est important. 33 % des ménages disposent d'au moins une voiture et, 63,3 % en possèdent deux ou plus. Seul 3,7 % des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.

Pour les habitants de Mécleuves, 10 % des actifs occupés travaillent sur la commune 64 % des actifs occupés quittent Mécleuves pour travailler sur les autres communes de Metz Métropole (dont 46 % à Metz). Les 24 % restants travaillent hors de Metz Métropole, dont 6 % au Luxembourg, 5 % sur le territoire de Rives de Moselle et 3 % sur le territoire du Val de Fensch.

Concernant les actifs qui travaillent sur la commune, la majorité provient de Mécleuves (73 %) et 16 % provient de l'agglomération messine dont 8 % de Metz.

Les déplacements domicile-travail sont essentiellement effectués en voiture (93 %) par les habitants de Mécleuves, à 3 % par les transports collectifs. La marche à pied représente 1 % des déplacements domicile-travail.

1.4. LE PARC DE LOGEMENTS

A. Types de logements

Un logement est défini, selon l'INSEE du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.**

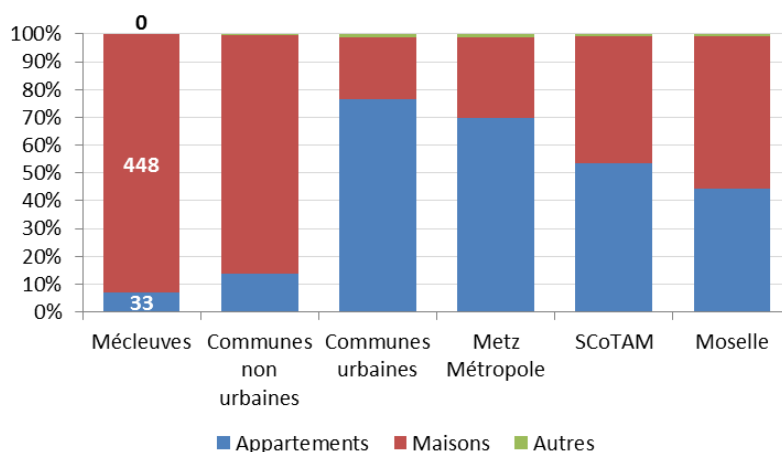
Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

En 2014, le parc immobilier de la commune de Mécleuves se compose de **448 maisons (93 % des logements)** et **33 appartements (7 %)**. Ce profil est comparable, quoique plus marqué, à celui que l'on retrouve au sein des communes de moins de 2 000 habitants de Metz Métropole (appelées communes non urbaines dans le graphique ci-dessus).

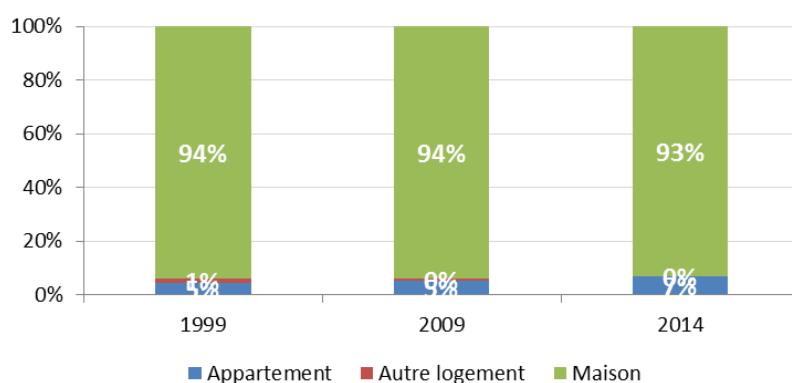
A titre de comparaison, on compte 77 % d'appartements pour les communes urbaines, 70 % pour Metz Métropole, 54 % pour le SCoTAM et 44 % pour la Moselle.

L'appartement, produit-logement adapté notamment aux besoins des jeunes ménages en début de parcours résidentiel est donc assez peu représenté sur la commune. Toutefois, ce type de logement **est en progression** dans la commune puisqu'on en dénombrait 16 en 1999 (soit 5 % du parc), 24 en 2009 et 33 en 2014 (soit 7 % des logements). Le projet de démolition reconstruction dans le village rue de Mécleuves, avec la création de 12 appartements, participera également à cette progression. La progression de ce type de bien montre qu'il répond donc aux besoins d'une partie de la population. Par ailleurs, ce type d'habitat, lorsqu'il est bien intégré au tissu urbain existant, s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune. **Parmi ces appartements, la commune met en location trois appartements à Mécleuves (un T2, un T3 et un T4) et deux logements à Lanceu-mont (deux T4)**

Typologie comparée des logements en 2014 - INSEE RP 2014



Evolution des statuts d'occupation à Mécleuves depuis 1999 - INSEE RP 1999 à 2014



B. Taille des logements

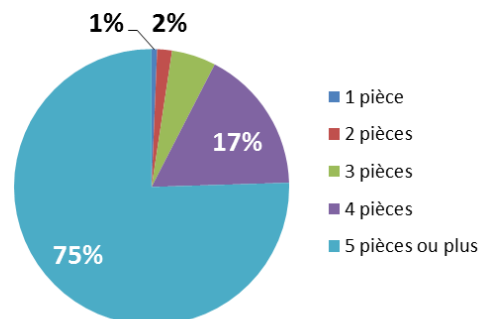
Le parc est majoritairement constitué de grands logements (75 % de T5 ou plus) ce qui s'explique aisément par la prédominance de la maison individuelle. La répartition du parc par taille des logements à Mécleuves est similaire aux autres communes périurbaines.

Les petits logements (T1/T2) ne représentent que 3 % du parc de résidences principales, à l'instar des autres communes périurbaines de Metz Métropole (4 %), contre 23 % pour Metz Métropole, 16 % pour le SCoTAM, et 12 % pour la Moselle.

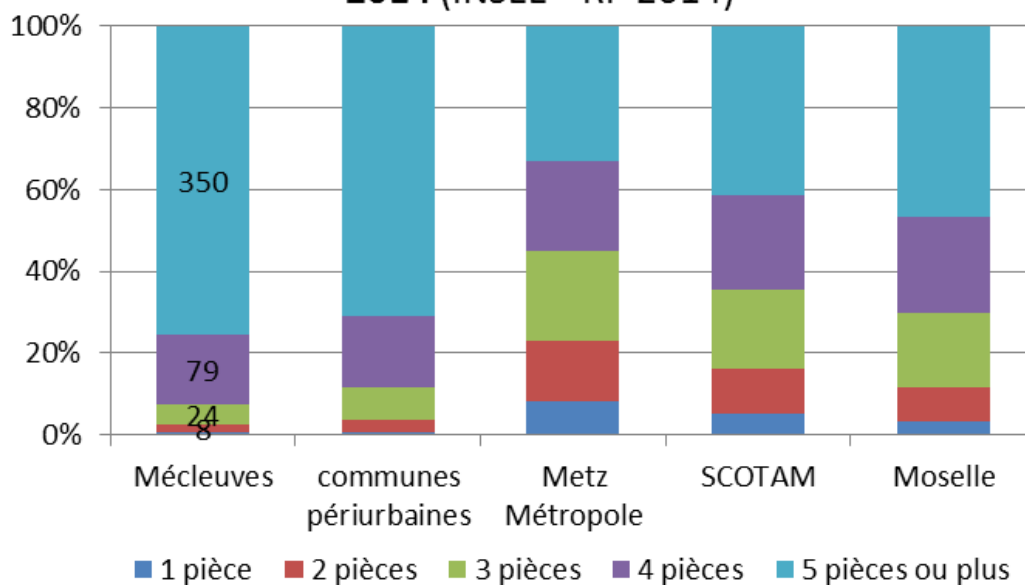
Les logements de taille intermédiaire (T3/T4) représentent 22 % du parc.

La taille moyenne des résidences principales s'élève à 5,3 pièces par logement contre 3,6 pour les communes urbaines, 3,8 pour Metz Métropole, 4,1 pour le SCoTAM, 4,4 pour la Moselle.

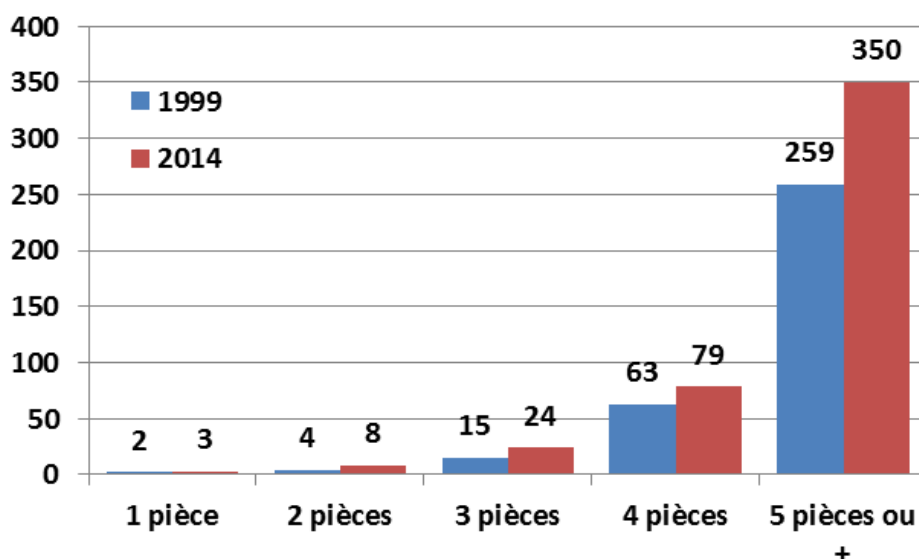
Taille des résidences principales de Mécleuves en 2014 - INSEE RP 2014



Taille comparée des résidences principales en 2014 (INSEE - RP 2014)

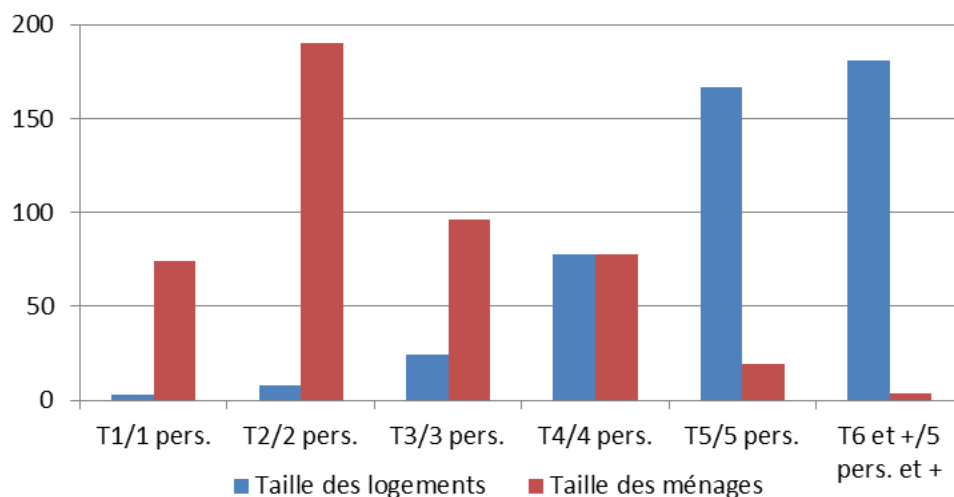


Evolution de la typologie des résidences principales à Mécleuves (INSEE - RP 2014)



L'évolution récente du parc de logements à Mécleuves montre une très forte progression des grands logements (T5 et +), avec 91 logements supplémentaires.

Taille des ménages et taille des logements à Mécleuves en 2014 (INSEE-RP 2014)



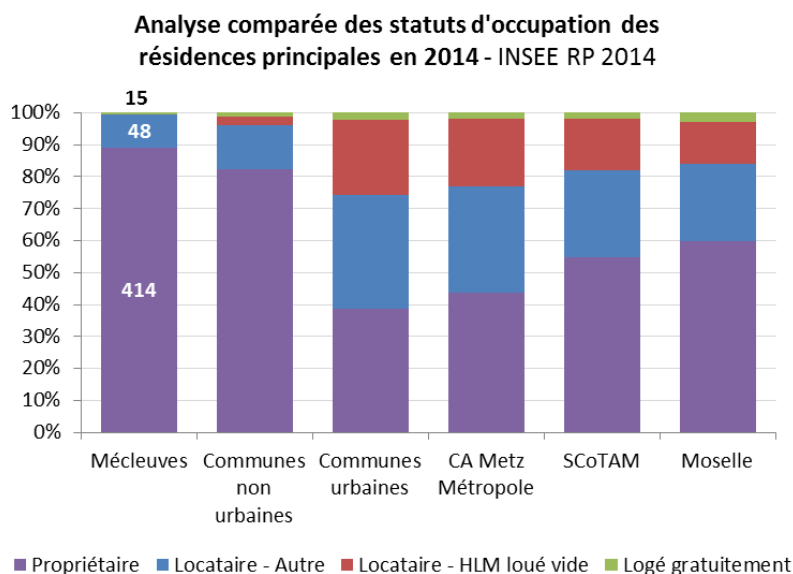
En revanche, l'illustration de la répartition des tailles des logements et des tailles des ménages à Mécleuves démontre **une forte déconnexion entre l'offre et les ménages**, avec des histogrammes inversés entre ces deux valeurs : beaucoup de petits ménages, mais beaucoup de grands logements. Ceci s'explique par le cycle classique du parcours résidentiel : un couple achète une maison, a des enfants, les enfants grandissent, quittent le foyer, laissant les parents seuls dans la maison. Ceci ne signifie pas qu'un petit ménage doive automatiquement habiter un petit logement, mais bien qu'il faut s'interroger sur le mode de développement du parc à venir. Certaines communes réfléchissent à la question en proposant une offre adaptée aux seniors résidant dans la commune, mais ne voulant ou ne pouvant plus supporter la charge d'un logement devenu trop grand pour eux. Ceci peut également permettre de libérer de plus grands logements, susceptibles d'accueillir des familles.

C. Statuts d'occupation

Pour attirer de nouvelles populations, la commune pourrait encourager la **diversification des typologies** de logements proposées ainsi que **des statuts d'occupation des logements**.

En effet, **89 % des résidences principales sont des logements occupés par leurs propriétaires**. 10 % sont des logements locatifs privés et on ne compte aucun logement social.

Ce profil est similaire à celui observé pour les communes non urbaines où 82 % des logements sont occupés par des propriétaires. Néanmoins, certaines d'entre elles proposent un parc locatif social. A titre de comparaison, les logements en propriété occupante représentent 44 % des résidences principales pour Metz Métropole, 55 % pour le SCoTAM et 60 % pour la Moselle.



Les logements locatifs sont plus attractifs pour les jeunes ménages et peuvent encourager les personnes âgées à quitter le logement dont ils sont propriétaires pour un bien en location mieux adapté à leurs nouveaux besoins (davantage d'accessibilité, surfaces plus petites). Ainsi, un renouvellement de la population peut s'enclencher par la remise sur le marché de grands logements en accession.

D. Vacance

Vacance structurelle

Elle concerne soit des **logements mis sur le marché mais inadaptés à la demande**, soit des **logements qui ne sont plus proposés sur le marché**.

Il existe 4 types de **vacance structurelle** :

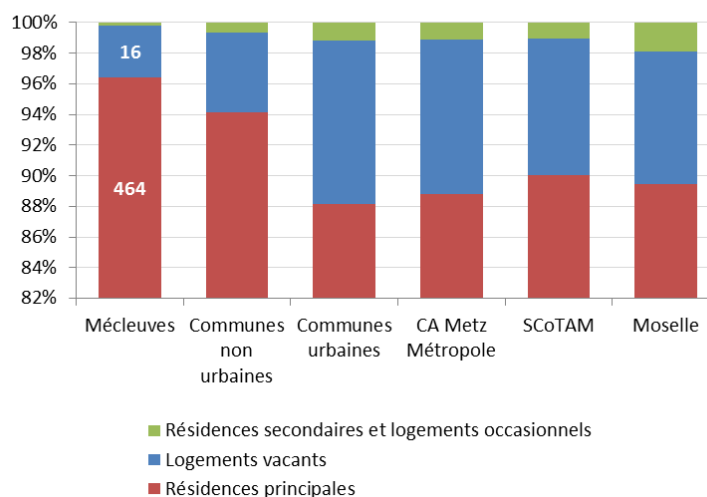
- la vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (logements obsolètes, logements en attente de démolition, ...)
- la vacance de transformation du bien (logements en travaux ou en situation bloquée telle que succession, propriétaire en maison de retraite...)
- la vacance expectative (logements réservés pour soi ou un proche, rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers)
- la vacance de désintérêt économique (faible valeur économique du bien, désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même).

Depuis 2009, la commune ne compte qu'une résidence secondaire ce qui montre qu'il n'est pas un territoire attractif en matière de tourisme.

Entre 1999 et 2014, les **résidences principales ont progressé d'un tiers, passant de 343 en 1999 et 464 en 2014**.

Selon l'INSEE, la **vacance des logements à Mécleuves est en progression mais reste très faible avec 3,4 % en 2014** (16 logements), contre 1,6 % en 2009 (7 logements). A titre de comparaison, la vacance s'élève à 5,2 % pour les communes non urbaines, à 10,7 % pour les communes urbaines, à 10,1 % pour Metz Métropole, à 8,9 % pour le SCoTAM et 8,7 % pour la Moselle.

Analyse comparée des catégories des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



Les données Filocom fournissent des informations un peu plus récentes et plus précises sur la vacance (conjoncturelle et structurelle) bien qu'elles la surestiment souvent. D'après cette source, en 2015, Mécleuves compterait 22 logements vacants, dont 14 le seraient depuis moins d'un an. La vacance structurelle (de longue durée), s'élèverait au maximum à 8 logements.

E. Mobilité – Ancienneté d'emménagement

L'ancienneté d'emménagement dans le logement correspond au nombre d'années écoulées depuis la date d'emménagement dans le logement.

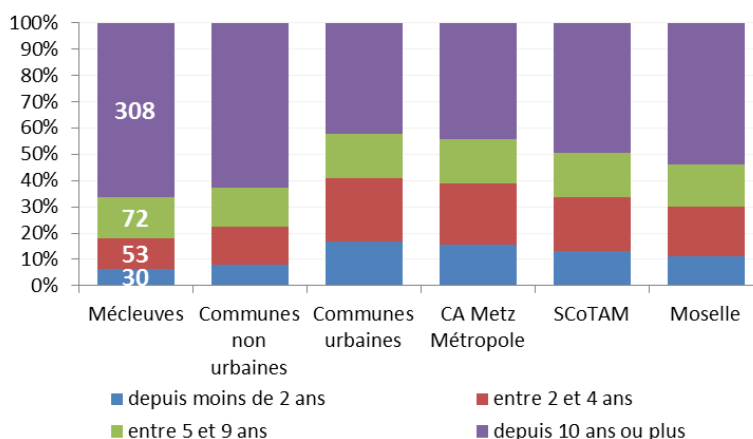
Pour les individus enquêtés en 2016 ayant déclaré avoir emménagé en 2016 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2015 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

Le caractère assez mono-typé du parc tend donc à **limiter les mobilités résidentielles**. Un habitat peu diversifié où prédomine le statut de propriétaire peut limiter le renouvellement de la population et ainsi contribuer au vieillissement de la commune.

En effet, **66 % des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus** ce qui est similaire aux communes non urbaines (63 %) et nettement supérieur à Metz Métropole (44 %).

A contrario, seuls 4 % des ménages sont installés depuis moins de deux ans.

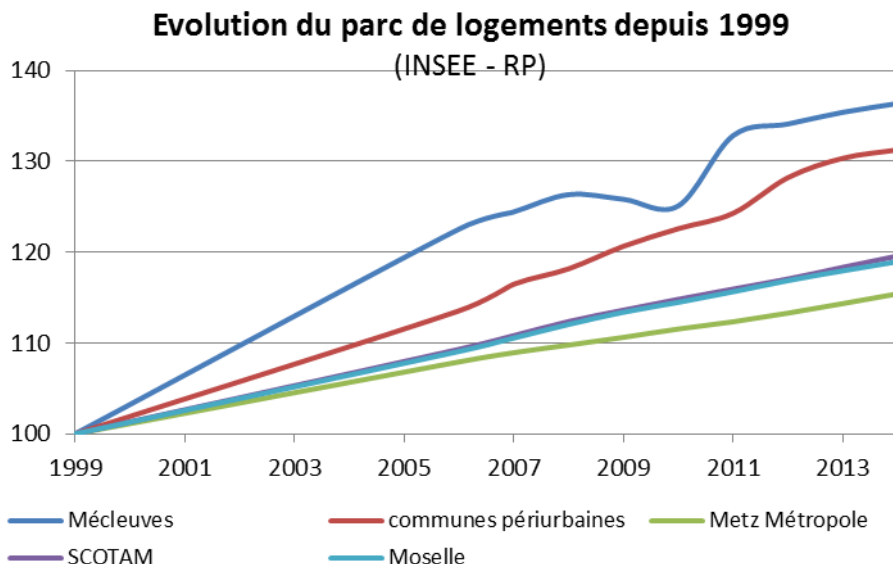
Ancienneté d'emménagement des ménages comparée en 2014 - INSEE RP 2014



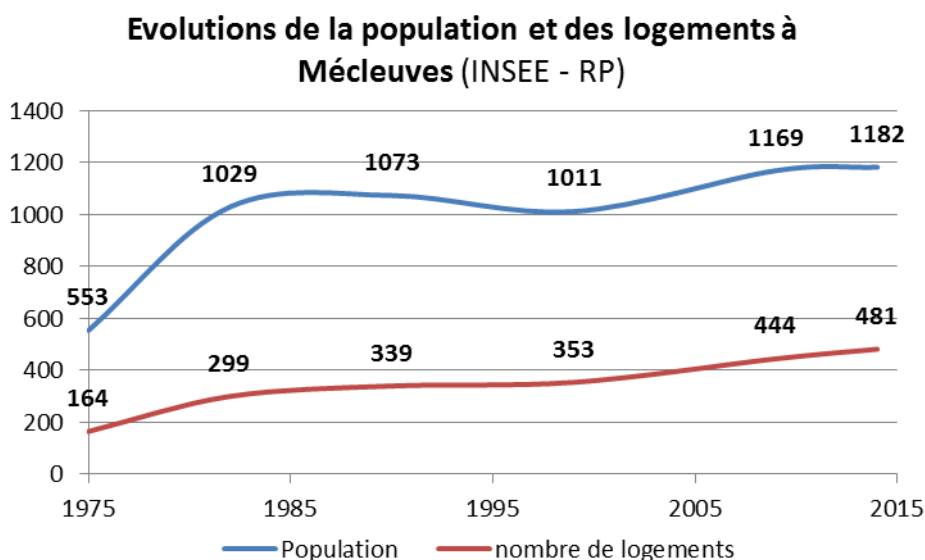
- En 2014, le parc de la commune se compose de **448 maisons (93 % des logements) et 33 appartements (7 %)**.
- Si les appartements restent peu représentés, leur nombre progresse puisqu'ils sont passés de 16 en 1999 à 33 en 2014.
- On note un fort décalage entre la typologie des logements et la taille des ménages (beaucoup de petits ménages, beaucoup de grands logements).
- Les **vacances totale et structurelle observées sur la commune sont très faibles**, ce qui traduit la tension du marché.
- La **prédominance du statut de propriétaire occupant** (89 % des résidences principales) engendre une **mobilité limitée** (66 % de ménages installés depuis 10 ans ou plus) et un **renouvellement de la population ralenti**, ce qui se traduit par un **vieillissement** de la commune.

F. Evolution du parc de logements

Le nombre de logements a augmenté, pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux. Entre 1999 et 2014, 128 nouveaux logements ont été créés à Mécleuves, et la commune a gagné 171 habitants. Le graphique ci-dessous illustre que l'augmentation du parc de logements a été proportionnellement plus élevée à Mécleuves que dans les communes périurbaines et dans les autres territoires de référence. Cette progression du parc de logements s'est surtout effectuée avant 2010.



Le nombre de logements augmente sur toute la période 1975-2014. En revanche, la population n'a pas toujours évolué dans le même sens : elle a diminué entre 1990 et 1999. Cette diminution est liée au desserrement des ménages, et à un solde migratoire négatif à cette période. La construction constante de logements n'est donc pas le seul levier agissant sur le maintien de la population et l'attraction d'une population nouvelle.

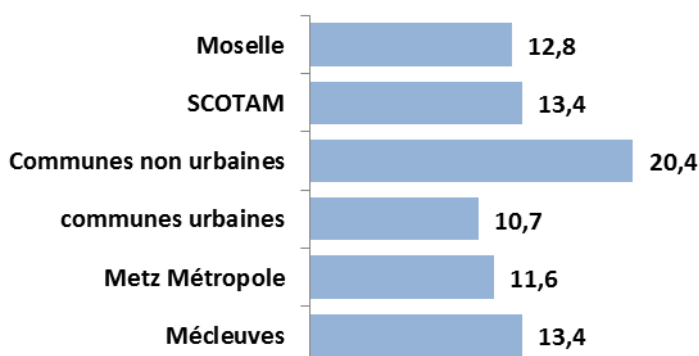


Entre 2004 et 2015, 58 nouvelles constructions ont été réalisées à Mécleuves. Sur cette période, le rythme annuel de construction est proche de 5 par an. Ce rythme est proche des territoires de comparaison, hormis les communes périurbaines de Metz Métropole, qui affichent un rythme plus soutenu. Le pic de construction récent le plus important à Mécleuves a eu lieu en 2005, avec 16 logements. Ces constructions des années 2000 sont issues pour la plupart des lotissements :

- ◆ Le Clos de la Ronce (14 parcelles), débuté en 2003
- ◆ Le Revers du Mont (18 parcelles), débuté en 2007

A la fin des années 1990 et début des années 2000, Mécleuves a vu se développer un lotissement plus important : Les Grandes Tournailles (46 lots), débuté en 1998.

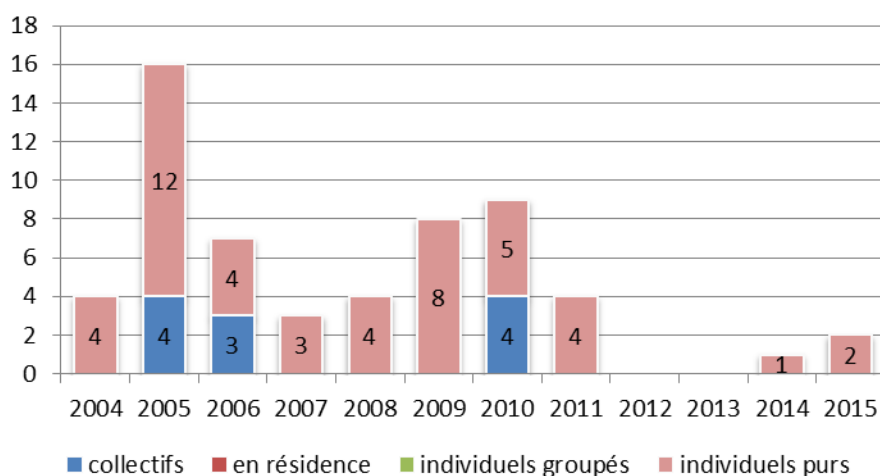
Nombre de logements commencés de 2004 à 2015 pour 100 logements en 2006 (Sit@del2)



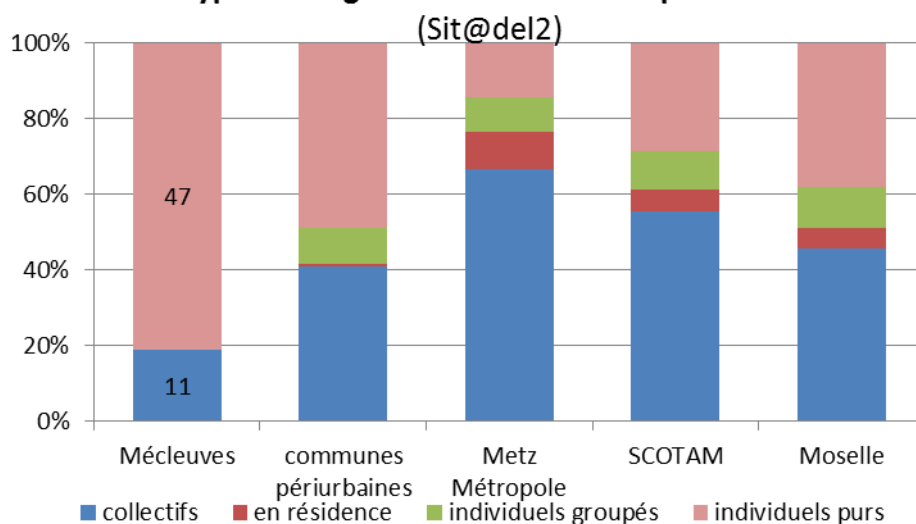
La base de données Sit@del2, proposée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, définit quatre types d'opérations à vocation de logement :

- ◆ Logements individuel pur : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- ◆ Logement individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- ◆ Logement collectif : le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- ◆ Logements en résidence : propose des services spécifiques (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Evolution récente du parc de logements : logements commencés par type (Sit@del2)



Types de logements construits depuis 2004



	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	Résidence
Mecleuves	81%	0%	19%	0%
communes urbaines	7%	9%	72%	12%
communes périurbaines	49%	10%	41%	1%
Metz Métropole	14%	9%	67%	10%
SCOTAM	29%	10%	55%	6%
Moselle	38%	11%	46%	5%

Entre 2004 et 2015, une majorité des logements individuels purs a été construite (81 %), devant les collectifs (19 %). On ne note ni résidence, ni logements individuels groupés. Mécleuves se distingue par rapport à tous les territoires de comparaison, y compris les communes périurbaines de Metz Métropole, par une part élevée d'individuels purs (81 % contre 49 %).

La production récente à Mécleuves va donc dans le sens d'un renforcement de son offre pavillonnaire monotypée, même si on note un petit accroissement de l'offre collective.

Surface moyenne en individuel pur entre 2004 et 2015	
Mécleuves	194 m ²
communes urbaines	173 m ²
communes périurbaines	170 m ²
Metz Métropole	171 m ²
SCOTAM	157 m ²
Moselle	163 m ²

Outre que la proportion de logements individuels purs soit très élevée à Mécleuves, leur surface moyenne est également très importante, puisqu'elle s'élève à 194 m² par logement, contre 170 m² pour les communes périurbaines de Metz Métropole. Cela témoigne d'un certain confort au niveau de cette typologie dans la commune, et surtout de la présence d'une population aisée.

- Depuis 1999, Mécleuves a connu un rythme de progression de son parc de logements plus soutenu que les territoires de référence (données Insee).
- Mais entre 2004 et 2015 (données Si@del2), son rythme est proche de Metz Métropole, du SCoTAM et de la Moselle, mais bien inférieur à celui des communes périurbaines.
- Mécleuves a connu 3 lotissements depuis la fin des années 1990.
- La commune a poursuivi son développement de type pavillonnaire, avec 81 % de logements individuels purs entre 2004 et 2015.
- Les logements individuels purs récents sont grands, témoignant d'un profil d'acquéreurs plutôt aisés.

G. Logement social

Selon RPLS 2016, la commune de Mécleuves ne compte aucun logement social sur son territoire.

Les logements sociaux, soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, sont particulièrement adaptés à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées, ou répondent à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi.

L'analyse des revenus des foyers résidant sur la commune en 2015 (source Filocom) fait apparaître que 8 % des ménages sont éligibles aux plafonds PLAI¹ et 26 % au plafond PLUS².

La commune n'a pour l'heure, aucune obligation en matière de logement social puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU puisqu'elle n'atteint pas le seuil de 3 500 habitants nécessaires pour avoir l'obligation de proposer au moins 20 % de son parc en locatif social.

Au regard de la situation de l'extrême concentration du patrimoine social de l'agglomération messine (le tryptique Woippy – Metz – Montigny-lès-Metz englobe 90 % de cet habitat), et en accord avec les principes de la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (dite « loi Boutin »), l'un des axes structurant du Programme Local de l'Habitat est de doter Metz Métropole d'outils performants afin d'aider à mieux répartir, avec l'accord des communes, le parc public.

Le PLH 2011-2017, prolongé pour deux ans, est en cours de modification afin d'intégrer les communes du territoire de l'ancienne communauté de communes du Val Saint Pierre, à laquelle Mécleuves appartient.

- La commune ne compte aucun logement social sur son territoire
- La population présente en effet un profil plutôt aisé, mais des besoins ponctuels peuvent exister (décohabitation, séparation, perte d'emploi...)

¹ Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement très social)

² Prêt Locatif à Usage Social (logement social)



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DIAGNOSTIC

Economie - Déplacements & Equipements

Date de référence du dossier :

21/01/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	24/06/2019
Approbation	DCM	17/02/2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MÉCLEUVES

Approbation du PLU	DCM*	17/02/2020
--------------------	------	------------

** DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ÉCONOMIE	4
1.1. Les activités économiques	4
A. Evolution et état des lieux des entreprises sur la commune	4
B. L'emploi sur la commune	6
C. Les principaux employeurs identifiés	7
D. Activités agricoles	8
1.2. Les commerces, services et artisans	13
2. LES DEPLACEMENTS	15
2.1. Les infrastructures de déplacement	15
A. Réseau viaire	15
B. Entrées de ville	16
C. Transports en commun	17
D. Cheminements doux et sentiers de randonnée	20
2.2. Les capacités de stationnement	24
2.3. Le Plan de Déplacements Urbains	28
3. LES EQUIPEMENTS	29
3.1. Les équipements communaux	29
A. Equipements scolaires	29
B. Les équipements culturels, sportifs et de loisirs	31
3.2. La desserte numérique	33
A. Desserte numérique par ADSL	33
B. Desserte numérique par le câble	34
C. Une couverture très haut débit programmée	34
D. Haut débit mobile	35

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. L'ÉCONOMIE

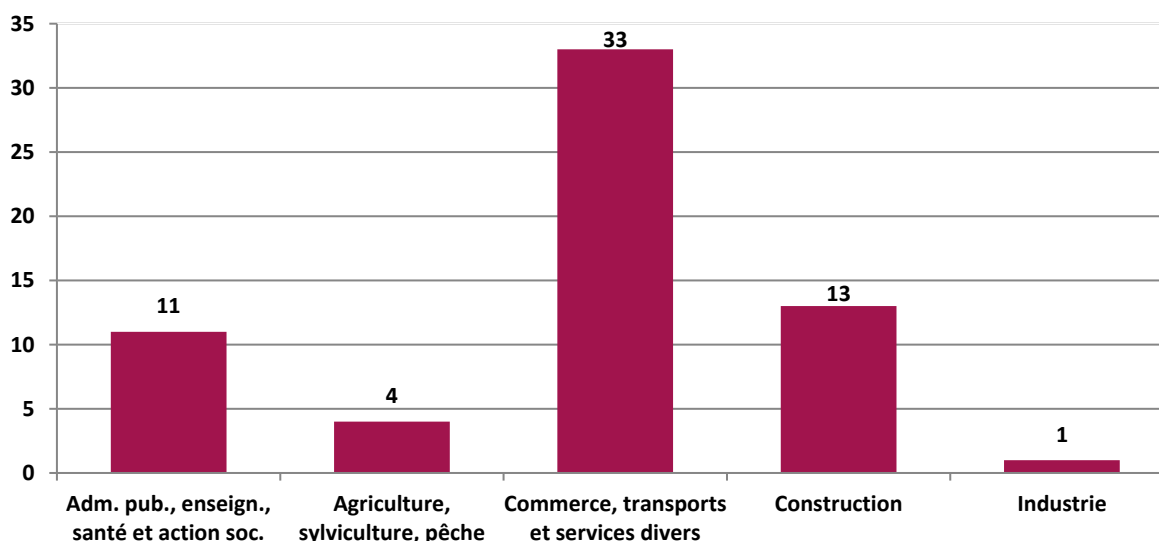
1.1. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent.

A. Evolution et état des lieux des entreprises sur la commune

En 2014, la commune accueille 62 entreprises, 71 % de ces entreprises sont liées au commerce, au transport et aux services divers.

Nombre d'entreprises par domaine d'activités en 2014 - Données INSEE



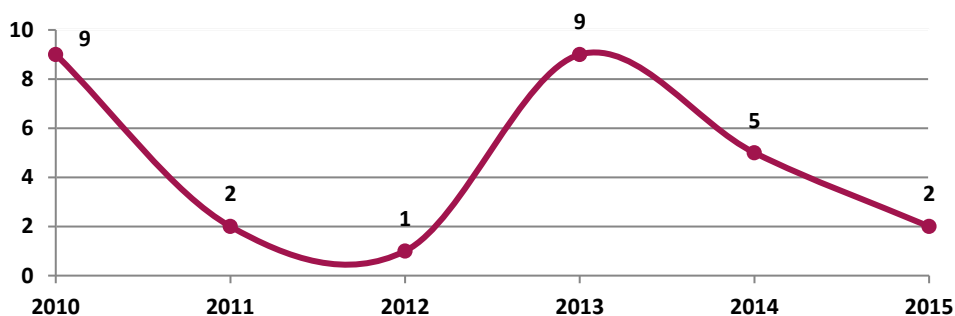
En matière d'emplois proposés par ces entreprises, 82 % d'entre elles ne possèdent pas de salariés et 11 % d'entre elles déclarent entre 1 à 4 salariés. Enfin, 7 % des entreprises emploient 5 emplois ou plus.

Entreprises en fonction du nombre de salariés et du domaine d'activité en 2014 – Données INSEE

	Adm. pub., enseign. santé et action soc.	Agriculture, sylviculture et pêche	Commerce, transports et services divers	Construction	Industrie	Total
0 salariés	8	2	30	11	0	51
1 à 4 salariés	1	2	2	2	0	7
5 à 9 salariés	2	0	0	0	1	3
Total	11	4	33	13	1	62

Entre 2010 et 2015, 28 entreprises ont été créées, soit une moyenne de 4,6 nouvelles entreprises par an. La commune a connu un pic important en 2013 et 2014 avec respectivement 9 et 5 entreprises créées par année. En 2015, 2 créations d'entreprises ont été recensées.

Création annuelle d'entreprises à Mécleuves - Données INSEE

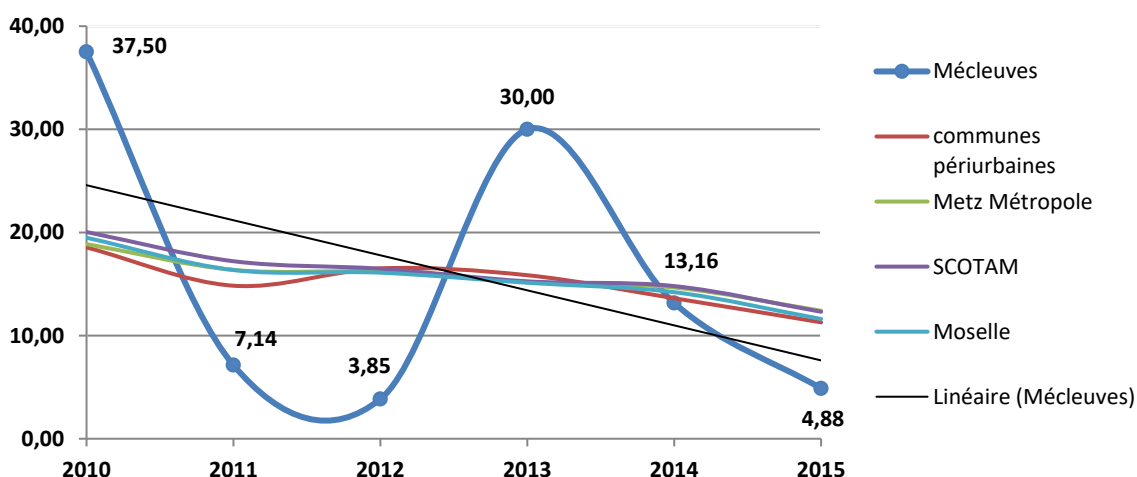


Le taux de création d'entreprise est, selon l'INSEE, le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Mécleuves est au-dessus de la moyenne des territoires de comparaison concernant ce taux : 16,09 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune, contre 15,62 pour Metz Métropole, 15,48 pour le département de la Moselle.

Cependant, depuis 2010, le taux communal connaît des évolutions importantes passant de 37,5 à 3,85, puis remontant à 30,00 ce qui engendre une tendance communale négative pour les six dernières années.

Evolution du taux de création d'entreprises à Mécleuves - Données INSEE



En 2014, on recense 62 entreprises dont la majorité (71 %) est liée au commerce, au transport et aux services divers. Seulement 7 % de ces entreprises ont 5 employés ou plus, 82 % ne possèdent pas de salariés.

Entre 2010 et 2015, 28 entreprises ont été créées avec un pic en 2013/2014 avec 14 entreprises créées sur 2 ans. En 2015, 2 créations d'entreprises ont été recensées.

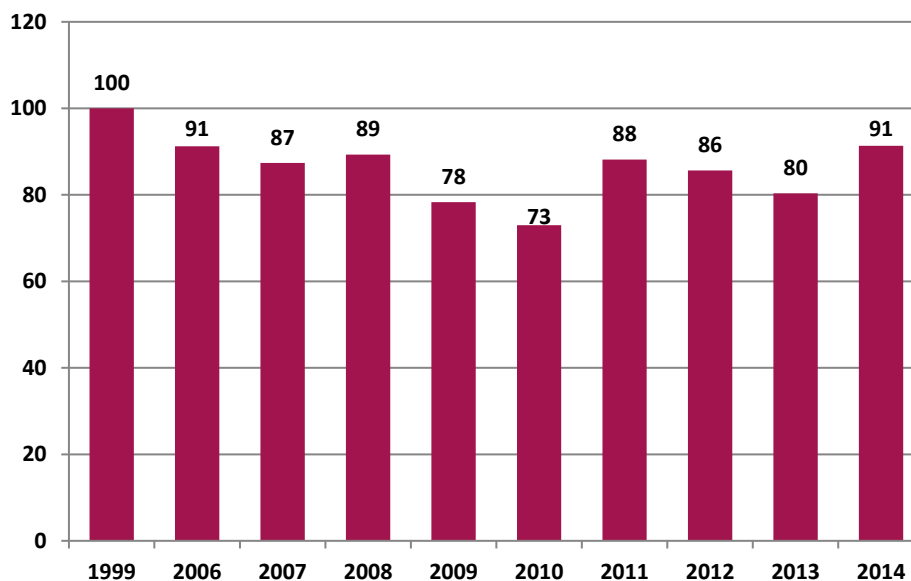
Le taux de création d'entreprise est de 16,09 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,62 pour Metz Métropole et 15,48 pour le département de la Moselle. Cependant, la tendance communale est négative depuis ces six dernières années avec des fluctuations importantes (2010 : 37,50 ; 2012 : 3,85 ; 2013 : 30,00).

B. L'emploi sur la commune

La dynamique récente du taux de création d'entreprise n'est pas forcément en relation avec l'évolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 qui évolue de manière positive.

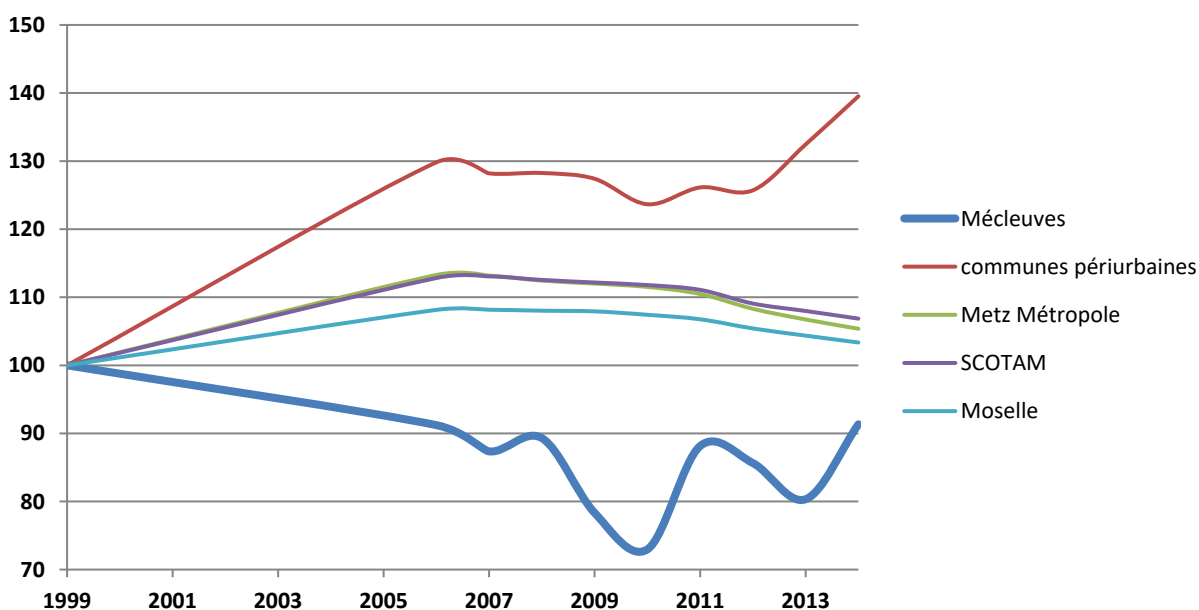
En 1999, 100 emplois étaient comptabilisés sur la commune. Après des fluctuations annuelles, le nombre d'emplois baisse de 27 entre 1999 et 2010. On observe par la suite une augmentation des emplois passant de 73 en 2009 à 91 en 2014, soit une évolution positive de 25 %. Ce gain d'emploi traduit une certaine attractivité et un dynamisme économique sur la commune, même si l'on garde une certaine stabilité du nombre d'emplois autour de 75-90 emplois sur la commune.

Evolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 - Données INSEE



Ce type d'évolution stagnant ne suit pas le schéma traditionnel des communes périurbaines qui depuis 1999 gagnent constamment des emplois, comme on peut le voir sur le graphique suivant.

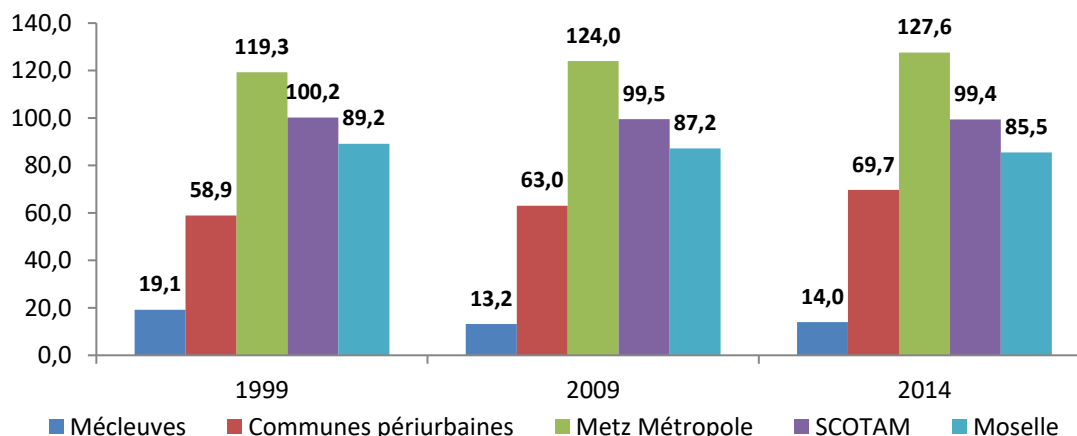
Evolution du nombre d'emplois, base 100 en 1999 - Données INSEE



L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi et qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Avec 14 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants en 2014, Mécleuves est une commune qui possède peu d'emplois. Son taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison comme l'indique le graphique ci-dessous. Elle est considérée comme une commune plutôt résidentielle qu'attractive économiquement.

Evolution du taux de concentration de l'emploi - Données INSEE



En 2014, on recense 91 emplois sur la commune contre 73 en 2010, soit une évolution de 25 %. Le gain d'emploi sur la commune traduit l'attractivité économique de la commune.

Avec 14 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, le taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison (70 pour les communes périurbaines, 127 pour Metz Métropole, 85 pour le SCOTAM).

C. Les principaux employeurs identifiés

On recense sept principaux employeurs sur la commune.

Les plus gros employeurs de Mécleuves - Données SIRENE

Nom de l'établissement	Localisation	Domaine d'activité	Salariés
Mairie de Mécleuves	2, rue de la Fontaine Romaine	Administration publique générale	10 à 19
Bâti Eco	28, chemin de la Botte	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	6 à 9
Nimesis Technology	4, rue des Artisans	Métallurgie des autres métaux non ferreux	6 à 9
Ecole primaire de Lancemont	2, rue du Pâtural	Enseignement primaire	3 à 5
Soc. Platerie, Isolation, Cloisonnage	20 chemin de la Botte	Travaux de plâtrerie	3 à 5
SNS Etanchéité SARL	6, clos de la Ronce	Travaux d'étanchéification	3 à 5
PROMUNDUS Services à la personne	3, impasse Les Mésanges	Autres services personnels n.c.a.	3 à 5

D. Activités agricoles

La présente annexe agricole a été notamment construite sur la base des éléments qui sont ressortis de la réunion de diagnostic agricole qui s'est tenue le 12 décembre 2017 en mairie de Mécleuves. Les exploitations concernées par la commune de Mécleuves représentées lors de cette réunion étaient :

- ◆ Exploitation Olivier MULLER
- ◆ SCEA DJP LALLEMENT
- ◆ Exploitation Benoit BIDON
- ◆ Exploitation Gilles COLLIGNON
- ◆ Exploitation Thierry BERTRAND
- ◆ EARL des Aubépines
- ◆ EARL de Pierrejeux
- ◆ EARL Vincent TILLEMENT

L'exploitation Louis Gilbert REMY a été invitée à la réunion puis recontactée par la mairie, mais elle n'a pas donné suite à ces sollicitations. Les données la concernant ont été transmises par la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture assistait à la réunion. Elle a transmis sa synthèse de diagnostic, document sur lequel est également basé le présent diagnostic.

D.1. Localisation des sièges d'exploitations

La commune accueille 4 sièges d'exploitation, dont trois exploitations en cœur de village :

- ◆ Exploitation Gilles COLLIGNON
- ◆ Exploitation Benoit BIDON
- ◆ Exploitation Louis Gilbert REMY

Ces trois exploitations sont regroupées dans le sud-ouest du village de Mécleuves

L'exploitation suivante est située à l'écart du village :

- ◆ Exploitation Thierry BERTRAND

Il faut également noter un bâtiment de stockage de fourrage situé en limite de ban avec Laquenexy. Ce bâtiment est exploité par le GAEC de Hicourt (Luppy).

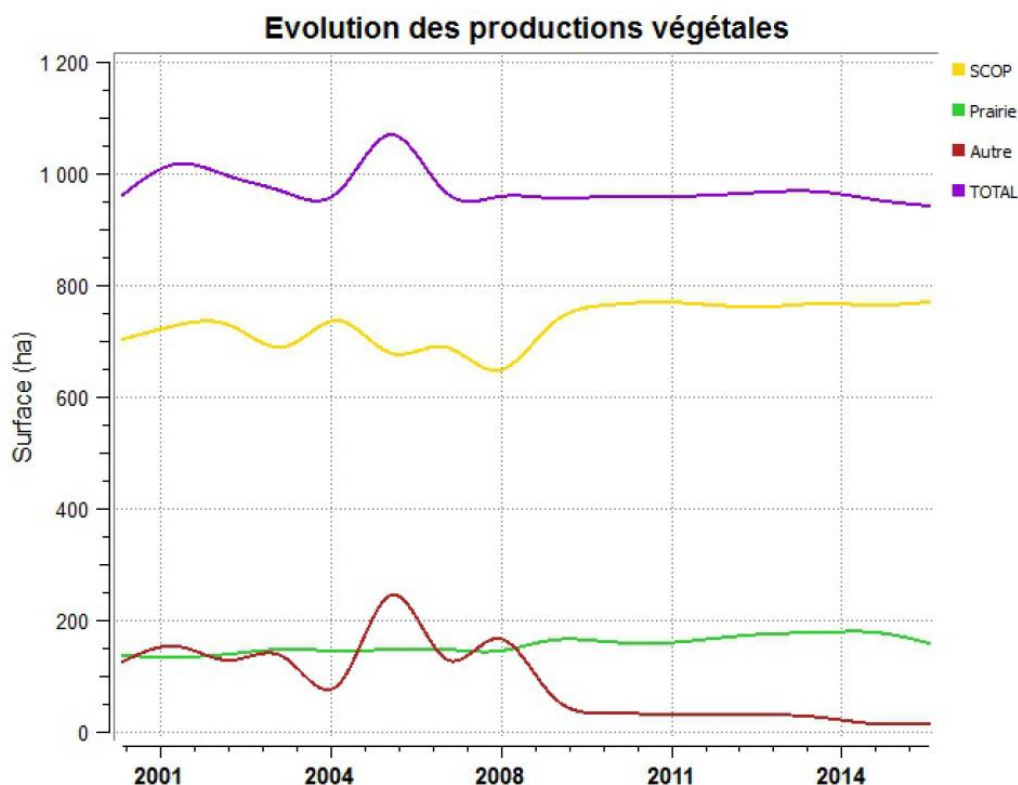
A signaler aussi, un siège d'exploitation sans activité technique : exploitation Thiriot.

D.2. Paysage, productions et commercialisation

Le paysage agricole est composé d'une seule entité, un **openfield essentiellement occupé par des grandes cultures labourées : céréales, oléoprotéagineux, cultures fourragères (maïs)**, mais aussi par quelques secteurs de prairie. Cet openfield est entrecoupé de massifs et bandes boisées vers l'est, c'est-à-dire vers le haut du versant sur lequel il est appuyé.

Les **prairies sont présentes surtout autour des villages** ainsi que sur le versant est.

La SAU (Surface Agricole Utile) de Mécleuves déclarée à la PAC se répartit de la manière suivante sur les dernières années :



Réalisation : DDT 57 – Observatoire des Territoires et Prospectives

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées.

La SAU est en baisse modérée au fil du temps. Elle est composée essentiellement de céréales et oléoprotéagineux, de prairies (entre 150 et 200 ha ces dernières années). Les autres cultures ont quasiment disparu sur les 10 dernières années.

Les productions et circuits de commercialisation sont les suivants :

- ◆ **Céréales et oléo-protéagineux** : circuits commerciaux de gros, pas de transformation sur la région
- ◆ **Herbe et bovin viande** : circuits commerciaux de gros avec transformation partielle sur la région
- ◆ **Activités équestres** : les activités équestres sont à considérer comme de la commercialisation directe que ce soit pour les services (école, pension) ou la vente d'animaux (élevage)

D.3. Types de structures et maîtrise foncière

Bien que les données soient partielles, il apparaît que **les terres exploitées sur Mécleuves le sont majoritairement en fermage.**

Les exploitations ayant leur siège à Mécleuves sont **toutes individuelles (pas de forme sociétaire).**

D.4. Age des exploitants, emplois et perspectives de reprises

Les trois exploitants ayant répondu aux sollicitations de la mairie ont moins de 55 ans, la reprise ne se pose pas encore pour eux.

Au total ces trois exploitations emploient 6 personnes différentes représentant 5 temps pleins.

D.5. Bâtiments agricoles

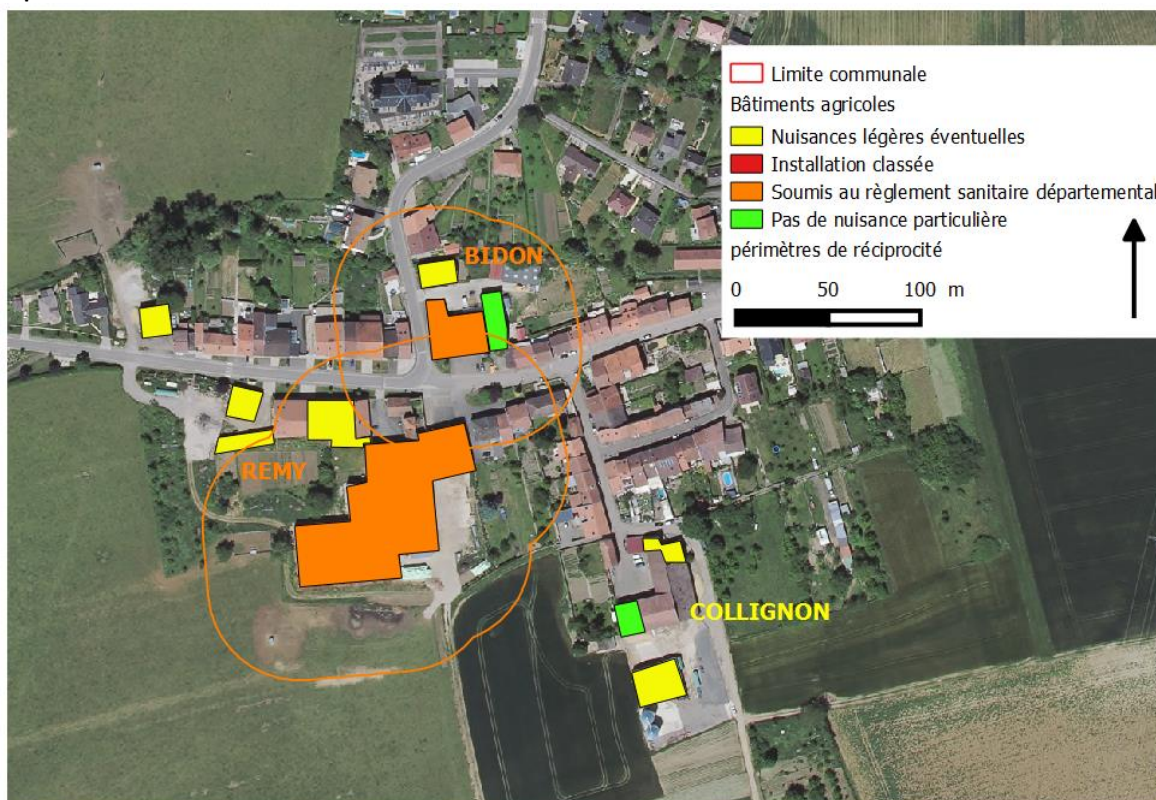
Les bâtiments qui accueillent des animaux, ainsi que leurs annexes (à l'exception des bâtiments de stockage), sont soumis à des périmètres d'éloignement réciproques de 50 m ou de 100 m suivant qu'ils sont soumis à la réglementation sanitaire départementale (RSD) ou à celle concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les bâtiments de stockage peuvent cependant générer des nuisances faibles ou ponctuelles, ces bâtiments n'étant cependant pas soumis à périmètre d'éloignement.

Les bâtiments agricoles présents sur la commune sont les suivants :

Exploitation Benoit BIDON (site centre Mécleuves)

Exploitation Gilles COLLIGNON

Exploitation Louis Gilbert REMY



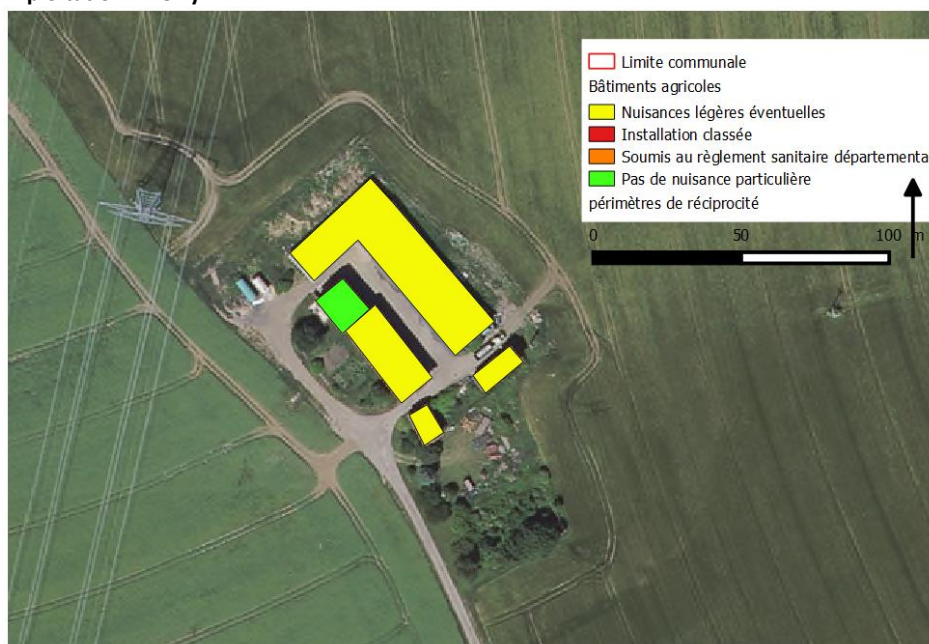
Certains bâtiments de deux de ces exploitations sont soumis à des périmètres de 50 m au regard du Règlement Sanitaire Départemental. Les autres bâtiments sont cependant susceptibles de générer bruit, poussière, etc, inhérents à toute exploitation agricole.

Exploitation Benoit BIDON (site hors village)

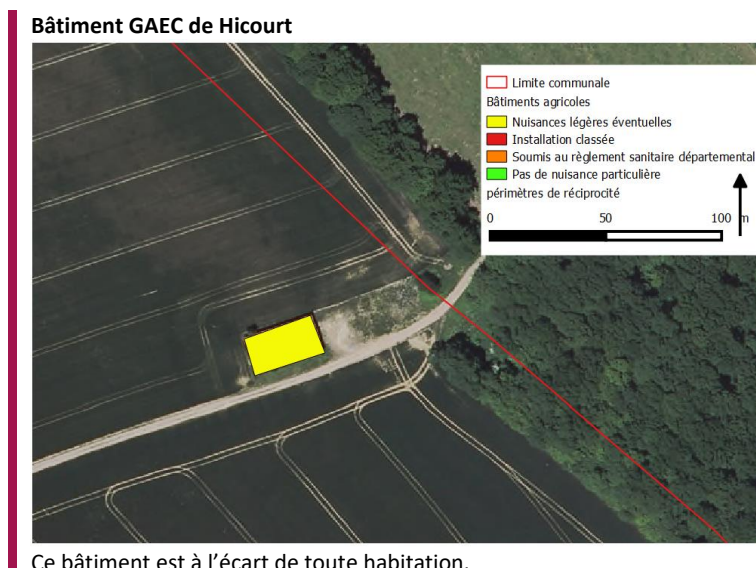


Cette exploitation a sorti du village ses bâtiments présentant le plus de nuisances.

Exploitation Thierry BERTRAND



Cette exploitation est à l'écart de toute habitation.



D.6. Parcelles stratégiques

Aucune parcelle n'est signalée comme stratégique, c'est-à-dire ayant un poids technico-économique sensiblement plus important que ce que sa surface peut laisser entendre, si ce n'est bien sûr **toutes les parcelles d'assiette des sièges d'exploitation et de leurs abords immédiats**.

D.7. Cheminements agricoles

Les voiries publiques du village sont presque toutes utilisées par le charroi agricole, de même que les chemins qui rayonnent à partir du village.

D'une manière générale, les exploitations équestres nécessitent un réseau de **chemins intéressants pour la promenade équestre**. Ce réseau, bien qu'existant, n'est pas spécialement développé sur Mécleuves et des connexions sont sans doute à rechercher.

D.8. Contraintes et projets

Une exploitation souhaite étendre ses cellules de stockage de céréales. Cela nécessite de réfléchir à la hauteur des constructions autorisées en zone A (agricole) du futur PLU.

Par ailleurs, plusieurs **exploitations souhaitent transformer en logements ou en gîtes des bâtiments anciens inclus dans le village ainsi que sur la ferme isolée de Champel**.

- 3 sièges d'exploitation dans et aux abords immédiats du noyau villageois de Mécleuves et un autre siège à l'écart des villages (ferme du Champel)
- Un openfield essentiellement composé de grandes cultures labourées et de quelques prairies autour des villages (entre 150 et 200 ha ces dernières années)
- Des terres exploitées majoritairement en fermage
- Des bâtiments agricoles au contact direct et aux abords des habitations, concernés ou non par des périmètres de réciprocité : dans un cas comme dans l'autre, des enjeux de maintien de recul des habitations, utiles à la préservation de ces structures agricoles
- Des activités équestres soulevant des enjeux spécifiques : accès aux prairies, à un réseau de chemins adaptés
- Des projets de développement et de diversification agricole à prendre en compte : stockage de céréales, logements et gîtes

1.2. LES COMMERCEs, SERVICES ET ARTISANS

L'offre de commerces et de services sur la commune de Mécleuves est faible.

On recense trois personnels de santé (psychologue, infirmières).

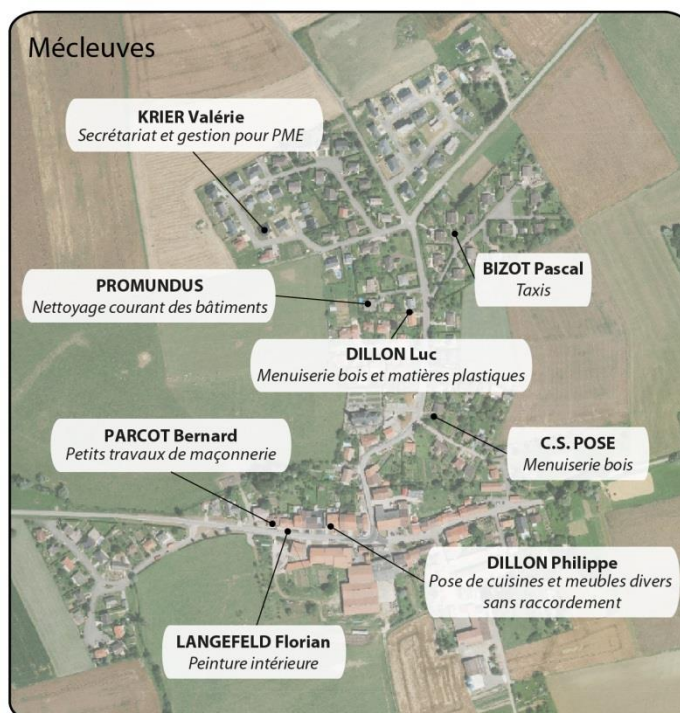
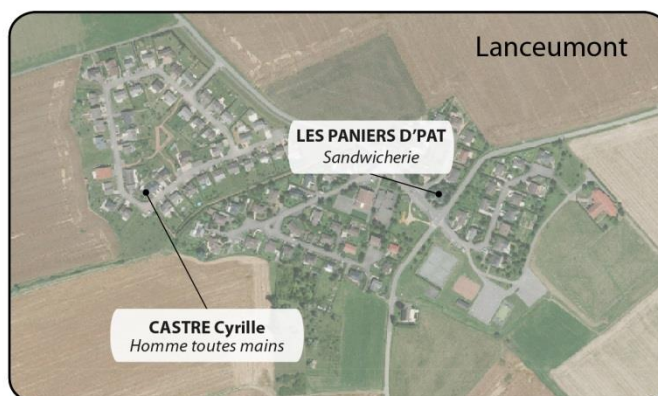
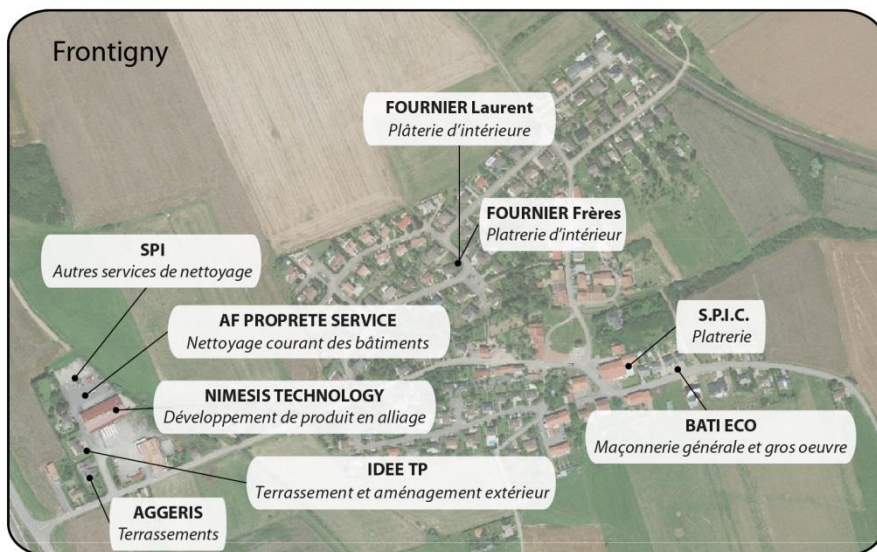
Les commerces de proximité (boulangerie, tabac-presse, ...) constituent un manque, toutefois, il est à noter **l'ouverture récente d'une épicerie au sein de locaux d'activités situés à Frontigny.**

De plus, la proximité de Jury et Peltre et leurs commerces de proximité permet de pallier à ce manque. Ces deux communes, en plus de Chesny faisaient partie de l'ancienne communauté de communes du Val Saint-Pierre.

Concernant l'artisanat, on recense **19 artisans sur la commune**, localisés sur la carte ci-après.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION ARTISANAT



2. LES DEPLACEMENTS

2.1. LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

A. Réseau viaire

La RD 955, aménagée en deux fois deux voies, relie Metz à Château-Salins et longe par l'ouest le ban communal. Elle dote Mécleuves d'une accessibilité automobile importante aux abords de l'agglomération messine et plus particulièrement du Technopôle. A cette route structurante se connectent deux routes départementales, la RD70, traversant Mécleuves et Lanceumont, et la RD70e, traversant Frontigny. La RD70 se poursuit à l'est en direction de Courcelles-sur-Nied.

En 2014, c'était alors environ 7 521 véhicules/jour (moyenne journalière) qui transitaient le long de la RD955 dont 7,6 % de poids lourds.

En 2013, on comptabilisait un trafic de l'ordre de 1 164 dont 4,5 % de poids lourds sur la RD70 et de 1 836 véhicules/jour, dont 3,8 % de poids lourds sur la RD70.

Les trois entités bâties sont traversées par les deux routes départementales, RD70 et RD70e. Globalement, elles conservent leur aspect routier en traversée de village (emprise de chaussée, qualité des accotements). Ces aménagements n'incitent pas forcément le conducteur à ralentir et signalent peu la présence d'un lieu habité. **Cet aspect est renforcé par l'implantation du bâti, en retrait par rapport à la voie, et qui, le plus souvent, « tourne complètement le dos » à ces rues traversantes** en s'organisant du côté des voies de desserte interne des lotissements au sein desquelles la majorité des constructions de la commune est aménagée.

C'est seulement en approche des centres historiques de Frontigny et de Mécleuves, et du bâti rural qui les compose, que la route revêt d'avantage un profil de rue de village, habitée de part et d'autre. Cet aspect est valorisé par les aménagements d'espaces publics récents ou en cours dont font l'objet les principales rues historiques des deux villages. Les futurs aménagements, aux abords du groupe scolaire de Lanceumont pourront aussi mieux signaler depuis la rue traversante la présence de l'équipement.

A partir de ces routes départementales traversantes, **le réseau viaire de la commune et de ses trois entités bâties, se compose essentiellement des boucles viaires et de voies en impasses aménagées lotissement par lotissement.** Les aménagements de voirie y sont réfléchis à l'échelle des opérations de lotissement en elles-mêmes. A de nombreux endroits, un simple enrobé recouvre la chaussée et les trottoirs ; un traitement uniforme du sol qui a tendance à donner une connotation routière aux espaces publics des lotissements de Mécleuves.

Réseau viaire et accidentologie

Au cours de ces cinq dernières années, seulement un accident corporel, en 2012, a été enregistré sur le ban communal de Mécleuves causant par contre un mort suite à une perte de contrôle.

Pour le reste, le réseau viaire se compose, aux abords immédiats des deux noyaux villageois, de quelques rues historiques longées par des fermes villageoises et des maisons lorraines (notamment rue des jardins et chemin de la Fontaine à Frontigny et rue de la Fontaine Romaine, rue du Saulcy et rue des Champs Fleuris à Mécleuves) et d'anciens chemins longés aujourd'hui par des maisons pavillonnaires (notamment, chemin du Bois à Frontigny et rue des Tarreaux et rue Elie Fleur à Mécleuves). **Par rapport aux rues des lotissements, elles se maillent d'avantage entre elles et possèdent un profil plus étroit. Pour la plupart, elles fonctionnent et sont aménagées comme des rues partagées**, où déplacements doux (piétons et cycles) et déplacements en véhicules moteurs se font tous deux sur la chaussée. Un principe qui fonctionne comme c'est le cas pour la plupart de ces rues, lorsque celles-ci sont courtes et desservent un nombre limité d'habitations.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose dans son article 45 : «*La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe*».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissant les bordures au niveau des passages piétons et en posant des bandes podotactiles...

B. Entrées de ville

Les entrées de ville constituent des espaces d'interface à forts enjeux pour les villages. De par leur position « en premier plan », s'y jouent l'image de la commune et les principales évolutions urbaines et paysagères. Ce sont des espaces également particulièrement prisés pour les opérations de développement urbain. De par ces forts enjeux d'évolution et de perception, ces espaces pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU.

Depuis la RD955, les villages de Frontigny et de Mécleuves sont accessibles depuis deux diffuseurs distincts, auxquels se connectent la RD70 pour Mécleuves, et la RD70e pour Frontigny. Ce sont les deux principales portes d'entrée sur la commune.



Au niveau de Frontigny, l'entrée principale, par l'est, est marquée par le caractère routier de la voie en elle-même (emprise de chaussée, qualité des abords) et par la disparité des éléments bâtis qui ont tendance à s'égrainer depuis la zone d'activité jusqu'aux pavillons des lotissements aménagés de part et d'autre de la voie. Entre ces éléments, les espaces agricoles ouvrent au sud des vues sur les lotissements les plus récents, et donc les plus exposés, de Lanceumont et de Mécleuves.

Les pavillons des lotissements, ici comme ailleurs sur la commune, tournent le dos à la rue principale du village, des murs et des haies ferment ici les abords jusqu'à l'approche de la bibliothèque qui

marque véritablement l'entrée dans le village.

Au niveau de l'entrée de Mécleuves, une fois dépassé l'échangeur de la RD955, au niveau de la RD70, la ripisylve du ruisseau, de par son ampleur, accompagne l'approche du village. En se rapprochant de la route, celle-ci devient moins importante et ouvre la vue au nord ; cela offre une vue rapprochée et d'intérêt sur l'église installée en éperon (cf. Diagnostic « L'approche par les paysages »). Au sud, l'approche du village est marquée par le lotissement des Chanterelles qui tourne le dos à la route. Puis le bâti historique et les récents aménagements (chemin, piéton, aménagement des usoirs, etc.), donnent sa qualité à l'entrée de village de Mécleuves.



C. Transports en commun

La commune et ses trois villages sont desservis par des lignes de bus régulières mises en place par Metz Métropole et la Région Grand Est en Moselle. Elles offrent notamment la possibilité de se connecter à d'autres solutions de transport en commun desservant le cœur de l'agglomération messine.



Mécleuves, Lanceumont et Frontigny sont desservies par la ligne N91 du réseau de transport urbain « Le Met' ». Les lignes « Navette » du réseau assurent la desserte suburbaine de l'agglomération ; la Navette 91 dessert les communes du Val Saint-Pierre et les connecte notamment à la gare de Peltre et à l'hôpital Mercy (qui est également le terminus de la ligne B du bus à haut niveau de service).

En semaine, en plus de passages qui se font sur réservation, 3 passages le matin, 2 à la mi-journée et 3 l'après-midi relie Mécleuves à l'hôpital Mercy, en 15 à 20 minutes. Dans l'autre sens un passage s'effectue toutes les heures de 11h à 18h.

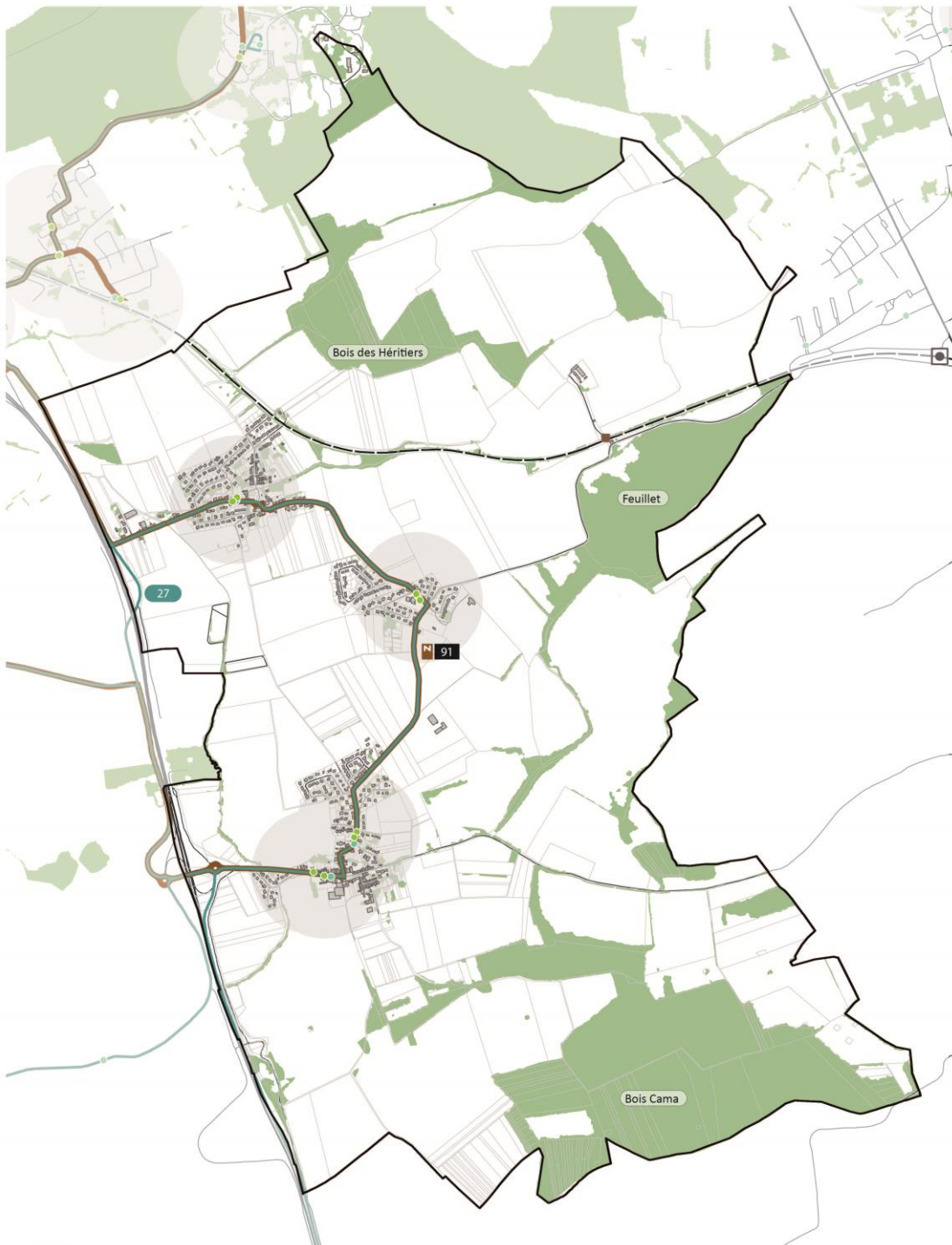
La ligne 27 du réseau TIM, réseau interurbain à l'échelle de la Moselle, relie les villages de Mécleuves et de Frontigny à la gare routière de Metz, en début de matinée et fin d'après-midi.

En toute proximité des villages de la commune, Courcelles-sur-Nied et Peltre sont dotées de gares TER desservies par la ligne 19 « Metz – Sarrebourg » du réseau TER avec 5 à 8 arrêts par jour en fonction du sens de circulation.

Les lignes de bus et de train et leurs horaires offrent aux habitants de Mécleuves des solutions de transports en commun utiles à des déplacements quotidiens en direction des portes de l'agglomération, dont l'hôpital de Mercy, qui constitue l'un des principaux sites d'emploi de l'agglomération en proximité de Mécleuves.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TRANSPORTS EN COMMUN



LEGENDE

TRANSPORTS EN COMMUN

- Arrêt TC
- Arrêt TIM

- Ligne TC Navette
- Ligne TIM
- Périmètre de 300m autour des arrêts

- Tronçon voie ferrée
- Passage à niveau
- Gare ferroviaire



D. Cheminements doux et sentiers de randonnée

Une piste cyclable traverse la commune et permet de rejoindre entre elles, de manière sécurisée, les trois entités bâties du village (voies cyclables rendues inaccessibles par des barrières aux véhicules motorisés). Plus loin, la piste rejoint Jury (et son complexe sportif), Peltre et Chesny.

Ce réseau de pistes cyclables est amené à se conforter à travers la future mise en œuvre du schéma directeur cyclable qui prévoit un bouclage par le sud du village de Mécleuves.

La commune bénéficie par ailleurs d'un balisage d'un sentier de balade. Cela constitue une aménité pour les riverains, en s'adossant notamment aux coteaux qui bordent les paysages communaux au sud et à l'est.

Certains de ces chemins et pistes cyclables sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Au sein des villages, le village de Frontigny se distingue par la présence de plusieurs chemins piétons « inter quartiers » qui jouent un véritable rôle de raccourcis piétons entre les différents quartiers du village (notamment entre les lotissements au nord et la bibliothèque et l'arrêt de bus situés chemin de la Botte). Ils sont aussi un support de balades à travers le village.

De multiples chemins inter-quartiers aménagés à Frontigny



A Lanceumont, le quartier le plus récent se connecte à l'école par des chemins piétons. Situé en frange sud des quartiers résidentiels, aux abords de vergers et de jardins, il compose également un espace de transition entre les espaces habités et les espaces agricoles.

A Lanceumont, un chemin piéton qui relie les Grandes Tournailles au groupe scolaire



A Mécleuves, peu de raccourcis piétons ont été aménagés, et de fait, peu de connexions douces existent pour déambuler à travers le village, d'un quartier à un autre. Toutefois des aménagements récents sont venus apaiser le cheminement piéton entre le lotissement des Chanterelles et le village en lui-même. Par ailleurs, un chemin est prévu à l'arrière du lotissement en cours d'aménagement pour rejoindre l'aire de jeux depuis la D70.

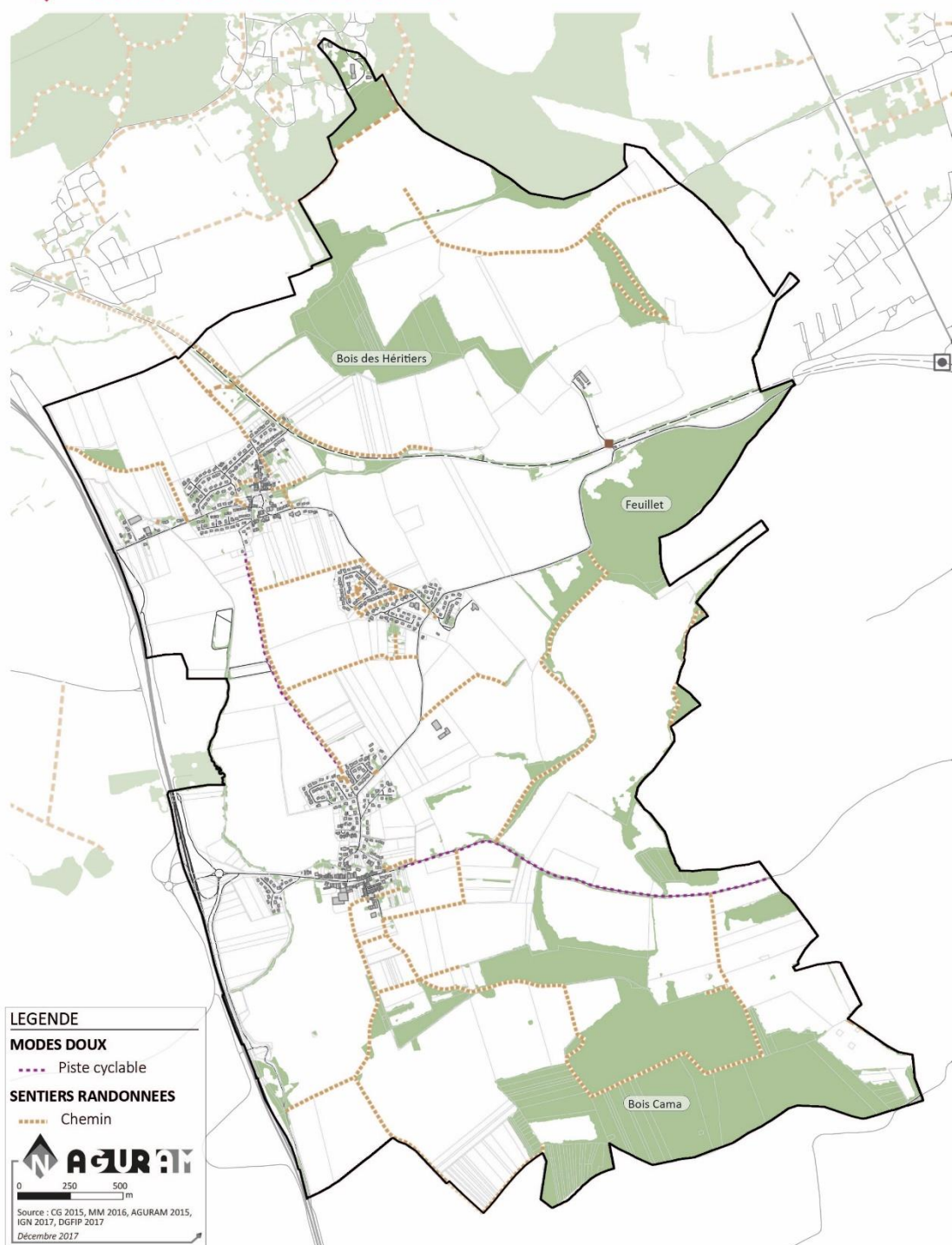
Quelques portions de chemins ont été aménagés à Mécleuves, toutefois ils ne s'inscrivent pas dans une logique de parcours



- Des infrastructures routières (notamment RD955) qui rendent la commune aisément accessible en véhicules motorisés depuis l'agglomération messine et plus particulièrement depuis le Technopôle
- Des axes traversant les villages (RD70 et RD70e) auxquels les habitations des lotissements tournent le dos et qui prennent seulement un aspect de « rue de village » à l'approche du bâti historique
- Par ailleurs, des profils de rue disparates (largeur chaussée, présence trottoir ou non), pas toujours en lien avec leur rôle et les flux de déplacements qu'elles accueillent. Des profils et aménagements qui interrogent la qualité des aménagements des futures rues du village.
- Des lignes de bus et de train qui offrent aux habitants de Mécleuves des solutions de transports en commun utiles à des déplacements quotidiens en direction des portes de l'agglomération, dont l'hôpital de Mercy
- Une desserte en transport en commun, dont l'usage reste limité, mais qui constitue une offre méritant d'être prise en compte dans les choix de développement (accès aux arrêts de bus et gares à proximité de la commune)
- Un maillage de pistes cyclables et de chemins doux, particulièrement bien aménagés, qui pourraient toutefois être conforté au niveau du village de Mécleuves



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
VOIES CYCLABLES ET CHEMINS





MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
VOIRIES ET ESPACES PUBLICS



2.2. LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

L'article L.151-4 du Code de l'urbanisme actuellement en vigueur stipule que « [Le rapport de présentation] établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

La commune propose ponctuellement des solutions de stationnement pour les vélos : arceaux à vélo posés aux abords des terrains de sport à Lanceumont.

Elle ne propose pas de stationnement pour les véhicules hybrides et électriques, mais ceux-ci peuvent occuper des places « normales ». Par ailleurs, on notera la gratuité de toutes les places de stationnement sur la commune.

Les données 2014 de l'INSEE nous informent que 89 % des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune. A l'inverse 10,6 % n'ont aucune place de parking.

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué à l'échelle de la commune où **les parkings publics et les stationnements aménagés le long des rues**, représentent **environ 210 emplacements** (Cf. carte « Capacités de stationnement »). Cette **offre matérialisée et organisée se complète dans les faits avec les différents espaces non matérialisés** sur la commune mais utilisés comme stationnement, principalement dans les lotissements.

Les images suivantes illustrent les problèmes rencontrés sur la commune en termes de stationnement. La liste n'est pas exhaustive, mais résulte de différents temps de terrain réalisés lors de l'élaboration de ce diagnostic :

Un manque de stationnement dans certaines rues des noyaux villageois de Mécleuves et Frontigny

L'enjeu stationnement est limité à Mécleuves et Frontigny en l'absence de commerces de proximité dans le noyau villageois. Cependant des difficultés existent dans certaines rues des centres anciens, là où le bâti se resserre sur l'espace public et où le bâti rural s'est divisé en plusieurs logements qui ne sont pas dotés de solutions de stationnement en propre (Rues du Saulcy, des Champs Fleuris, et de la Fontaine Romaine à Mécleuves).



Par ailleurs, les deux centres villageois bénéficient d'aménagements d'espaces publics récents ou en cours ; ils permettent de matérialiser et d'organiser le stationnement sur l'espace public le long des habitations (rue des Jardins à Frontigny et rue de la Croix du Mont à Mécleuves) et aux abords des équipements publics (bibliothèque de Frontigny, église et aire de jeux de Mécleuves).

A Frontigny



A Mécleuves



Des difficultés aux abords du groupe scolaire à Lanceumont

D'imposants parkings ont été aménagés entre le foyer socio-éducatif et les équipements sportifs. Ces parkings et les 70 places de stationnement qu'ils représentent sont notamment utilisés lorsque la salle du foyer socio-éducatif est louée.

A Lanceumont, aux abords du groupe scolaire, des manques entraînent un stationnement sur les trottoirs aux abords immédiats de l'école ; la situation est d'autant plus critique aux horaires de début et de fin de classes. Le stationnement aux abords de l'école évolue en conséquence : le personnel enseignant se gare sur le parking du tennis, et des aménagements sont prévus : stationnement bus (2 bus en provenance de Jury et de Chesny) au niveau de l'aire de jeux située à côté du groupe scolaire, et aménagement d'un arrêt minute au niveau du stationnement des bus actuel.



Des encombrements de trottoirs par la voiture dans les lotissements

Quelques poches de stationnement ont été aménagées le long des rues de lotissements récents, les Grandes Tournailles à Lanceumont et le Clos de la Ronce à Mécleuves.



Sur l'ensemble des lotissements, un stationnement spontané a été ponctuellement observé en journée. Les automobilistes utilisent les espaces libres aux alentours des habitations, c'est-à-dire les trottoirs ou les espaces de retournement au bout des impasses. Ainsi, les piétons rencontrent des difficultés dans leur circulation. Ce type de stationnement indique quelques manques de stationnement partagé dans ces espaces résidentiels.



- Des aménagements existent pour le stationnement (parkings, stationnement aménagé le long des rues) mais l'offre n'est pas adaptée dans tous les secteurs.
- Des stationnements sur les trottoirs au sein des lotissements, s'avèrent gênants pour les déplacements piétons.
- D'autres stationnements non organisés sont d'autant plus gênant là où l'espace public se resserre. Dans les rues les plus étroites du noyau villageois, stationnement, circulation routière et piétonne viennent ici se confronter.
- Une réflexion pourrait être menée dans le cadre du PLU sur la création d'emplacements réservés destinés au stationnement, notamment aux abords des noyaux villageois.

PLU **MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION**
CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

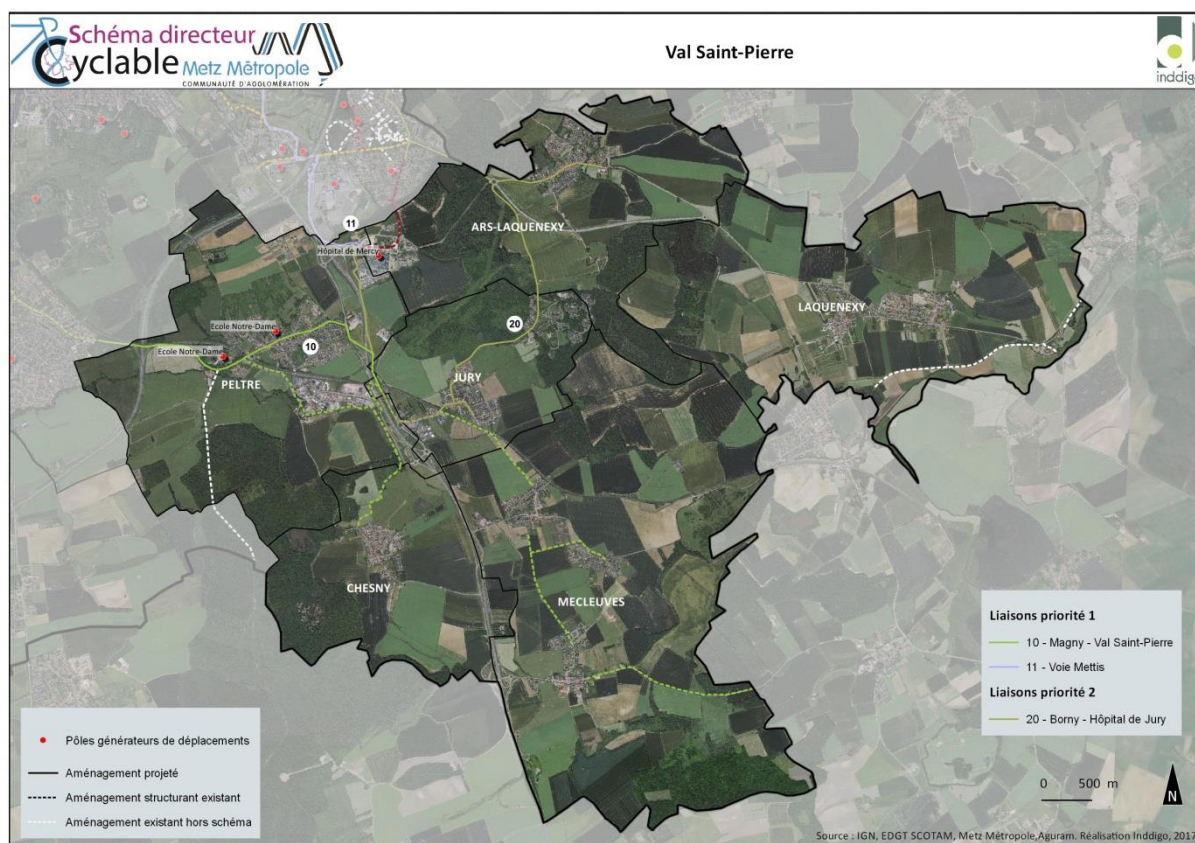


2.3. LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU) est un document de planification qui détermine, dans le cadre d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : transports publics, deux roues, marche...

Le PDU de Metz Métropole adopté en 2006 est actuellement en révision depuis 2013.

Par ailleurs, un schéma directeur cyclable a été élaboré en 2017 (sous réserve de validation du PDU, fin 2019). Il vise à apporter une continuité dans le parcours des pistes cyclables à l'échelle de Met Métropole. Elles ont fait l'objet d'un diagnostic sur le territoire communal de Mécleuves.



Extrait du projet de Schéma directeur cyclable de Metz Métropole – secteur Val Saint-Pierre

3. LES EQUIPEMENTS

3.1. LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

A. Equipements scolaires

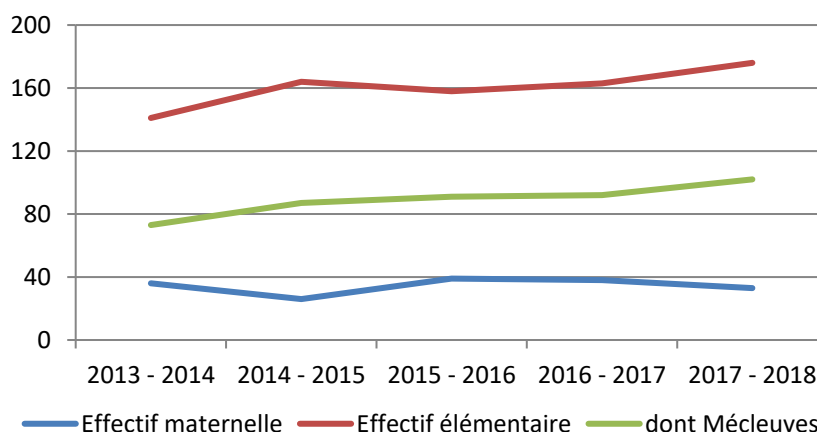
A.1. Ecoles maternelle et élémentaire

Mécleuves est dotée d'une école maternelle située à Lanceumont. Pour l'école élémentaire, la commune fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de Chesny et de Jury, dont les écoliers sont répartis dans les écoles de Jury et de Mécleuves.

Les données fournies par la commune, recensées dans le tableau ci-dessous, permettent de retracer les différentes évolutions des effectifs scolaires.

Evolution des effectifs scolaires sur la commune de Mécleuves – Données communales

Année scolaire	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
Effectif maternelle	36	26	39	38	33
Effectif élémentaire	141	164	158	163	176
dont Mécleuves	73	87	91	92	102



Depuis la rentrée de 2013, on compte un effectif moyen de 34 élèves en maternelle et de 160 élèves en élémentaire dont en moyenne 86 élèves venant de Mécleuves, soit la majorité. Les effectifs scolaires ont fluctué depuis 2013 entraînant des ouvertures de classes, principalement en élémentaire.

Les effectifs globaux connaissent des fluctuations plus importantes tous les 3 ans, lorsque les grandes sections de maternelle passent au CP. Cependant, on retrouve un renouvellement dans les effectifs scolaires.

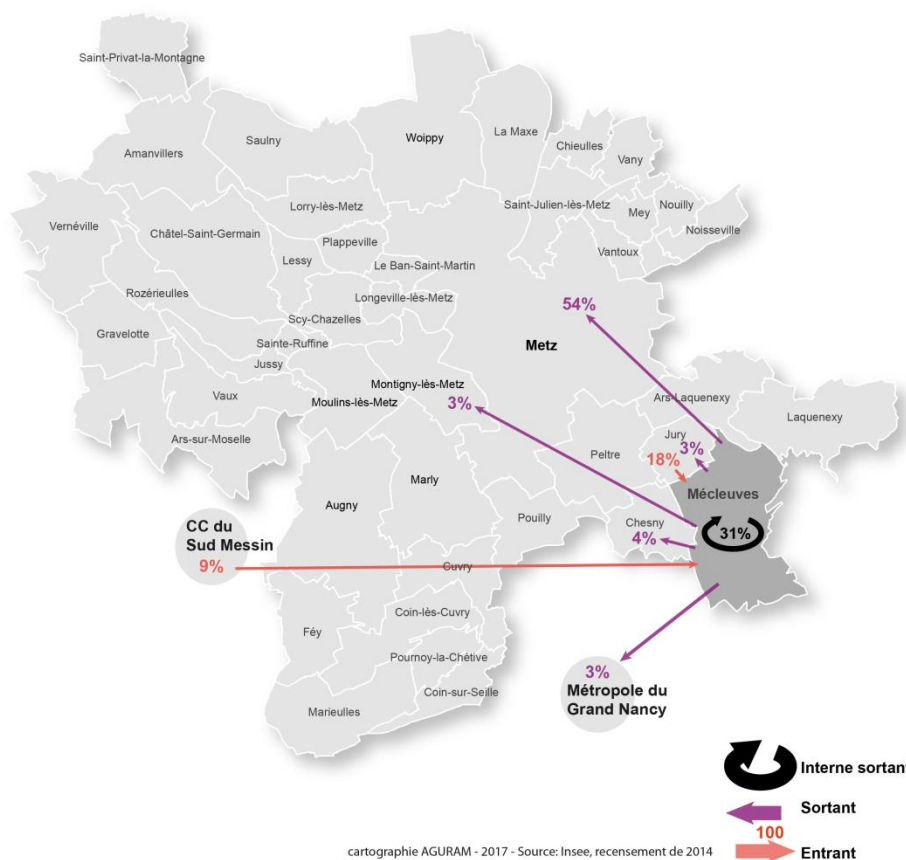
Par ailleurs, la commune des Mécleuves est rattachée au collège Paul Verlaine de Metz-Magny. Celui-ci dispose d'une capacité d'accueil de 862 places. 385 collégiens y sont actuellement scolarisés.

A.2. Les déplacements domicile-école

Sur les 298 élèves recensés sur la commune, 31 % étudient à Mécleuves (maternelle et primaire), 54 % étudient à Metz (collèges, lycées et études supérieures) où les collégiens dépendent du collège Paul Verlaine. 9 % étudient sur d'autres communes de Metz Métropole, 6 % à l'extérieur de l'agglomération messine.

Elèves résidants dans la commune	Elèves étudiant à Mécleuves	Elèves étudiant à Metz	Elèves étudiant à Metz Métropole	Elèves étudiant dans d'autres territoires
298	31%	54%	9%	6%

Principaux flux Domicile-Etude pour la commune de Mécleuves en 2014 - Données INSEE



La commune fait partie d'un regroupement intercommunal avec les communes de Chesny et de Jury. La maternelle est propre à Mécleuves, les classes élémentaires sont réparties dans les écoles de Jury et de Mécleuves.

Depuis 2013, la maternelle accueille en moyenne 34 élèves chaque année et 176 élèves pour l'école élémentaire dont 89 pour celle de Mécleuves

Sur les 298 élèves recensés sur la commune, 31 % étudient à Mécleuves (maternelle et primaire), et plus de la moitié étudie à Metz (collèges, lycées et études supérieures).

B. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Au niveau culturel, la commune dispose d'un **foyer socio-éducatif qui tient lieu de salle des fêtes**, localisé impasse du Lanceumont. Il peut être loué à titre associatif ou à titre privé, par des habitants de Mécleuves ou d'autres communes.

La commune dispose aussi d'une **bibliothèque** située à Frontigny, rue de la Botte. Elle est ouverte le mardi de 17h30 à 19h00, le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 16h30. La bibliothèque fait aussi office de médiathèque.

Aussi, la **salle paroissiale** située à côté de l'église de Mécleuves, est une **salle communale qui accueille les associations**, notamment celle du « Club Sans Soucis ».

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, Mécleuves possède quelques installations :

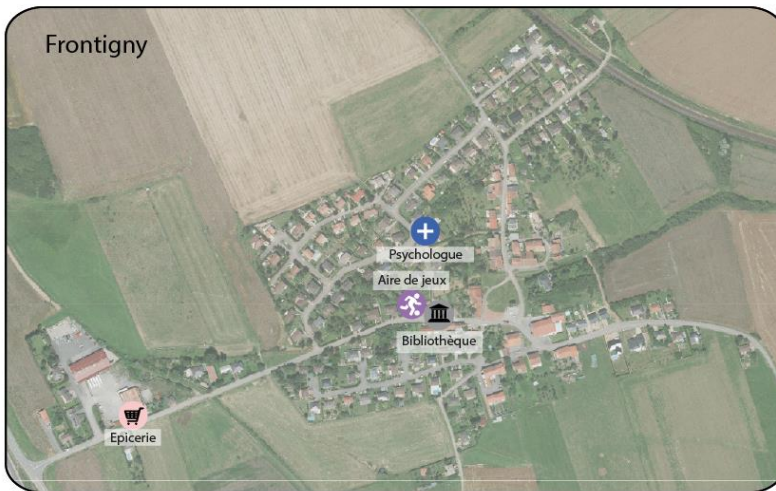
- ◇ Le terrain de football et ses vestiaires;
- ◇ Le court de tennis, situé à proximité du stade ;
- ◇ Le city-stade qui se situe aussi impasse du Lanceumont ;
- ◇ Un boulodrome qui se situe lui aussi au niveau de l'espace sportif, impasse du Lanceumont ;
- ◇ Trois aires de jeux situées dans chacune des entités de Mécleuves : une à Frontigny à côté de la bibliothèque, une à Lanceumont à proximité de l'école et la dernière à Mécleuves, au fond de l'impasse de la mairie.

À ces équipements, on peut mettre en lien les associations de la commune. Elle en compte quelques-unes qui participent à l'animation et au dynamisme du territoire :

- ◇ **MJC de Frontigny – Mécleuves** : elle gère différentes activités sportives et culturelles dont les animations pour enfants lors des vacances scolaires. Elle organise également la Saint Sylvestre et différentes manifestations telles que la bourse du modélisme, course pédestre, etc.
- ◇ **Club sans soucis** : les activités sont basées essentiellement sur des jeux de société et de cartes, discussions et échanges au programme. Des rencontres, journées d'animation sont envisagées ainsi que des sorties en collaboration avec les autres clubs des Communes de Chesny, Jury et Peltre.

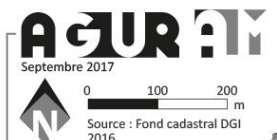
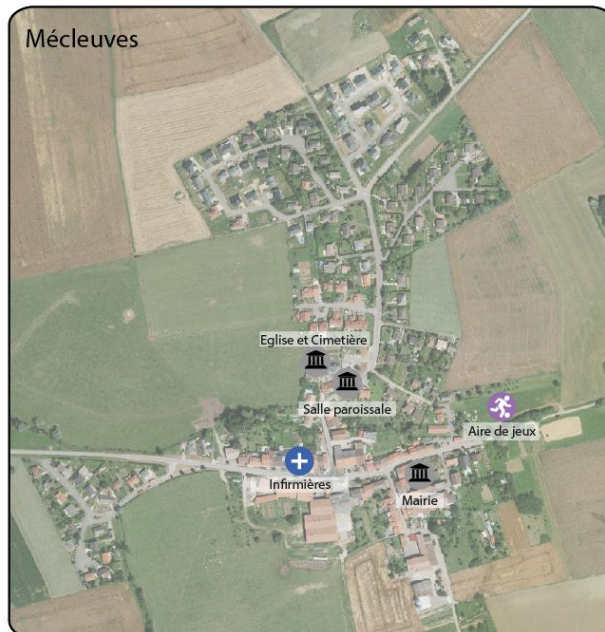
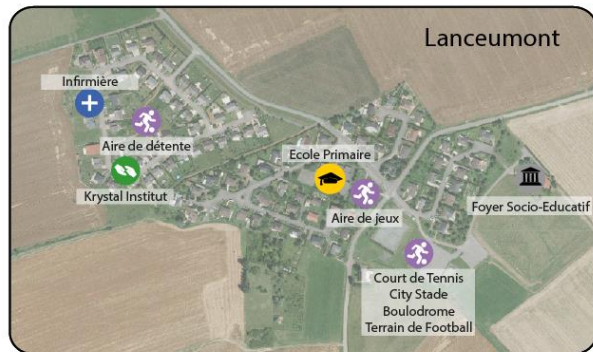


MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS



LEGENDE

- Etablissement Public
- Equipement de Loisir/Sport/Culture
- Services aux particuliers
- Commerce
- Santé
- Restauration
- Enseignement

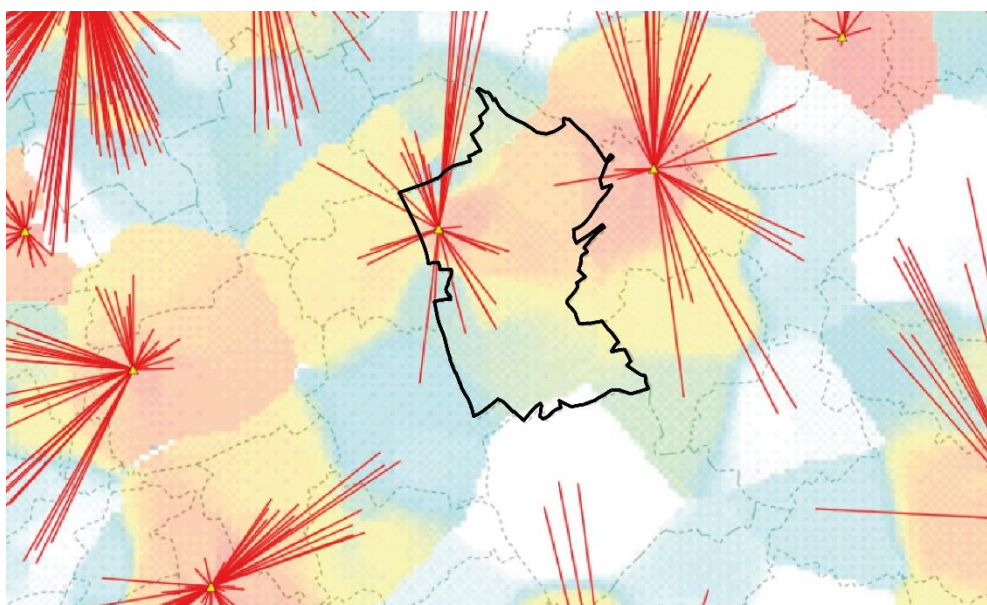


3.2. LA DESSERTE NUMÉRIQUE

L'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que : « Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, **le développement des communications numériques**, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.»

Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, **les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.** En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL



Cartographie ADSL – CEREMA

Située au sud-ouest de la ville de Metz, **Mécleuves est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom**, via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) FRO57. Il est situé sur le ban communal, à Frontigny.

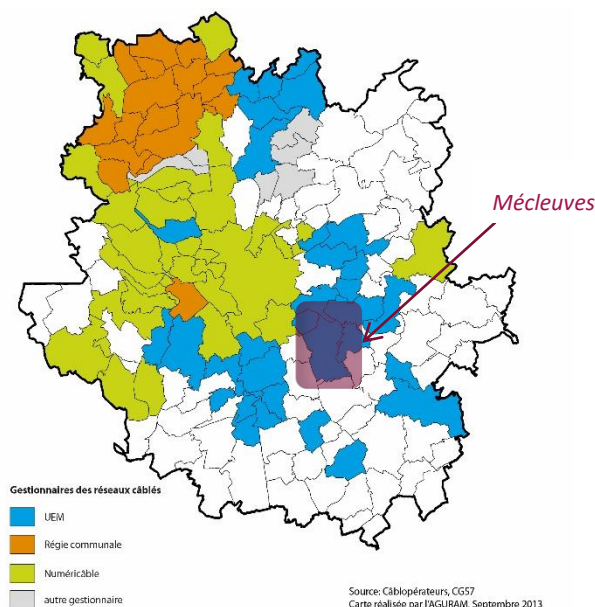
La présence de ce NRA à Mécleuves et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) permettent à la commune de **disposer de services ADSL satisfaisants et de couvrir la quasi-totalité des secteurs urbanisés**. En termes de débits, les estimations du niveau de service ADSL/VDSL, proposé sur la commune de Mécleuves, **oscillent entre 20 Mbit/s et plus**.

Ce NRA a été dégroupé permettant la présence d'opérateurs alternatifs et de dynamiser l'offre de service. A ce jour, **le NRA FRO57 compte 3 opérateurs**. En résumé, la présence sur le ban communal d'un NRA opticalisé, dégroupé et situé à proximité des abonnés (en zone urbanisée) permet l'éligibilité à des offres de service de type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

B. Desserte numérique par le câble

La commune de Mécleuves dispose d'un réseau câblé géré par l'UEM (Usine d'Electricité de Metz) offrant des services Internet et télédistribution.

Depuis septembre 2013, l'UEM a entrepris une rénovation/modernisation de son réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de services Très Haut Débit de 30Mbit/s (Offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision). La carte, ci-après, montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole est desservie par le câble.



Communes desservies par le câble – SCoTAM

C. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1 Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes, dont les communes de Metz-Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Mécleuves sur le long terme. Le déploiement FTTH à l'échelle de la Métropole a débuté en 2015, via un co-investissement d'Orange et SFR.

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33 % par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique. A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).

D. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G/4G (service de communications mobiles de troisième et quatrième générations) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. La couverture 3G/4G sur la commune est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal où trois opérateurs sont présents : SFR, Orange et Bouygues Telecom.

ID	Réseau	Operateur	Date	Modif	Adresse	Code Postal	Ville	Active
1549462	2G 3G 4G	BOUYGUES TELECOM	2017-05-12	2017-05-12	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui
369848	2G 3G 4G	ORANGE	2005-04-01	2017-03-31	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui
769768	2G 3G 4G	SFR	2011-09-02	2017-04-21	CHE RURAL 64 SUR LE CHEMIN DES MORTS (L'EPAULE)	57245	MECLEUVES	Oui

Source : <http://www.antennesmobiles.fr/>

Par le Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) FRO57 situé sur le ban communal de la commune, Mécleuves dispose d'une desserte ADSL réduite, de l'ordre de 20 Mbit/s. La desserte mobile de la commune est relative avec une couverture 3G et 4G par trois opérateurs.

En 2020, la commune disposera intégralement de la fibre optique par le biais d'un co-investissement d'Orange et SFR.



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DIAGNOSTIC
Environnement

Date de référence du dossier :

21/01/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	24/06/2019
Approbation	DCM	17/02/2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MÉCLEUVES

Approbation du PLU

DCM*

17/02/2020

* DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIÈRES

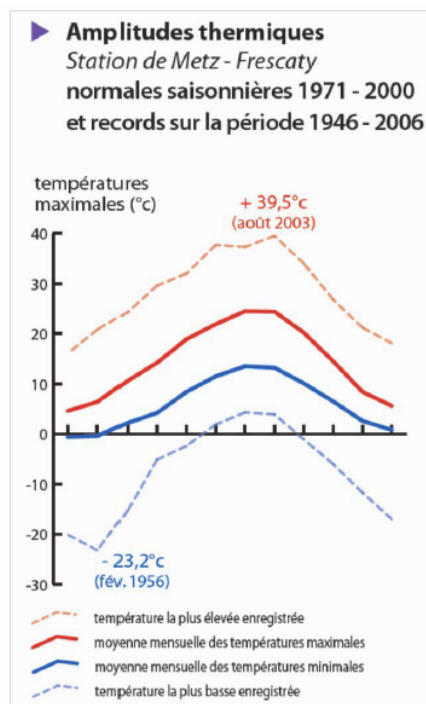
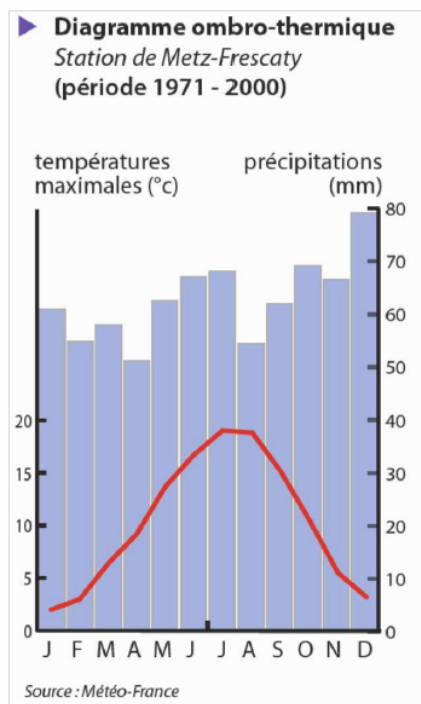
1. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
1.1. Environnement naturel	4
A. Le climat et le changement climatique	4
B. La Topographie	6
C. La géologie	8
D. Le réseau hydrographique	10
E. Les zones naturelles d'intérêts reconnus	13
F. Les milieux naturels et semi-naturels	15
G. Les continuités écologiques	20
1.2. Environnement humain	28
A. La gestion des déchets	28
B. L'eau potable et l'assainissement	29
C. Les eaux pluviales et usées	30
D. La qualité de l'air	31
E. Les énergies renouvelables	36
F. Les nuisances sonores	39
G. Les risques naturels et anthropiques	42
H. Synthèse du diagnostic et des enjeux sur la commune de Mécleuves	47

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. ENVIRONNEMENT NATUREL

A. Le climat et le changement climatique



Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Mécleuves est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), située à 11 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est de Mécleuves. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètre-carré ; ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m² le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

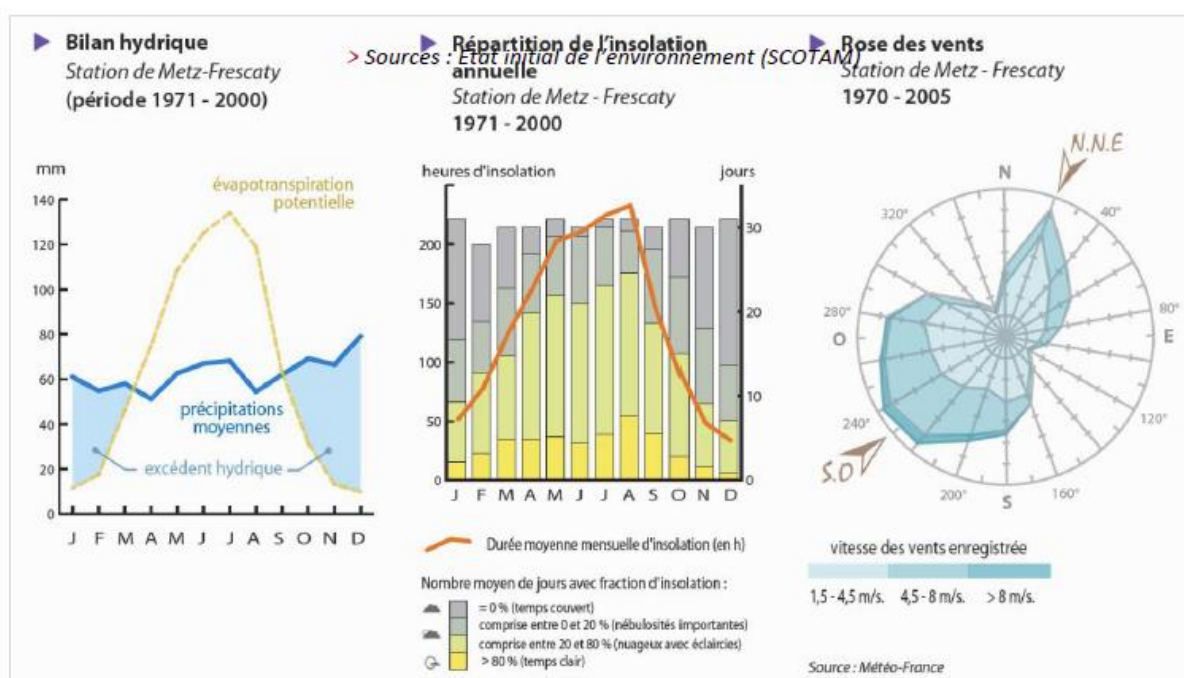
Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. **La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures** répartis sur près de **290 jours**.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées, où l'insolation est inférieure à 20%.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- ◆ Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- ◆ Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h),
- ◆ Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassant 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



A.1. Le changement climatique

Concernant l'évolution du climat, le rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), publié entre 2013 et 2014, souligne les changements observés et leurs causes. Selon ce rapport, chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la Terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850.

Un réchauffement climatique lorrain est également perceptible. Le réchauffement peut être estimé à +1,2°C sur la période 1899-2007 à la station de Metz-Frescaty.

Les évolutions attendues montrent une augmentation estimée des températures moyennes de +3,6 °C en 2080 en Lorraine, par rapport à la période 1971-2000. Le nombre de jours moyens de canicule est estimé de 10 à 25 jours par an d'ici 2080. De même, les paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences, notamment (toutes n'étant pas prévisibles) :

- ◆ vulnérabilité des territoires soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des inondations et des coulées boueuses,
- ◆ pertes de production agricole et forestière du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...),
- ◆ conséquences sanitaires pour les populations (augmentation des décès en été, des allergies, des maladies infectieuses...),

- ◆ sur la biodiversité : en Lorraine, on observe une modification dans la phénologie des espèces. On constate par exemple une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivée des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces,
- ◆ menace de pollution du milieu naturel par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein et le rejetant dans les cours d'eau,
- ◆ recul du manteau neigeux ayant notamment des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbaines doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisation des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Il est à noter qu'à l'échelle locale, les conditions topographiques et l'occupation des sols modulent fortement le signal du changement climatique. Certains quartiers de grandes villes, compte tenu de leur faible albédo et d'une mauvaise ventilation, accroissent localement l'intensité des épisodes caniculaires (jour et nuit), entraînant le phénomène d'îlot de chaleur urbain. L'imperméabilisation des sols nuit également à l'infiltration des eaux.

Les causes du réchauffement climatique sont développées dans le paragraphe « gaz à effet de serre ».

Commune de l'est de la France, Mécleuves est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé/subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations). Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été. Le changement climatique aura des impacts non négligeables sur le territoire qu'il convient de prendre en compte : augmentation des aléas climatiques, impacts sur les productions agricoles et forestières, impacts sur la biodiversité, sur la santé humaine...

B. La Topographie

Mécleuves est une commune de plaine du Plateau Lorrain. Encadré par le plateau au sud et à l'est, la commune est composée de trois villages, du nord au sud : Frontigny, Lanceumont et Mécleuves.

Au nord, Frontigny est marqué par le point le plus bas de la commune à 195 mètres d'altitudes, où les pentes douces à l'est voient s'écouler le ruisseau de Champel, rejoint en aval par le ruisseau Champ le bœuf, tous deux affluents du ruisseau Saint-Pierre.

Un léger dénivelé s'étend vers le sud pour rejoindre le Bois Cama puis les plateaux agricoles de Pontoy. Le svillages de Mécleuves et Lanceumont en contrebas, sont surplombés par une butte à une altitude de 271 mètres, l'un des points haut de la commune. Le vallon séparant cette dernière et le Bois Cama permet à un affluent du ruisseau Champ le bœuf et au ruisseau de Sorbey de s'écouler respectivement vers l'ouest et vers l'est.

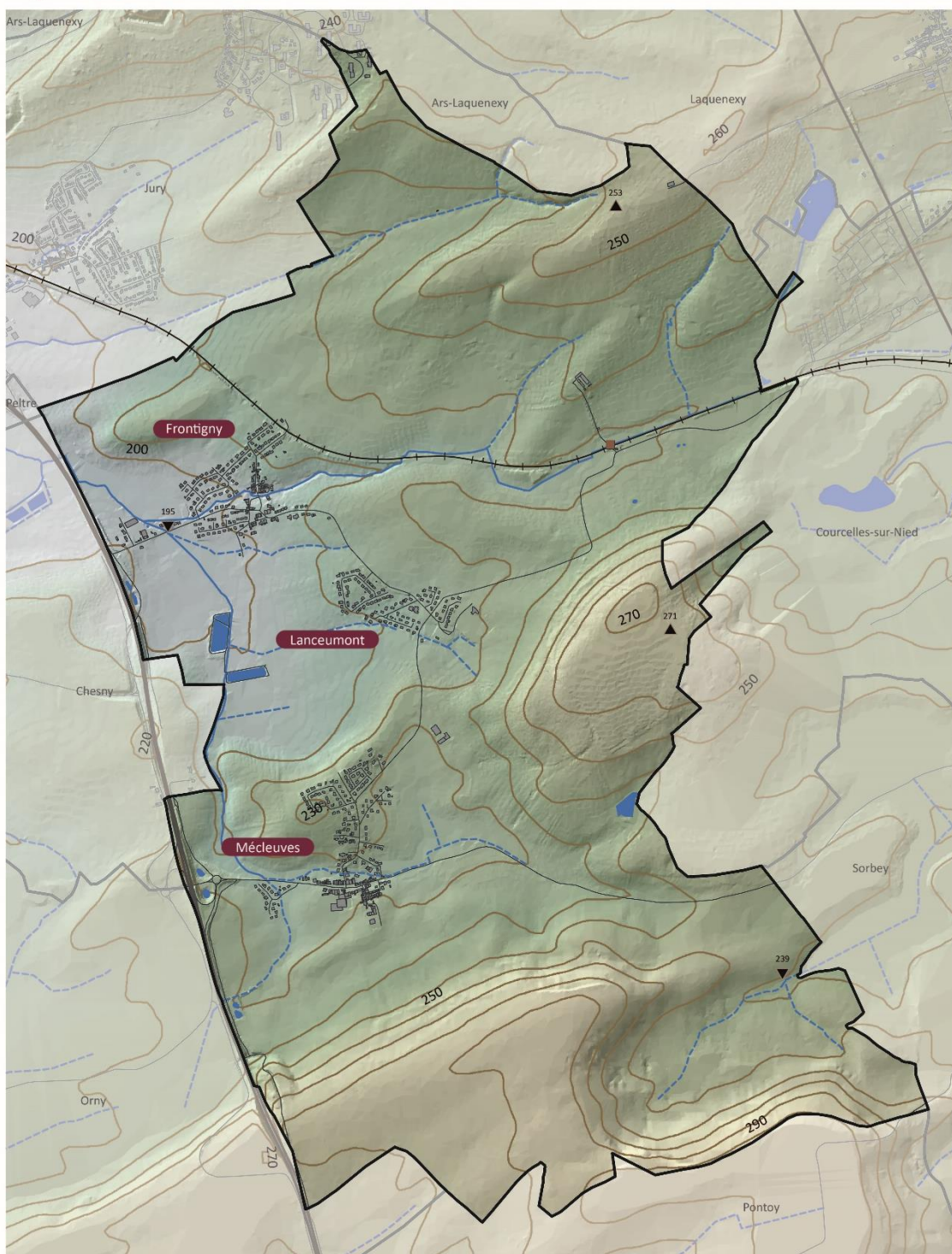
Le ruisseau Champ le bœuf s'écoule du sud au nord, en limite ouest du ban communal, et recueille les eaux des différents ruisseaux arrivant de l'est.

La commune de Mécleuves est composée des trois villages de Frontigny, Lanceumont et Mécleuves de nord en sud. Au nord-ouest, les pentes douces permettent d'atteindre le point bas de la commune, à Frontigny, et accueillent le ruisseau de champel. Lanceumont et Mécleuves sont quant à eux surplombés à l'est par une colline, l'un des points hauts de la commune (271 mètres), séparée du Bois Cama par un vallon où s'écoule plusieurs cours d'eau.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOPOGRAPHIE



LEGENDE

Relief

Elevé : 412 m
Faible : 154 m

 Courbes de niveaux

320 Point haut

240 Point bas

Réseau hydrographique

— Cours d'eau permanent
--- Cours d'eau intermittent

C. La géologie

Le ban communal de Mécleuves est composé de différentes formations géologiques du Domérien inférieur (Jurassique moyen) et superficielles.

Les villages de Frontigny, Lanceumont et les coteaux du Bois de Cama sont occupés à majorité par des sols calcaires. Ce dernier est bordé, au nord, par une bande argileuse qui le sépare des grès qui s'étendent au sud-est.

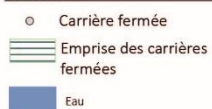
Le village de Mécleuves possède quant à lui des sols davantage marneux, que l'on retrouve également sur la colline le surplombant.

Des bandes alluviales accompagnant les ruisseaux de Champel et de Champ le bœuf traversent également le village de Frontigny d'est en ouest. On retrouve également des limons de plateau à l'interface entre le plateau agricole et la plaine, ainsi que sur la partie nord-ouest du village de Mécleuves.

On retrouve ainsi les formations suivantes :

- ◆ Lotharagien marneux (I3b)
- ◆ Lotharagien, calcaires à Nannobelus Hettangien Sinémurien, calcaires à Gryphées (I2-3a)
- ◆ Carixien Marnes à Zeilleria numismalis, Calcaire à Prodactylioceras Davoei (I4a-b)
- ◆ Calcaires ocreux à Echioceras racicostatum (I3c)
- ◆ Rhétien inférieur, Grès infraliasique (I1a)
- ◆ Rhétien supérieur, Argiles de Levallois (I1b)
- ◆ Alluvions fluviatiles (Fz)
- ◆ Limons de plateau (LP)

La commune de Mécleuves est composée de plusieurs formations géologiques. Une grande partie des sols est composée de marnes et de calcaires. On retrouve également des limons de plateau, à l'interface entre les plateaux agricoles et la plaine. Une bande alluviale accompagne les ruisseaux de Champel et de Champ le bœuf.



Formations géologiques

Formations superficielles

Limons

Alluvions

S

Fz

Formations secondaires

Domérien inférieur (Jurassique moyen)

eur (Jura

10

1

10

S

—— Eléments structuraux linéaires

D. Le réseau hydrographique

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, la **Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit une **politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre en 2015 un « bon état » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

D.1. Les eaux de surface

Le bon état des masses d'eau superficielles est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ». La commune de Mécleuves, située dans le bassin hydrographique du Rhin et dans le bassin versant de la Seille, est parcourue par les ruisseaux de Champel (affluent du ruisseau de Champ le Bœuf), de Champ le Bœuf et de Corbon (affluent du ruisseau de Saint-Pierre).

- ◆ **83% de la surface de la commune sont situés sur la masse d'eau du ruisseau de Saint-Pierre**, affluent de la Seille. Le ruisseau de Saint-Pierre est défini comme très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'Est. En 2015, il présentait un état écologique mauvais et son état chimique était inconnu. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques et de coûts.
- ◆ **12% de la surface de la commune sont situés sur la masse d'eau de la Nied**, définie comme cours d'eau moyen sur côtes calcaires de l'est. En 2015, elle présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Une attention particulière doit donc être également portée à ce cours d'eau. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques et de coûts.
- ◆ **5% de la surface de la commune sont situés sur la masse d'eau du ruisseau de Verny**, défini comme très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'est. En 2015, il présentait un état écologique moyen et son état chimique était inconnu. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques, des conditions naturelles et de coûts.

Masse d'eau	Etat écologique 2015	Etat chimique 2015	Objectif bon état chimique	Objectif bon état écologique
Ruisseau de St-Pierre	Mauvais	-	2027	2027
La Nied	Moyen	Mauvais	2027	2027
Ruisseau de Verny	Moyen	-	2027	2027

D.2. Les eaux souterraines

Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

La commune de Mécleuves est située intégralement sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « Imperméable localement aquifère ». Sa surface est de 7 800 km² environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau est composé d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique était fixée pour 2015.

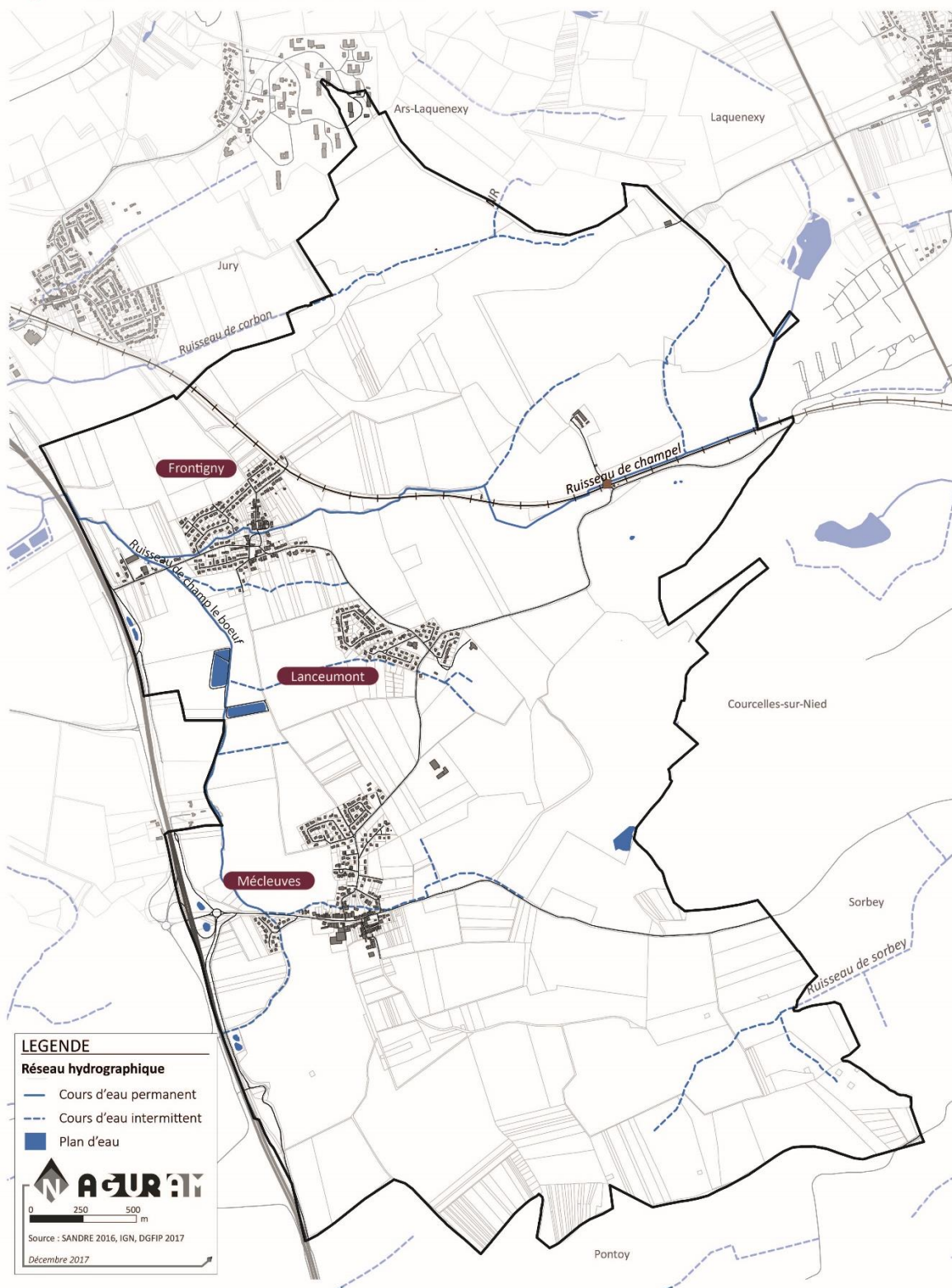
La commune de Mécleuves, située dans le bassin hydrographique du Rhin et dans le bassin versant de la Seille, est parcourue par les ruisseaux de Champel (affluent du ruisseau de Champ le Bœuf), de Champ le Bœuf, de Corbon (affluent du ruisseau de Saint-Pierre) et de Sorbey.
La masse d'eau du ruisseau de Saint-Pierre présente aujourd'hui un état inférieur au bon état, avec un objectif d'atteinte du bon état reporté à 2027. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état.

La commune est concernée par les masses d'eau souterraine du Plateau Lorrain versant Rhin qui présentent un état chimique inférieur au bon état en raison de pesticides et nitrates. L'atteinte du bon état global de cette masse d'eau est donc fixée à 2027.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

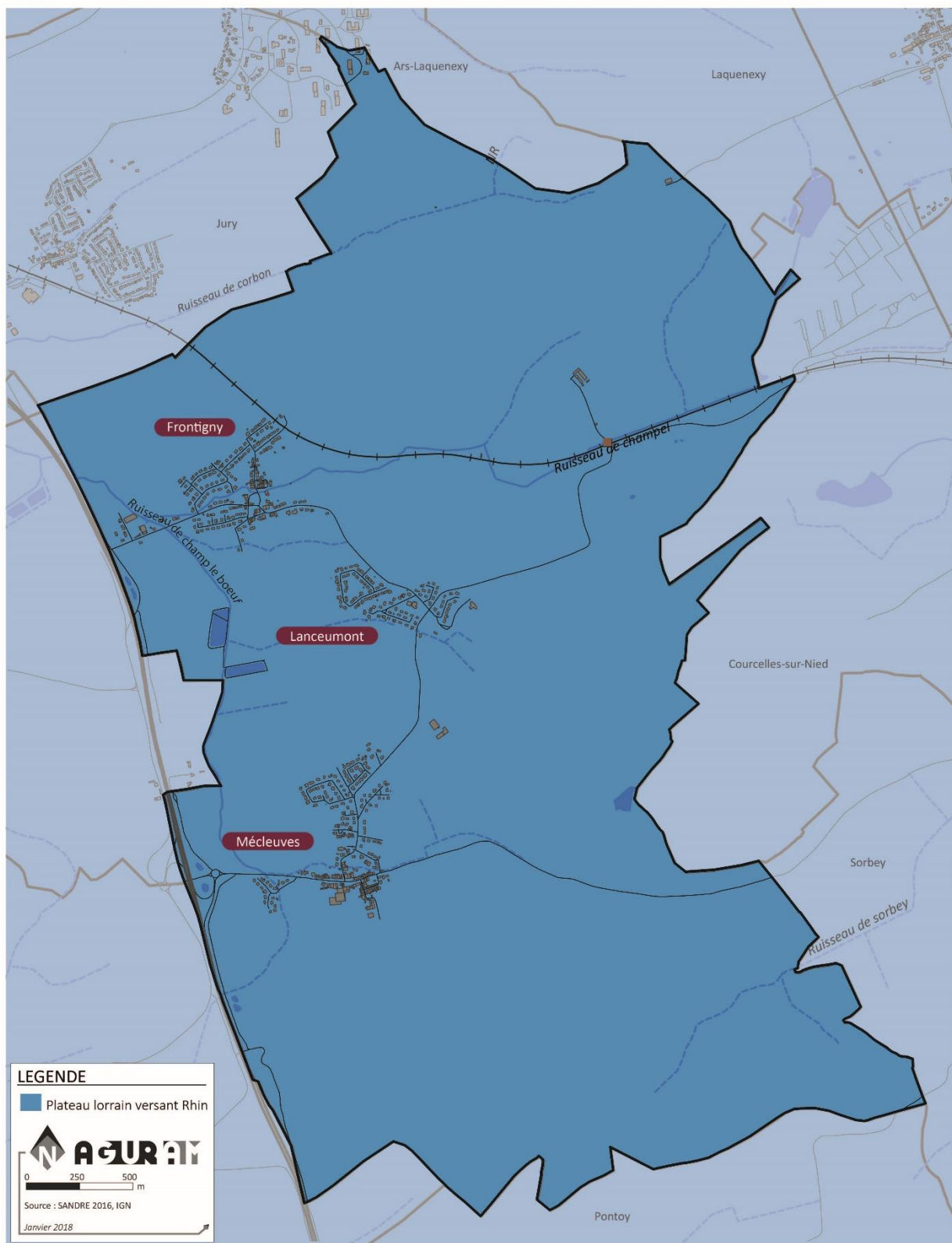
MASSSES D'EAU SUPERFICIELLES





MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

MASSES D'EAU SOUTERRAINES



E. Les zones naturelles d'intérêts reconnus

Mécleuves est située sur le plateau lorrain versant Rhin. En possédant divers espaces naturels (espaces boisés, prairies dont certaines à caractère thermophile, vergers, cours d'eau et espaces cultivés), elle est une commune concernée par des périmètres d'inventaires des milieux naturels.

On retrouve ainsi sur le ban communal :

- ◆ **2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 1**
- ◆ **Une Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**
- ◆ Un Espace Naturel Sensible (ENS)

E.1. Les sites inscrits en ZNIEFF 1 et 2

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- ◆ **les ZNIEFF de type I** sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est **un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes** ;
- ◆ **les ZNIEFF de type II** sont **des grands ensembles naturels riches et peu modifiés**, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

On retrouve deux ZNIEFF sur le territoire de la commune :

- La ZNIEFF de type 1 « Bois Cama à Mécleuves » (FR410030111)
- La ZNIEFF de type 1 « Milieux ouverts au lieu-dit Le Feuillet à Mécleuves » (FR410030518)

E.2. La Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La **Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages (ZICO) « Bazoncourt Vigy »**, dont la surface est d'environ 2 hectares sur Mécleuves, correspond à un site d'intérêt majeur hébergeant des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Une ZICO ne constitue pas une protection réglementaire. Cet inventaire scientifique national permet la délimitation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

E.3. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La loi « *aménagement* » du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

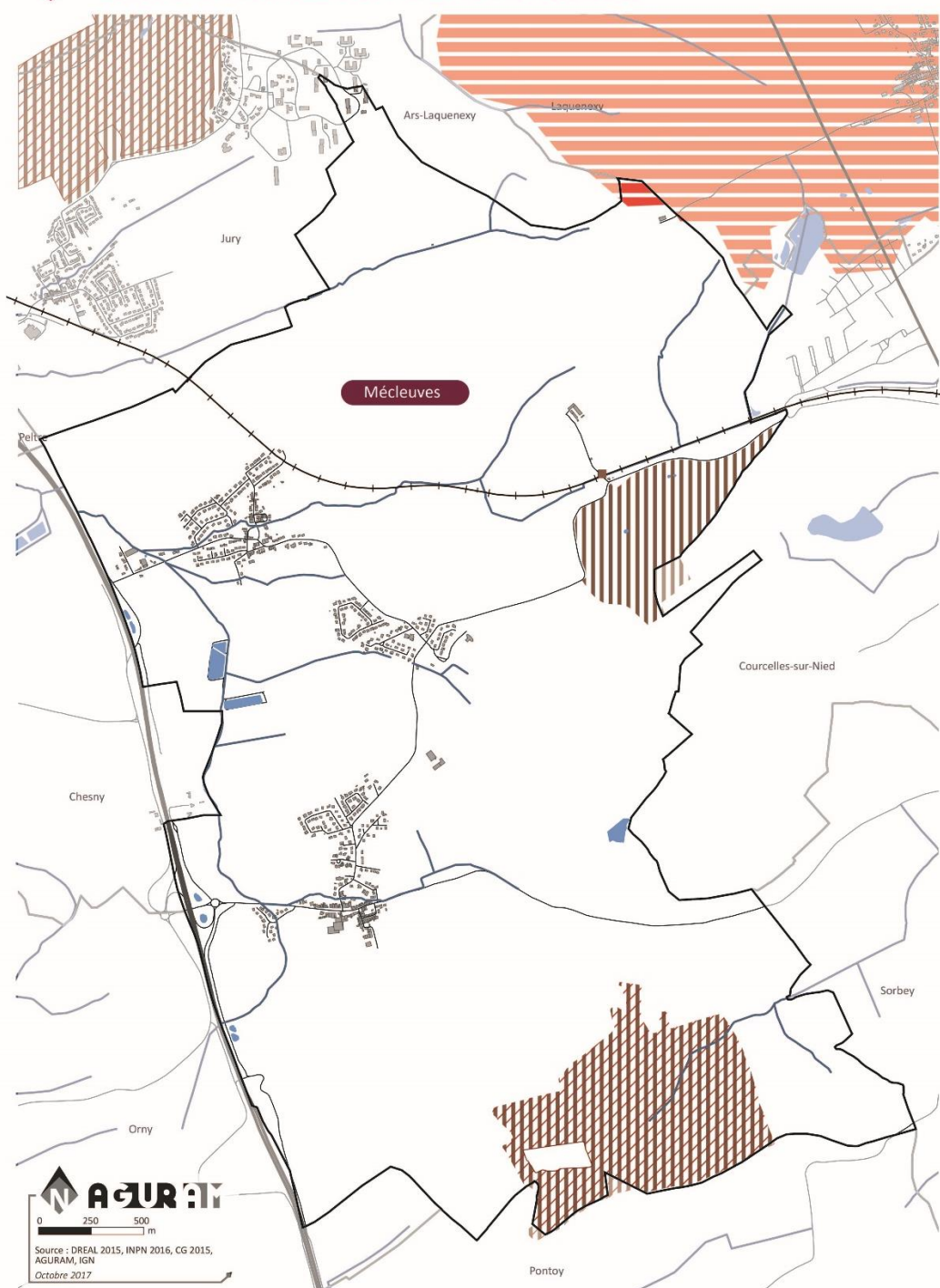
On retrouve sur le périmètre de la commune, **l'ENS « Bois Cama à Mécleuves »**. Il est composé d'espaces boisés au sud de la commune. D'une superficie de 84 hectares, on y retrouve principalement des feuillus.

Mecleuves possède plusieurs périmètres d'inventaires des milieux naturels :

- ◆ 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- ◆ Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- ◆ Un Espace Naturel Sensible (ENS)



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNUS



LEGENDE

- Espace naturel Sensible (E.N.S.)
 ZNIEFF Type 1
 ZICO

F. Les milieux naturels et semi-naturels

F.1. Les espaces boisés

Bien que la commune de Mécleuves soit en grande partie agricole, on retrouve de nombreux espaces boisés. Au sud, le **bois Cama** s'étend sur 84 hectares, entre Mécleuves et Pontoy. Situé au-dessus de la commune, à une altitude d'environ 290 mètres en limite communale, il s'étend sur les pentes douces du Fond des Maillets et en direction des espaces agricoles du plateau de Pontoy au sud. Il est parcouru par le Ruisseau de Sorbey qui s'écoule vers l'est et la commune du même nom.

Ce bois, classé ZNIEFF de Type 1 est composé d'arbres à feuilles caduques. Ces arbres, non conifères, sont feuillus en été et perdent leurs feuilles en hiver. Outre la biodiversité dite « ordinaire » (chevreuils, sangliers...), on retrouve au sein de ce bois, ainsi que dans les milieux humides qui le composent, des amphibiens (sonneur à ventre jaune, triton alpestre, triton palmé), des Lépidoptères (Paon du jour, Vulcain, Azuré des Nerpuns...), des oiseaux (Pic mar, Milan royal, Chouette hulotte..), mais également des mammifères comme le chat forestier.



Bois de Cama

A l'est du ban communal, **une bande boisée et arbustive d'environ 2,5 kilomètres** relie les chemins boisés autour du Feuillet aux lieux dits de la Goule et plus au sud du Fond des Maillets. *Ce cordon qui traverse les espaces agricoles constitue un couloir propice au déplacement des espèces.*



Bande boisée et Bois des Héritiers

On retrouve également au nord, au lieu-dit du Grand Bois de Champel, d'autres espaces boisés comme le bois des Héritiers.

F.2. Les prairies et milieux ouverts

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une **activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture**. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

Les prairies sont bien représentées sur le ban communal de Mécleuves. On les **retrouve autour de Frontigny et Mécleuves, où elles accompagnent notamment le tracé des cours d'eau**. Plus rares aux alentours de Lanceumont, on les retrouve à l'est au **Feuillet**, autour du **bois des Héritiers** au nord, ainsi qu'en contrebas du bois Cama.



Le Feuillet et la Pierrotte

La commune possède également et très **ponctuellement des prairies à caractères thermophiles**. Ces dernières sont assez rares, en raison des conditions écologiques de pente et d'hygrométrie nécessaires à leur existence. Elles correspondent à des espaces secs, souvent de faible superficie mais riches en espèces.

A Mécleuves, on retrouve ces prairies thermophiles **près du lieu-dit La Pierrotte, à l'est du Bois Cama ainsi qu'à l'est de Frontigny**.

F.3. Les vergers

Quelques vergers sont présents sur la commune. On les retrouve entre autre **dans les villages de Lanceumont et Mécleuves**.

Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourrait être intéressant de **maintenir ces vergers exploités et qui permettent le développement d'une faune et d'une flore diversifiée**.

Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner leur redynamisation.



Vergeur au sud du Lanceumont

F.4. Les friches et délaissés

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus », qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à un certain manque d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés. **Outre les secteurs en bordure de voie rapide, Mécleuves possède quelques espaces en friches, notamment au lieudit du Feuillet et sur le chemin menant au Haut de la Cote, constitués principalement d'arbustes.**



Friches du Haut de la Cote

F.5. Les espaces cultivés

Mécleuves est une commune à dominante agricole (orge, blé, protéagineux...). Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée.

Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le busard cendré, la caille des blés ou la perdrix grise.

Par ailleurs, la présence de plantes accompagnatrices, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces.



Haies en milieu agricole

Enfin, la **préservation de haies** permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant la qualité paysagère de ces espaces. On retrouve **quelques haies bordant certaines parcelles**, ainsi que la **bande boisée** reliant le Feuillet au Bois Cama. Ces haies arborées jouent un rôle important dans le déplacement de la faune, mais également dans la **lutte contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols agricoles**. Elles agrémentent également le paysage et rompent la monotonie des espaces agricoles continus.

F.6. Les milieux aquatiques et plans d'eau

Le territoire de Mécleuves fait partie du bassin versant de la Seille. Il est traversé du sud au nord par le Ruisseau de Champ le bœuf, affluent du Ruisseau Saint-Pierre. Ce dernier s'écoule sur environ 13 kilomètres avant de rejoindre la Seille. Le Ruisseau de Champ le bœuf prend sa source sur le ban communal au niveau de l'étang à l'est du village de Mécleuves. Il traverse ce dernier et s'écoule ensuite sur environ 4 kilomètres à l'ouest de Lanceumont puis Frontigny. Rattrapé par des affluents au lieu-dit des Chanterelles et à Lanceumont, il transite par les étangs de lagunage avant d'être rejoint par les Ruisseaux de Champel et de Corbon.

Au nord, le ruisseau de Corbon, affluent du ruisseau Saint-Pierre prend sa source au sud du Bois Royal et s'écoule sur un peu plus d'un kilomètre (espaces boisés, cultures) sur le ban communal avant de traverser Jury à l'ouest. Une bande enherbée a été conservée le long du tracé du ruisseau, au sein d'espaces agricoles entre le Bois Royal et le nord du Bois des Héritiers.

Plus au sud le ruisseau de Champel prend sa source au niveau du lieu-dit du même nom près de Courcelles-sur-Nied et s'écoule sur environ 3 kilomètres. Le ruisseau longe la voie ferrée puis parcourt les espaces agricoles avant de traverser Frontigny où il en majorité découvert, avant de rejoindre le ruisseau de Champ le Bœuf. Enfin, le ruisseau de Sorbey s'écoule au sud-est du village, depuis le Fond des Maillets vers la commune de Sorbey.

Trois bassins de lagunage, situés à l'ouest de Lanceumont, accueillent les eaux de la commune et le ruisseau de Champ le Bœuf.



Ruisseau de Champel à Frontigny



Bassin de lagunage à l'ouest de Lanceumont

La commune de Mécleuves possède des milieux naturels et semi-naturels diversifiés. Les espaces boisés sont localisés en grande majorité au nord de la commune (Bois des Héritiers) et au sud (Bois Cama). Les prairies sont bien représentées sur le ban communal, notamment à proximité des villages de Mécleuves et Frontigny. Certaines, à caractère thermophile, ont pu se développer grâce au substrat calcaire et aux pentes marquées. Quelques vergers sont également présents de manière ponctuelle. La commune est également traversée par plusieurs cours d'eau : le ruisseau de Champ le Bœuf, de Champel et de Corbon. Mécleuves a également la particularité de présenter des habitats potentiels d'accueil des chauves-souris.

F.7. La biodiversité remarquable

◇ La biodiversité faunistique et floristique

L'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)** recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN ainsi que d'inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

On retrouve :

- ◆ **Sept espèces inscrites à la Directive 79-409 dite « Oiseaux »** : Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- ◆ **Sept espèces sont inscrites à la Directive 92-43 dite « Habitat-Faune-Flore »** : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté (Annexe II et IV), ainsi que le Chat forestier, le Chat sauvage et le Lézard des souches (Annexe IV).
- ◆ **Une espèce végétale protégée en région Lorraine a été recensée sur le ban communal de Mecleuves** : l'Ophioglosse commun ou Langue de serpent.



Triton crêté



Milan royal



Pie-grièche écorcheur



Chat forestier



Ophioglosse commun

Riche en espaces naturels, Mécleuves est une commune qui accueille une grande biodiversité. Ainsi on retrouve sept espèces animales inscrites à la Directive Oiseaux et sept espèces inscrites à la Directive Habitats-Faune-Flore. Une espèce protégée au niveau régional, l'Ophioglosse commun, est également présente à Mécleuves.

◇ La lutte contre les espèces invasives

Pour lutter contre l'introduction et la propagation d'espèces invasives (seconde cause d'érosion de la biodiversité), il est pertinent de :

- ◆ améliorer la connaissance, le recensement de ces espèces ;
- ◆ informer la population des risques (ex : espèces allergisantes) ;
- ◆ contenir l'existant : selon espèce, fauche avant floraison, brûlage des racines ;
- ◆ éviter le transport de matériaux infectés, si indispensable utiliser un véhicule fermé empêchant les fragments végétaux de s'envoler, veiller au nettoyage de la benne ;
- ◆ privilégier le développement de la flore endogène ;
- ◆ s'intéresser à l'origine de la terre : veiller à ne pas réutiliser une terre prélevée dans un secteur « à espèces invasives » pour un aménagement d'espace vert ;
- ◆ lutter immédiatement dès le recensement d'un nouveau petit foyer.

G. Les continuités écologiques

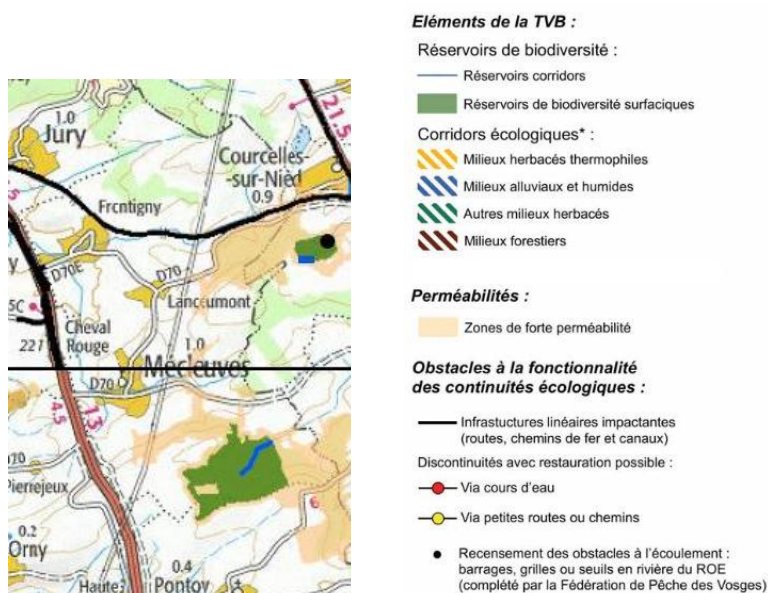
La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté fin 2015.

Dans les lois Grenelles 1 et 2, les chapitres concernant la biodiversité définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural ».

Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

G.1. Eléments du SRCE présents sur le territoire de Mécleuves

Il est à noter que le SRCE de Lorraine sera prochainement intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET du Grand Est), en cours d'élaboration.



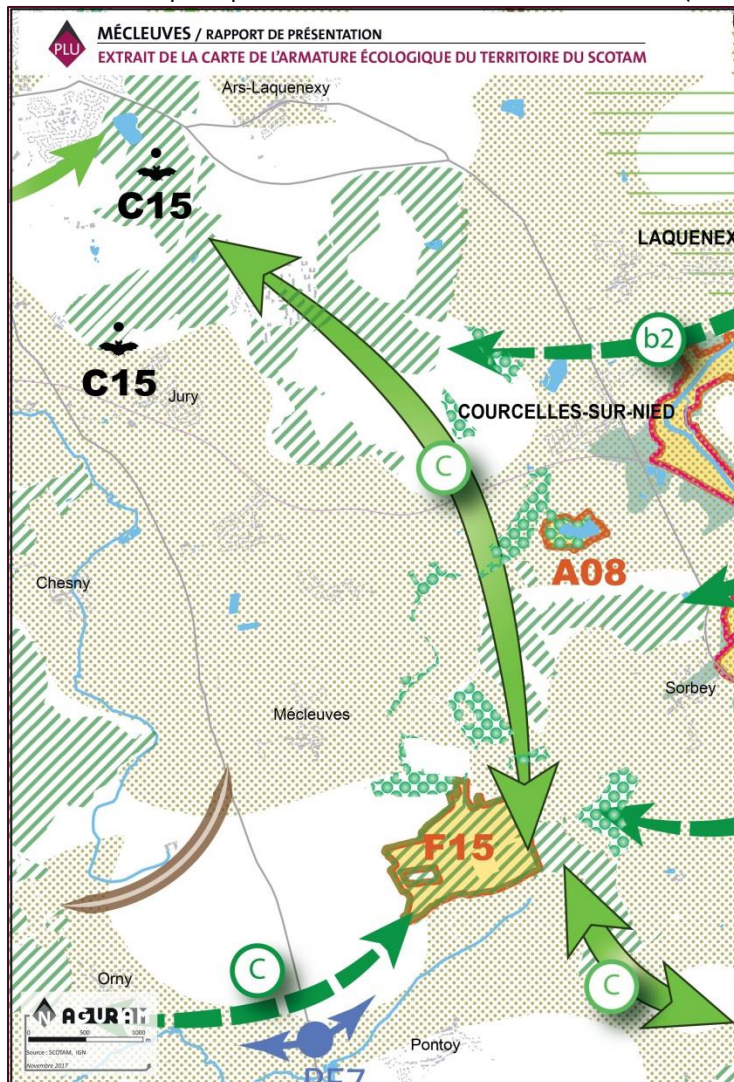
Le SRCE de Lorraine identifie plusieurs éléments sur la commune :

- ◆ Un réservoir de biodiversité surfacique (Bois de Cama) ;
- ◆ Un réservoir corridor (Ruisseau de Sorbey et ses ripisylves) ;
- ◆ Des zones de forte perméabilité ;

Des infrastructures linéaires impactantes, obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques sont également présentes sur la commune. Il s'agit de la RD955 à l'ouest de la commune et de la ligne de chemin de fer passant au nord.

G.2. Eléments du SCoTAM présents sur le territoire de Mécleuves

La commune de Mécleuves est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

- Cœurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune

- Zones humides intéressantes non retenues comme cœurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
 - passage à créer : PF1
 - passage à requalifier : PF2
 - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8

- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

◇ Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

Un réservoir de biodiversité est identifié dans le SCoTAM sur le ban de Mécleuves :

- ◆ Cœur de nature forestier F15 : Bois Cama

Notons que le SCoTAM retenant les ZNIEFF de Type 1 comme réservoirs de biodiversité, la ZNIEFF de Type 1 « Milieux ouverts au Lieu-dit Le Feuillet à Mécleuves » est également retenue comme tel, afin d'anticiper la compatibilité du SCOTAM lors de sa future révision.

Des réservoirs de biodiversité sont identifiés à proximité de la commune :

- ◆ Cœur de nature aquatique et humide A08 : Etang de Courcelles-sur-Nied
- ◆ Cœur de nature mixte M09 : Lit majeur de la Nied Francaise

◇ Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est traversée par la continuité forestière « C » du corridor de la Seille à la Nied identifiée dans le SCoTAM. Cette continuité est également identifiée dans le SRCE.

De plus, une continuité boisée à recréer ou à renforcer est également présente sur le ban communal. Celle-ci permettrait la jonction entre les espaces boisés présents à Orny et le bois de Cama.

A ce titre, le PLU de Mécleuves doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent ces continuités.

Le SCOTAM identifie également **plusieurs petits espaces boisés** participant aux continuités forestières, en raison de leur vulnérabilité, localisé au sud et à l'est de la commune.

Par ailleurs, la trame forestière est étroitement liée à l'enjeu **chiroptère (ou chauves-souris)**. **Des gîtes ont été recensés au nord de Mécleuves sur les communes d'Ars-Laquenexy et Jury.** La préservation des chiroptères passe notamment par l'identification et le maintien des cordons boisés permettant le déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. Les chiroptères étant des animaux insectivores, une attention particulière doit être portée aux **haies, fourrés, vergers et zones humides**. Sur la commune, les espaces forestiers facilitent donc le déplacement des chauves-souris. **Il paraît donc judicieux de préserver les espaces boisés et les zones humides de manière globale pour répondre à l'enjeu chiroptères.**

◇ La matrice prairiale

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

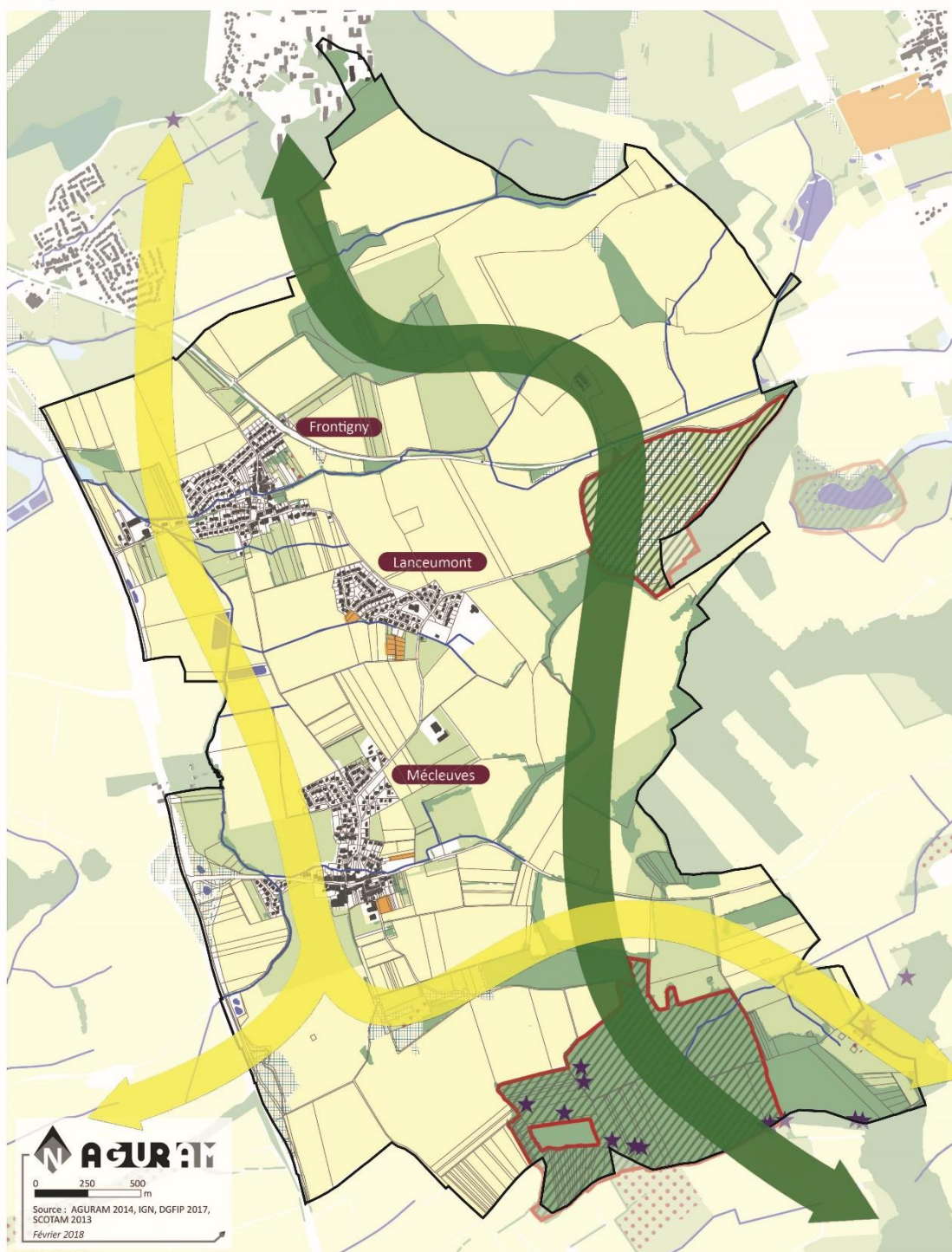
La commune de Mécleuves possède des prairies et est concernée par la matrice prairiale. Cette continuité s'appuie également sur les espaces thermophiles ainsi que les secteurs de vignes et vergers.

Afin de renforcer la matrice prairiale, des cordons à maintenir reliant les matrices et permettant son renforcement sont identifiés. **Un cordon prairial est présent au sud-ouest du ban communal et permet une connexion avec les milieux prairiaux d'Orny.**



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONTINUITÉS TERRESTRES



LEGENDE

- Réservoir de biodiversité
- Gîte à chiroptères potentiel
- Continuité forestière
- Continuité prairiale

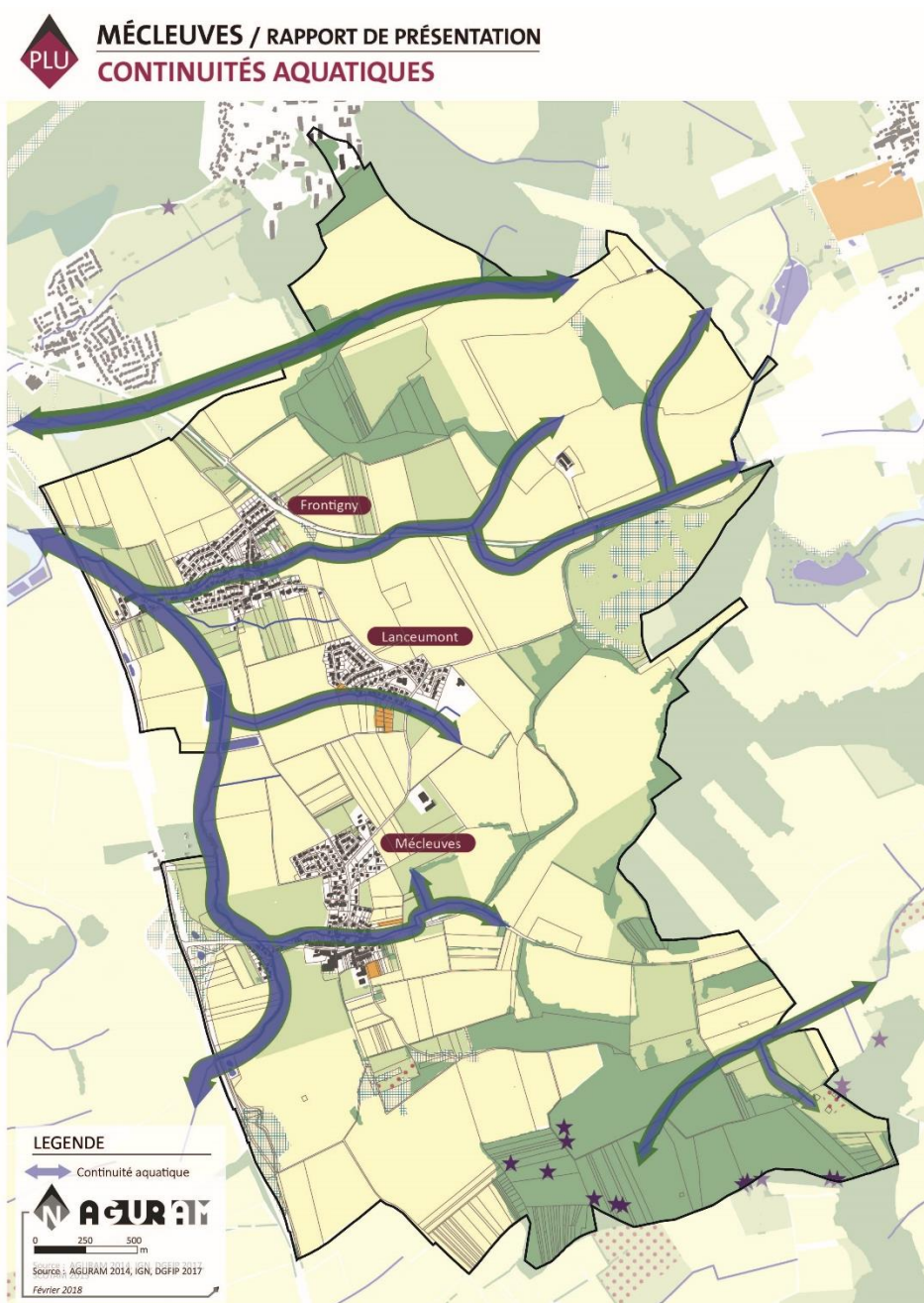
◇ La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides).

En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques.

Les **ripisylves** des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservés.

La commune est marquée par la **présence de plusieurs ruisseaux : Corbon, Champel, Lanceumont, Sorbey et Champ le boeuf** qui participent tous à la trame bleue. Ces ruisseaux participent également aux continuités terrestres par leur ripisylves. De plus, le SCOTAM identifie, sur le ban communal, des plans d'eau participant également aux continuités aquatiques et humides : **les bassins de lagunage localisés à l'ouest de Mécleuves**.



G.3. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Mécleuves

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

Mécleuves est parcourue par de nombreux ruisseaux. Les cours d'eau et leurs abords (ripisylves, bandes enherbées), constituent des lieux de vie et de déplacement pour certaines espèces aquatiques et terrestres. La création ou le maintien de bandes enherbées permet, le cas échéant, de disposer d'une zone tampon entre les milieux urbanisés et aquatiques. **Outre leurs qualités écologiques, l'aménagement et l'entretien de l'abord des cours d'eau participent à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants.**

Les prairies bordant les cours d'eau ont également **un rôle fonctionnel lors des pics de crues** et permettent une **épuration des eaux** par la rétention et l'élimination de l'azote.

Les **espaces thermophiles** ouverts possèdent un grand intérêt écologique, mais sont des milieux sensibles, menacés par l'urbanisation et l'abandon des pratiques agricoles extensives (fauche tardives, pâturage extensif..). **Ces espaces, présents au sud de la commune, doivent faire l'objet d'une attention particulière.**

On retrouve également quelques vergers sur le ban communal. Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourrait être intéressant de maintenir ces vergers exploités, qui permettent le développement d'une faune et d'une flore diversifiée. Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner leur redynamisation

Des gîtes à chiroptères potentiels sont référencés au sein du ban communal, dans le bois Cama. Une **attention particulière devra être portée sur ce site**, en particulier en cas de travaux ou d'aménagements à proximité.

Les infrastructures de transport, les trottoirs, les murets constituent également des obstacles non négligeables en zone urbanisée. Sur Mécleuves, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées du tissu urbain et des infrastructures routières et ferroviaires. Les routes départementales 955 et la voie de chemin de fer sont particulièrement pénalisantes et aucun ouvrage de franchissement pour la faune n'est présent. **La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures.**

Dans la zone urbanisée de Mécleuves, la présence de **jardins** permet l'accueil d'une certaine biodiversité, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Bien que ces espaces ne constituent pas un réel réseau écologique fonctionnel, certaines espèces peuvent localement se déplacer. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. **L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peut favoriser les déplacements de la petite faune.** La présence de sentiers longeant les habitations peuvent également faciliter la mobilité des espèces.

Notons que les espaces naturels ou semi-naturels en zone urbaine peuvent également jouer un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Enfin, dans la **zone agricole** du plateau, les grandes cultures en openfield peuvent représenter des discontinuités pour certaines espèces. **La conservation et la mise en place de haies, bandes et chemins enherbés** pourrait augmenter la perméabilité de ces espaces, face au peu d'éléments relais pour les espèces sur la commune.

G.4. Synthèse des continuités écologiques

La commune Mécleuves possède des milieux naturels riches. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles : régionale au travers du SRCE de Lorraine, intercommunales au travers du SCoTAM et de la démarche volontaire de Metz Métropole. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale.

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent **les milieux forestiers, les milieux prairiaux et les milieux humides**. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques.

Une continuité forestière est présente et s'appuie sur les espaces boisés « C » du **corridor de la Seille à la Nied**. Ces espaces forestiers sont également liés à l'enjeu chiroptères. **Des gîtes à chiroptères sont ainsi recensés dans les espaces boisés** du sud de la commune (Bois Cama). Les continuités entre gîtes et sites de chasse (zones humides, prairies) doivent être préservées.

Des continuités prairiales composant la matrice prairiale du SCoTAM sont également présentes sur le ban communal et s'appuient sur les prairies, lieux de refuge et de déplacements pour certaines espèces.

Les vergers présents à Mécleuves constituent également des milieux riches pour la biodiversité et sont des supports aux déplacements de certaines espèces. Leur conservation, et leur réexploitation le cas échéant, doit être encouragée.

Les continuités aquatiques et humides sont également représentées sur la commune. **Les ruisseaux de Corbon, Champel, Lanceumont, Sorbey et Champ le boeuf constituent des corridors** à prendre en compte. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves. Les plans d'eau comme les bassins de lagunages présents à l'ouest de la commune participent également à ces continuités.

Les jardins, permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en créant une zone tampon entre zones urbaines et agricoles, permettent de lutter contre les îlots de chaleur et absorbent une partie des eaux pluviales.

Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs ruptures sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, la voie ferrée, les zones urbanisées ainsi que les grands espaces de culture, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces.

Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les projets de la commune devront prendre en compte ces aménagements afin de préserver la pérennité des échanges au sein des espèces.

Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront également utilement être préservées.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

SYNTHÈSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



LEGENDE

- Réservoir de biodiversité
- Gite à chiroptères potentiel
- Continuité forestière
- Continuité aquatique
- Continuité prairiale

1.2. ENVIRONNEMENT HUMAIN

A. La gestion des déchets

Depuis le 9 novembre 2015, Metz Métropole est **labélisée « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »**, reconnaissance nationale de sa capacité à mener un projet de prévention et de valorisation des déchets. D'une durée de 3 ans, il s'agit ici de la mise en place de programmes d'actions, respectant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été mis en place avec l'ADEME depuis 2009 sur le territoire via le **programme local de prévention de déchets**, en y ajoutant de nouveaux objectifs :

- ◆ Réduction de 4% de la quantité de déchets
- ◆ Augmentation de 5% du recyclage
- ◆ Diminution de 15% de l'enfouissement

A.1. La collecte des déchets

La compétence « **élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés** » est exercée par **Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune**. HAGANIS est un établissement public, en charge de services publics industriels. C'est une régie de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



Pour le verre et le papier, **12 points d'apports volontaires sont recensés sur le ban communal dont 6 bornes papier et 6 bornes verre**.

Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. **Les habitants d'ex Val Saint Pierre ont accès à la déchetterie de Peltre**. La Métropole propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

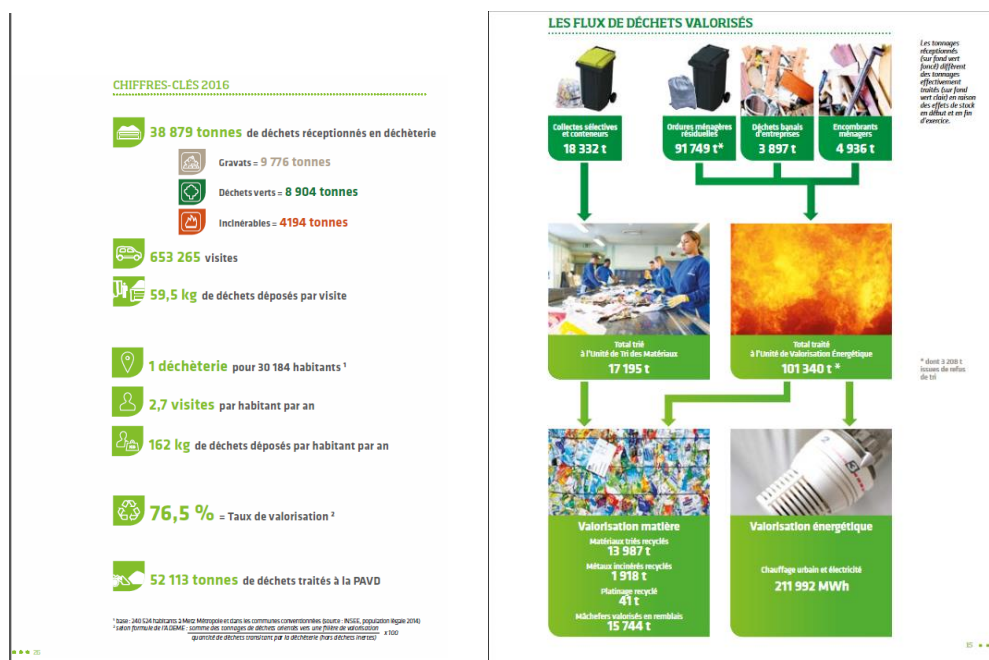
A.2. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- ◆ **unité de tri des matériaux à recycler (UTM)** : les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- ◆ **unité de valorisation énergétique (UVE)** : Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin.
- ◆ **unité de valorisation des mâchefers (UVM)** : Les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

A.3. Le bilan 2016

Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2016 est le suivant pour les flux de déchets valorisés. Ci-dessous, le bilan des déchèteries :



La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. 12 points d'apports volontaires sont présents sur la commune. La Métropole met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire.

La déchetterie de Peltre à proximité du ban communal est accessible aux habitants de Mécleuves.

B. L'eau potable et l'assainissement

Le Syndicat des eaux de Verny gère et assure la distribution de l'eau potable sur la commune de Mécleuves. En 2016 le syndicat desservait 16 730 habitants. Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau était de 81% (contre 75,9 en 2015).

La synthèse du contrôle sanitaire éditée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine a conclu que l'eau distribuée en 2017 à Mécleuves a été d'excellente qualité sur le plan bactériologique. L'eau est restée conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés, à l'exception de plusieurs dépassements pour le paramètre carbone organique total. Ce paramètre permet de mesurer la quantité de matière oxydable, responsable du développement microbien et d'autres organismes tels que les algues et les champignons. Cette matière oxydable peut également être source de nuisances, telles des goûts désagréables conférés à l'eau sous l'action du chlore notamment.

Aucune source de captage d'eau potable n'est présente sur la commune.

C. Les eaux pluviales et usées

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**. En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la Métropole.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole. Le zonage d'assainissement de Méclevues, approuvé le 22 mars 2017, est présenté en annexe du PLU. D'après les annexes sanitaires fournies par HAGANIS en 2017, Méclevues est dotée d'environ 15 804 mètres de réseaux dont **5 786 mètres de conduites d'eau usées**, près de **5 177 mètres de conduites unitaires** et **4 841 mètres de conduites d'eaux pluviales**.

Les eaux usées de la commune sont traitées par lagunage naturel. Mise en service en 1987, la lagune est exploitée depuis 2014 par HAGANIS. Sa capacité nominale est de 1 100 équivalents habitant. L'effluent traité est rejeté dans le ruisseau de Champ le Bœuf.



Etang de lagunage de Méclevues

Les réseaux d'eaux pluviales et les surverses des réseaux unitaires ont pour exutoires principaux le ruisseau de Champel et le ruisseau de Champ le Bœuf.

Un point critique a été recensé sur la commune. Il s'agit d'un régulateur, présent sur la canalisation de sortie du DOP MONT 25, qui fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, privilégier la rétention et l'infiltration sur sites des opérations des eaux pluviales et favoriser la mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines.

La commune a adhéré au Syndicat des eaux de Verny pour la distribution d'eau potable. A Méclevues, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique.

La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole avec la participation d'HAGANIS. Les eaux usées de la commune sont traitées par lagunage naturel.

Il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, d'encourager l'infiltration des eaux pluviales sur site et de privilégier les réseaux séparatifs lors de nouveaux projets. Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.

D. La qualité de l'air

En Région Grand-Est, c'est l'association **ATMO Grand Est**, agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air.

ATMO Grand Est a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère dans la région Grand Est et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement.

ATMO Grand Est a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population.

D.1. Les émissions de polluants atmosphériques par secteur

◇ Les particules fines

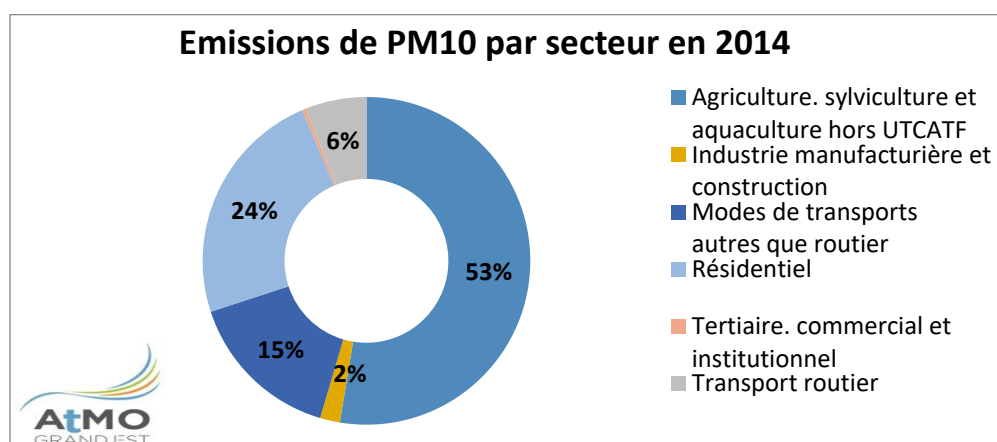
Les particules fines PM10 (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...).

Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire.

Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérogènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

A Mécleuves, les émissions de PM10 sont pour moitié imputables au secteur de l'Agriculture (53%). Les secteurs du Résidentiel et des Modes de transports autres que routier (notamment ferré) sont également des émetteurs importants avec respectivement 24% et 15%. (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



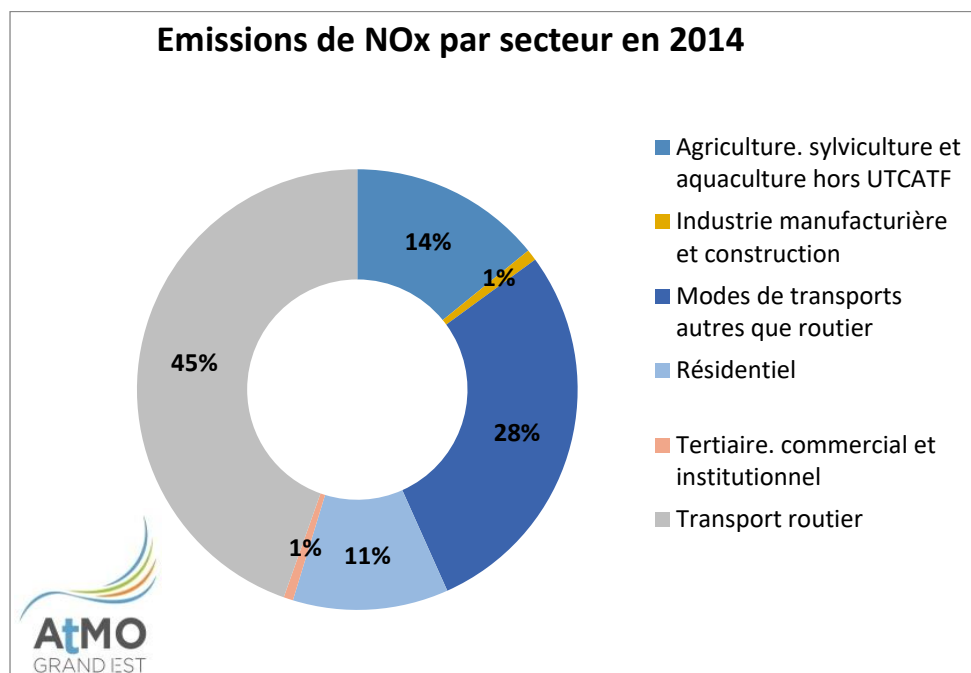
Entre 2005 et 2014, on observe une baisse de 20% des émissions de PM10. Plusieurs secteurs ont ainsi vu leurs émissions se réduire, comme **l'Industrie qui a vu ses émissions réduites de près de 80%**, les modes de transport autre que routier (34%) ou le Résidentiel (26%). Cette baisse est en grande partie liée à l'amélioration des performances énergétiques du secteur résidentiel ainsi qu'à l'amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...).

◆ Les oxydes d'azote

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

A Mécleuves, les oxydes d'azote sont émis pour près de 45% par le secteur du Transport routier. Les Modes de transports autres que routier sont également un émetteur important avec 28% des émissions. L'Agriculture (14%) et le Résidentiel (11%) participent également aux émissions sur la commune. (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



Entre 2005 et 2014, les émissions d'oxydes d'azote ont connu une baisse de 30%. Le secteur de l'Industrie est celui ayant connu la baisse la plus forte (94%). Les secteurs de l'Agriculture (32%), des Modes de transport autres que routier et du Résidentiel (27%) ont également connu une baisse de leurs émissions.

◇ Les démarches locales

Il est à noter que depuis 2015, le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de la métropole messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le Club **ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le Club **UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a aussi élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancées notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de la métropole (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).

Le bilan fait état de l'importance de **poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo** notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement.

Une **politique de stationnement volontariste** permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun.

Enfin, au travers des aménagements, **la place du piéton doit être confortée.**

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air).

Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat (PLH)**. Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- ◆ La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités,
- ◆ L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique,
- ◆ L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau....

D.2. Les gaz à effet de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIXème siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO2).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO2) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...).

C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO2 (eq. CO2). Le méthane (CH4) est également un GES.

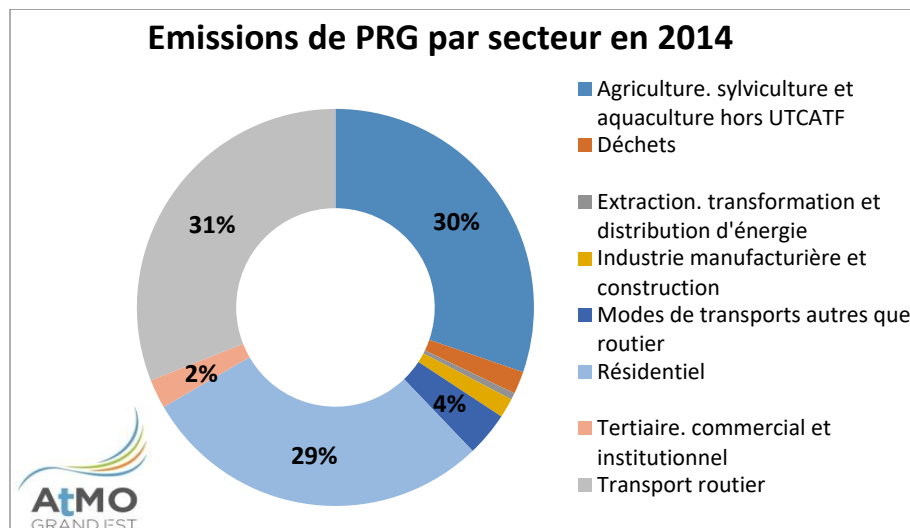
Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines. Enfin le protoxyde d'azote (N2O), puissant gaz à effet de serre, provient des engrais azotés et de certains procédés chimiques.

L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie « contexte et évolution climatiques ».

◇ Les émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global¹ (PRG).

A Mécleuves, les émissions de gaz à effet de serre sont dues aux secteurs du Transport routier (31%), de l'Agriculture (30%) et du Résidentiel (29%). (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).

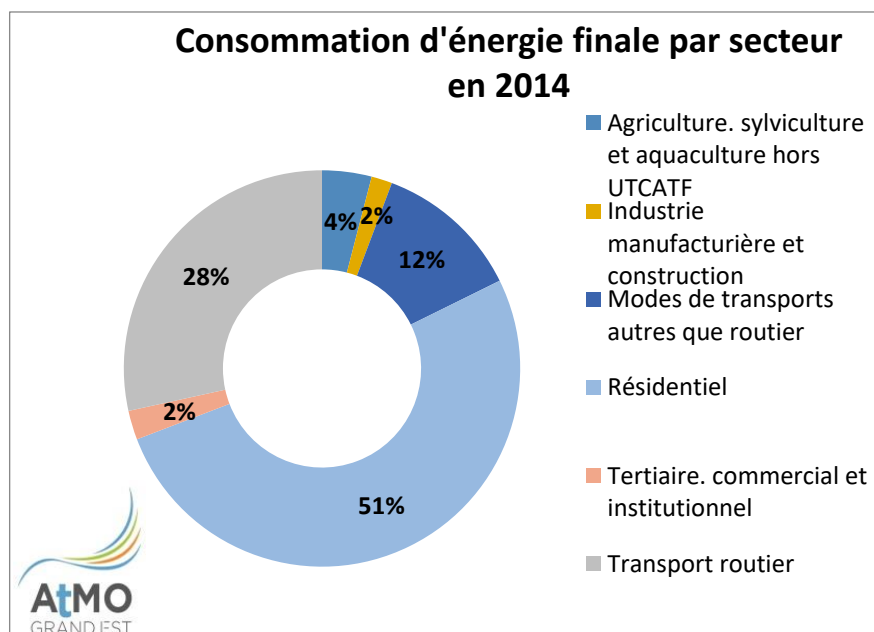


Entre 2005 et 2014, on observe à Mécleuves une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 15% à Mécleuves. Les secteurs du Résidentiel (35%), des Modes de transport autres que routier (29%) ou de l'Industrie (70%) sont ceux ayant le plus diminués leurs émissions.

D.3. L'énergie

En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

◇ La consommation d'énergie



La consommation d'énergie finale correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

A Mécleuves, la consommation d'énergie finale en 2014 est pour moitié imputable au secteur du Résidentiel (51%). Le transport routier (28%) et Modes de transports autres que routier (12%) sont également des secteurs consommateur sur la commune.

Entre 2005 et 2014, la consommation d'énergie finale à Mécleuves a diminué de 13%. La consommation des secteurs des Modes de transport autres que routier (18%), du Résidentiel (23%) et de l'Industrie (65%) a le plus baissé. Les secteurs du Transport routier (27%) et de l'Agriculture (+19%) ont quant à eux augmenté leur consommation.

Sur Mécleuves, les émissions de polluants sont principalement induites par les secteurs de l'agriculture et des transports routiers.

Les émissions de particules fines (PM10) sont liées en grande partie au secteur de l'agriculture et dans une moindre mesure par le secteur du résidentiel et des modes de transport autres que routier. Les oxydes d'azote sont émis en grande partie par le transport routier. Les émissions de gaz à effet de serre sont dues aux secteurs du transport routier, de l'agriculture et du résidentiel.

La consommation d'énergie finale sur la commune est quant à elle essentiellement imputable pour moitié au secteur du résidentiel, et dans une moindre mesure au transport routier.

Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Il détermine également les mesures incitatives, prescriptives ou les actions d'accompagnement qui peuvent permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage résidentiel ou d'activités qui le nécessitent.

L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, à travers les objectifs du PADD et sa traduction réglementaire, des prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PCAET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par une « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).

E. Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantités bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre. Cette crise énergétique se traduit notamment par une hausse du prix de l'énergie qui profite en particulier aux ressources renouvelables.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012. Le SRCAE révisé en 2015 a été annulé en 2016.**

A noter que les SRCAE lorrain, champardennais et alsacien seront intégrés au SRADET Grand Est, en cours d'élaboration.

E.1. L'énergie éolienne

En Lorraine, le **Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE (dont l'annulation implique également le SRE), a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.

La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties, des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).

Le SRE classe Mécleuves parmi les communes disposant de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles.

Par ailleurs, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme de micro-éoliennes installées par les particuliers.

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

E.2. L'énergie solaire



Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates.

En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération. Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

Conformément aux orientations du SCoTAM en la matière, si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

E.3. La géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Mécleuves dans un secteur où le **potentiel géothermique de l'aquifère est jugé faible**.

A titre d'exemple, les services techniques municipaux de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau.

Le potentiel géothermique réel sur la commune est donc inconnu à ce jour. Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer cette ressource.

◇ La biomasse

Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir paragraphe sur la gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

E.4. L'hydroélectricité

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité. Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%).

La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325 GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

Par ailleurs, la commune de Mécleuves n'est pas dotée de cours d'eau suffisamment important pour développer ce genre d'énergie

La commune est identifiée comme favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional. Il sera également possible, conformément au Grenelle II de l'environnement, d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres, soumises à permis de construire.

Le potentiel solaire de 1 220 kWh/m2/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée. Le potentiel géothermique de l'aquifère, faible sur le ban communal, ne peut permettre le développement de cette énergie. Une étude pourrait permettre d'affiner la connaissance concernant le potentiel géothermique.

Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment. Les cours d'eau présents à Mécleuves ne présentent pas de capacité suffisante pour développer ce type de production électrique.

La valorisation de la biomasse par méthanisation est également une piste pouvant être explorée, en concertation avec Metz Métropole.

F. Les nuisances sonores

Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

F.1. Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies.

Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

L'article R571-33 du Code de l'environnement prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour ainsi que sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains.

Les niveaux sonores, que les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire, dépend de la catégorie de l'infrastructure.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014 :

- ◆ la portion de la RD955 est classée en voie bruyante de catégorie 2, avec des largeurs affectées de 250 mètres.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2013/DDT-OBS-01 du 15 janvier 2013 :

- ◆ la portion de la ligne de Metz à Rémyilly présente à Mécleuves est classée en catégorie 2, avec des largeurs affectées de 250 mètres.

Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés, à titre d'information, dans les annexes graphiques de leur PLU conformément aux dispositions des articles R151-52 et R151-53 du Code de l'Urbanisme.



RD 955



Ligne TER Metz - Rémyilly



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

VOIES BRUYANTES



LEGENDE

- Isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports routiers
- Isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports ferrés

F.2. Les voies à grande circulation

L'article L111-6 du code de l'urbanisme **interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes**, les constructions sur une largeur de **100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière**, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

A Mécleuves, est classée voie à grande circulation la portion de la RD955 allant de Metz à Heming.



Les infrastructures routières et ferroviaires sont sources de nuisances sur la commune de Mécleuves. Ainsi, on retrouve sur le ban communal :

- 2 voies bruyantes : la RD955 et la voie ferrée reliant Metz à Remilly
- 1 voie classée à grande circulation : la RD955

G. Les risques naturels et anthropiques

La commune de Mécleuves est soumise à plusieurs risques ou aléas d'origine naturelle décrits dans les paragraphes qui suivent.

G.1. Les risques naturels

◇ Les arrêtés de catastrophes naturelles

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Mécleuves depuis une trentaine d'années.

Type de catastrophe	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	57PREF19990443	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	57PREF20171217	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	57PREF19860010	16/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
Inondations et coulées de boue	57PREF20160073	03/06/2016	03/06/2016	16/09/2016	20/10/2016

Le ruisseau longeant le Lanceumont a provoqué des inondations, il y a une dizaine d'années qui ont impacté une dizaine de constructions du Lanceumont. Une étude est menée par Metz Métropole pour l'aménagement d'un bassin de rétention à proximité des parkings des terrains de sport.

Au cours des derniers longs épisodes pluvieux du mois de janvier 2018, la rue de la Fontaine Romaine a été submergée au niveau de l'aire de jeu également inondée.

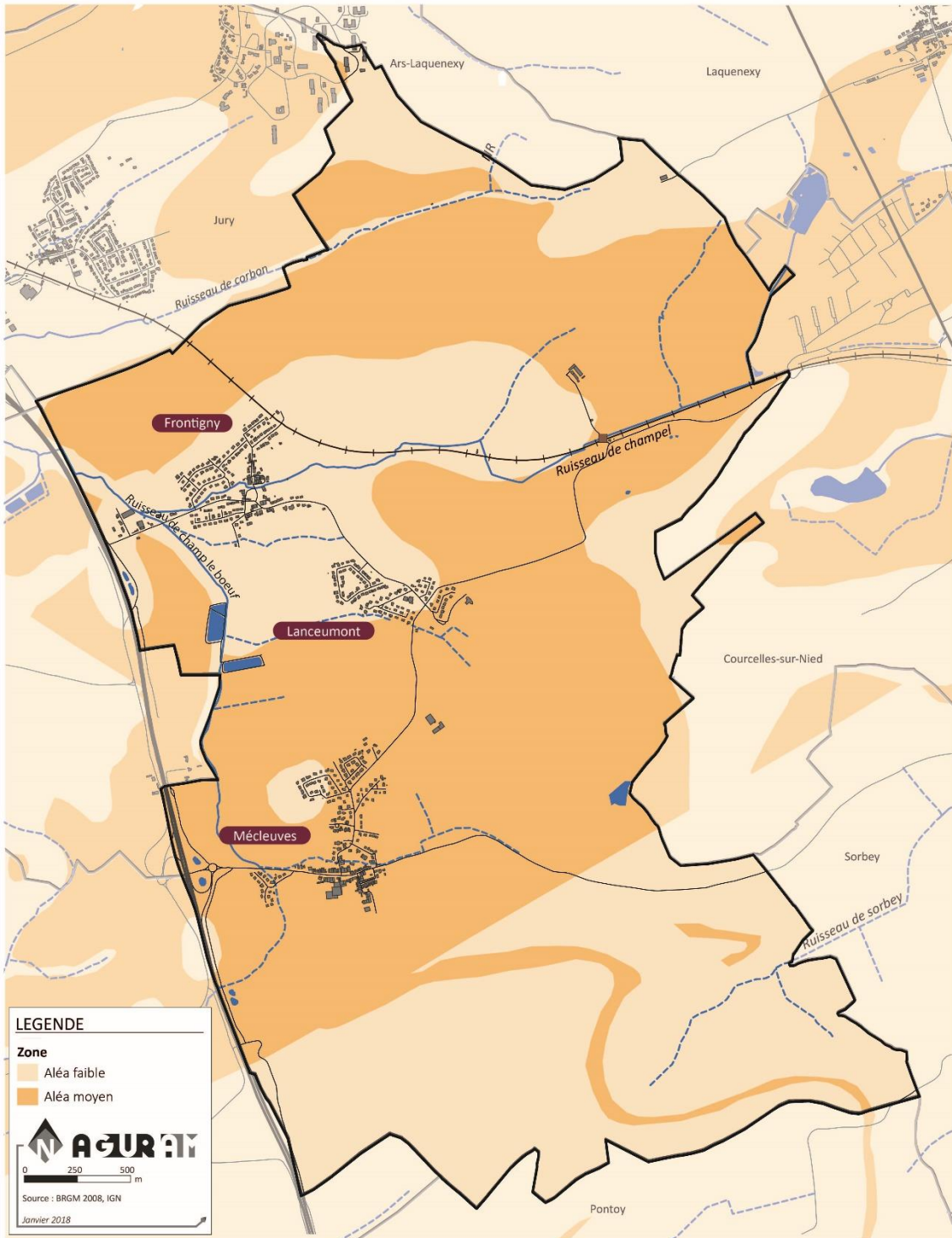
◇ Aléas retrait-gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

La commune de Mécleuves est dans l'ensemble concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles allant de moyen à faible. Le village de Frontigny est quant à lui couvert par un aléa faible, tout comme le nord du village de Lanceumont. On retrouve également un ilot classé en aléa faible au nord-ouest du village de Mécleuves.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



◇ Le risque sismique

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

La commune de Mécleuves, comme la quasi intégralité du Département de la Moselle, est **classée en zone 1 (sur 5). Il s'agit de la catégorie « sismicité très faible »**. Il n'y pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions dans la zone 1. La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti sur la commune.

G.2. Les risques anthropiques

◇ Les sites et sols pollués

Le site Internet **BASIAS** (Banque de Données d'Anciens Sites Industriels et Activité de Services) répertorie les sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols, dans le cadre de l'Inventaire Historique Régional (IHR). Il est à noter que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

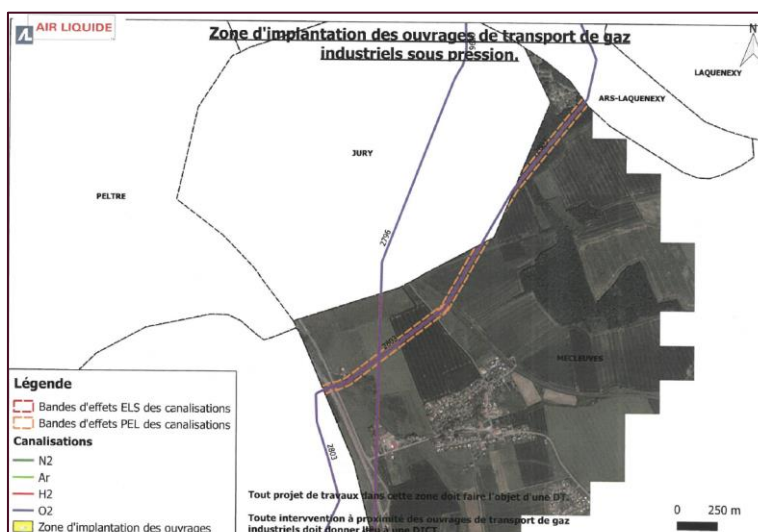
A Mécleuves, aucun site n'est référencé.

◇ Les canalisations de transport de matières dangereuses

La commune de Mécleuves est traversée par des canalisations d'oxygène et d'azote de la société Air Liquide.

Elles sont associées à des bandes d'effets létaux d'une largeur de 5 mètres, pour les bandes de Premiers Effets Létaux (PEL) et d'Effets Létaux Significatifs (ELS), sur leurs sections enterrées, et de 30 mètres, pour la bande de PEL, et 20 mètres, pour la bande d'ELS, concernant la section aérienne de la canalisation d'oxygène.

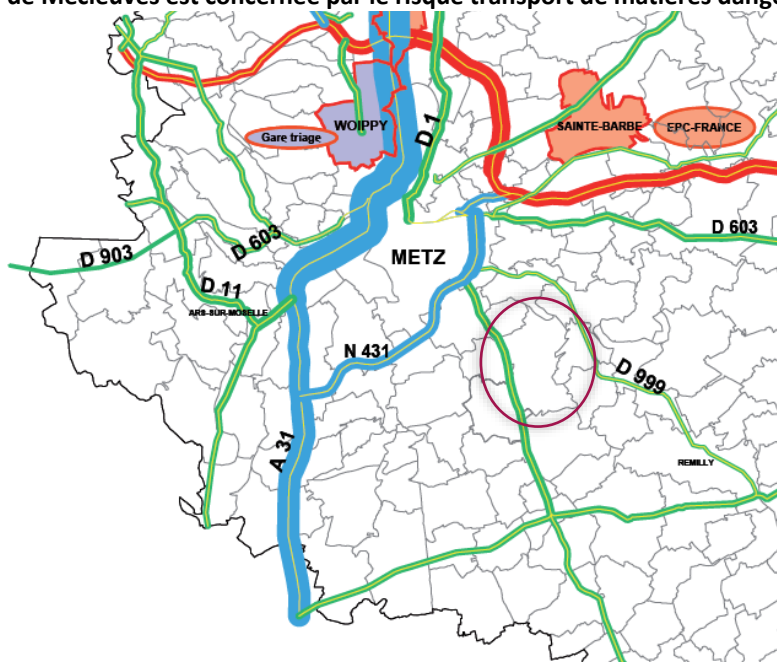
Source : Aire Liquide France Industrie



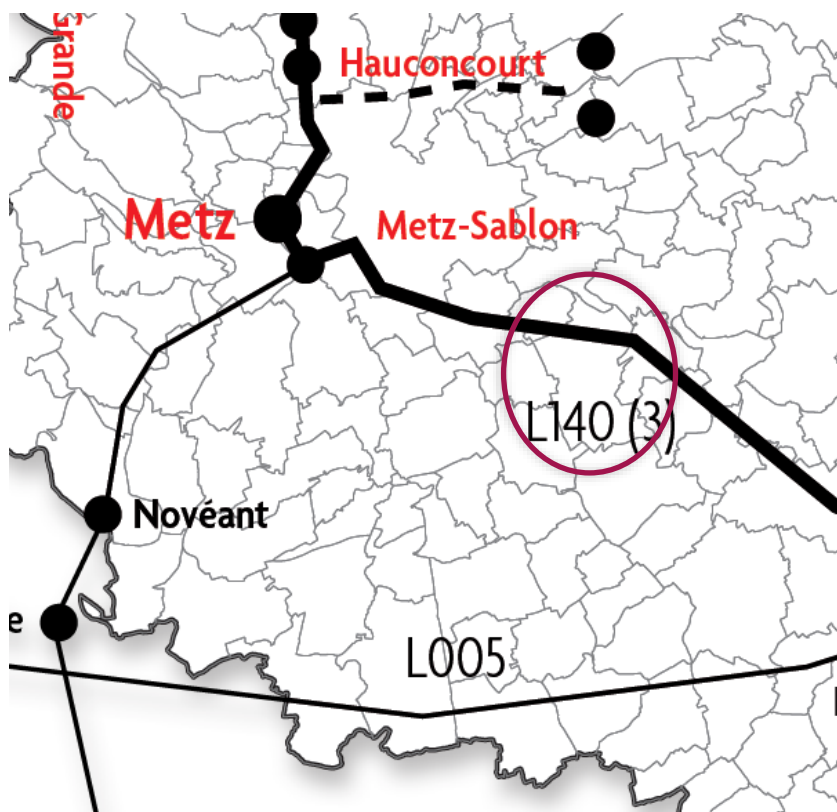
◇ Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Les trois types d'effets pouvant être associés au risque TMD sont l'explosion, l'incendie et le dégagement d'un nuage toxique. Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains modes de transports et certains axes ou sites de transit présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic C'est notamment le cas des grands axes structurants Sud-Nord et Est-Ouest, qui ne concernent pas directement la commune.

En raison de la présence de la Départementale RD955 et de la voie ferrée sur le ban communal, la commune de Méclevues est concernée par le risque transport de matières dangereuses.



Le risque transport de matière dangereuse- voies routières Source : DREAL



Le risque transport de matière dangereuse- voies ferrées Source : DREAL

Le ban communal de Méclevues est concerné par des risques naturels et anthropiques :

- Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen
- Un risque lié au transport de matières dangereuses, par voie routière et ferrée

H. Synthèse du diagnostic et des enjeux sur la commune de Mécleuves

THEMATIQUES	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Topographie	Relief de plaine, marqué par la présence de dénivelé à l'est et au sud du ban communal. Milieu urbain	Prendre en compte le relief et le ruissellement dans les aménagements.
Paysage	De vastes espaces ouverts, animés ponctuellement de haies arbustives et ripisylves, et de quelques vergers et jardins aux abords des villages. Des vues multiples se dégagent entre les trois entités bâties de la commune, avec des limites physiques composées par le relief, des lignes de crête ou encore le ruisseau et la ligne de chemin de fer à Frontigny. Des qualités paysagères spécifiques : silhouettes villageoises encore visibles, secteurs de vue sur l'église, bâti d'intérêt (ferme isolée, bâti composant les villages rue), coteaux et vallon (constituant des lieux de balade privilégiés).	S'adosser aux limites physiques (relief, cours d'eau, voie de circulation) dans les choix de développement urbain. Valoriser les qualités paysagères spécifiques : - Mener des projets d'aménagement intégrant ces qualités (par exemple, intégrant les vues sur l'église ou les silhouettes villageoises) ; - Valoriser la découverte des coteaux et vallon par la création de chemins. Apporter une protection spécifique aux éléments de patrimoine paysager : haies, ripisylves, arbres remarquables, etc.
Eaux superficielles	La commune est traversée par les ruisseaux de Champel, Champ le bœuf, Corbon et de Sorbey appartenant aux masses d'eau superficielle de Saint-Pierre, de la Nied et de Verny dont le bon état n'est pas atteint.	Protéger la qualité des cours d'eau des Ruisseaux. Préserver la ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau. Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.
Masse d'eaux souterraines	Présence de la masse d'eau souterraine du Plateau Lorrain versant Rhin dont la qualité chimique est dégradée par la présence de polluants. Son état quantitatif est jugé bon.	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons).
Milieus naturels	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, vergers, prairies, dont certaines à caractère thermophile, cours d'eau. Plusieurs périmètres d'inventaires sont présents sur la commune : - 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) - Un Espace Naturel Sensible (ENS)	Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques dans leur ensemble. Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs. Protéger les petits espaces boisés présents sur la commune. Eviter l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures. Préserver les vergers entretenus. Assurer la protection des cours d'eau et de leur ripisylve.

Continuités écologiques	Plusieurs continuités écologiques supra-communales (forestière, prairiale, aquatique) et d'intérêt local. Présence de deux réservoirs de biodiversité. Il existe des ruptures que sont les zones urbanisées et les infrastructures de transports.	Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau Préserver les gîtes d'accueil des populations de chauves-souris.
Risques	Des inondations ont eu lieu sur la commune par le passé : ruisseau longeant Lanceumont, rue de la Fontaine Romaine Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen sur la commune.	Prendre en compte le risque inondations dans les aménagements.
Qualité de l'air	Les émissions de polluants atmosphériques sur Mécleuves sont principalement liées aux secteurs de l'agriculture et du Résidentiel (respectivement 53% et 23% des émissions de particules fines), aux secteurs du transport routier et des modes de transports autres que routier (respectivement 45% et 28% des émissions d'oxydes d'azote).	Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à leur existence par exemple. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone.
Gaz à effet de serre (GES)	Emissions de GES, principalement liées au transport routier (31%), à l'Agriculture (30%), et au Résidentiel (29%).	Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).
Energie	Consommation d'énergie finale en majorité imputable aux secteurs du Résidentiel (51%) et au Transport routier (28%).	
Climat	Le changement climatique est susceptible d'augmenter le risque d'aléas climatiques extrêmes (inondations, coulées de boues...). Il existe un risque sur la production agricole et forestière, ainsi qu'un risque de perturbation de la biodiversité.	Prendre en compte le risque d'augmentation des aléas pour s'y adapter. Prendre en compte l'impact du changement climatique sur la biodiversité, en particulier la nécessité pour les espèces de se déplacer, et les modes de cultures.
Transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voies routières et ferrées soumises au risque transport de matières dangereuses	Prendre en compte la localisation des secteurs potentiellement dangereux dans les aménagements.



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DIAGNOSTIC
Paysages

Date de référence du dossier :

21/01/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	24/06/2019
Approbation	DCM	17/02/2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MÉCLEUVES

Approbation du PLU

DCM*

17/02/2020

** DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

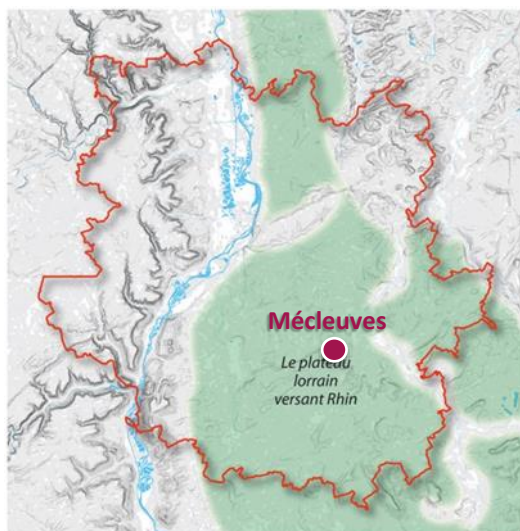
TABLE DES MATIÈRES

1. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES	4
1.1. Appartenance au grand paysage	4
1.2. Entités et Structures paysagères	4
A. Espaces agricoles ouverts	4
B. Coteaux bordant les paysages communaux	5
C. Vallon aux abords du village de Mécleuves	6
D. Le Feuillet	6
E. Une trame arborée animant les paysages agricoles et bâtis	6
F. Des infrastructures marquant les paysages communaux	7
1.3. Perceptions visuelles	9
A. Vues d'ensemble depuis la RD 955 en traversée du ban communal	9
B. Vue dominante depuis la ferme du Champel	10
C. Vues multiples entre les villages	11
D. Points de vue « emblématiques » en entrée ouest de Mécleuves	14
E. Echappées visuelles depuis les tissus bâtis	15
1.4. Enjeux paysagers	17

1. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES

1.1. APPARTENANCE AU GRAND PAYSAGE

Les travaux d'élaboration du SCOTAM ont permis de caractériser les grandes entités paysagères de son territoire. Cette caractérisation permet de décrire à grands traits les paysages de la commune de Méclevues qui appartiennent à l'entité paysagère du plateau lorrain. Par ailleurs, des orientations de préservation et de valorisation des paysages sont inscrites au sein du DOO du SCOTAM avec lesquelles le PLU de Méclevues devra rentrer en compatibilité.



Le plateau lorrain versant Rhin

- Des paysages en pente douce, un relief animé par quelques accidents
- De grandes surfaces agricoles (céréales et oléagineux) ainsi que des espaces boisés là où le relief s'accroît
- Des paysages par endroit animés de ripisylves le long de ruisseaux et de prairies au sein de vallons
- Des limites entre espaces ruraux et urbains lisibles et des formes villageoises historiques peu respectées du fait de développements urbains d'ampleur

1.2. ENTITÉS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES

Il s'agit ici de déterminer les structures paysagères de la commune pour mieux comprendre leurs qualités et leurs sensibilités.

A. Espaces agricoles ouverts

Ces espaces, qui constituent **l'essentiel des paysages communaux**, sont en majorité façonnés par des cultures céréalières et par quelques prairies, notamment en entrée ouest des villages de Méclevues et de Frontigny.

Les vues sont globalement orientées vers l'ouest et le nord-ouest du fait des reliefs environnants, avec des **coteaux fermant plus fortement les paysages au sud, derrière le village de Méclevues**.

A l'est, la **RD955 marque une barrière visuelle** entre le ban communal, dont la limite s'adosse plus ou moins à l'infrastructure, et les espaces agricoles qui s'ouvrent au-delà à l'est.



Cultures agricoles et village Méclevues au lointain

Les champs et les prairies s'étendent entre les trois entités bâties de la commune et ouvrent ainsi de nombreuses co-visibilités entre elles. Les deux villages historiques se sont adossés aux deux ruisseaux sillonnant à travers la commune. **Frontigny, Lanceumont et Mécleuves sont toutes les trois venues se loger en contrebas des coteaux et ont tendance à se développer en direction des surfaces planes du plateau agricole.** Aujourd'hui, ce sont ainsi les habitations les plus récentes les plus lisibles. Se détachent également, l'église, installée en éperon et son clocher, ainsi que les bâtiments agricoles isolés (ferme du Champel et hangars au niveau de l'Epaule).

Les espaces agricoles sont occupés par ailleurs par les lagunes de la station d'épuration, situés entre les trois entités bâties.

B. Coteaux bordant les paysages communaux

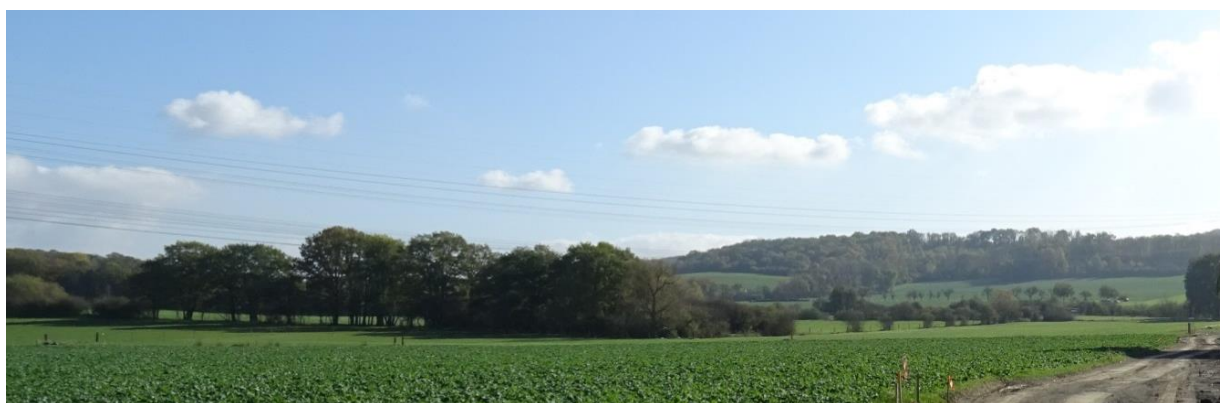


Coteaux aux abords de Lanceumont et de Mécleuves

Les coteaux situés de part et d'autre des champs et prairies, **composent une limite physique au territoire communal, du sud jusqu'au nord-est.** Ils isolent visuellement la commune par rapport aux villages de Courcelles-sur-Nied ou de Sorbey. Toutefois, il s'agit là **d'une limite qui se fait de manière peu abrupte et progressive du fait d'un relief plutôt doux.**

L'occupation du sol y est plus diversifiée, avec l'alternance de boisements (bandes boisées et arbustives ainsi que quelques vergers) et d'espaces agricoles, qui confèrent aux coteaux leur qualité paysagère. Ils constituent ainsi des lieux de balade, de découverte des paysages du secteur. Historiquement les coteaux le plus au sud étaient occupés sur leur pente par des vergers. Toutefois, ceux-ci s'enfrichent au fil du temps, ce qui conduit à refermer et à simplifier les paysages.

Des bois plus ou moins importants surmontent les coteaux notamment le bois de Cama au sud du territoire (classé Espace Naturel Sensible) et le bois des Héritiers au nord. Derrière le bois des Héritiers, au nord de la ferme de Champel, s'ouvrent des espaces agricoles qui se retrouvent ainsi isolés visuellement, par le relief et les fronts boisés, du reste de la commune.



Coteau au Sud Est du village de Mécleuves

C. Vallon aux abords du village de Mécleuves



Le vallon et sa trame arborée

Ce vallon formé au creux des coteaux, jusqu'aux abords immédiats de Mécleuves, constitue **un espace dont l'ambiance, plus intime que les vastes espaces agricoles ouverts, se démarque dans les paysages communaux.**

De fait, sont venus s'y adosser **un départ de balade et une aire de jeu bénéficiant des qualités paysagères du vallon.**

Un cours d'eau chemine dans le vallon. Il longe ensuite le village historique de Mécleuves jusqu'à rejoindre le ruisseau du Champ du Bœuf. Le vallon est par ailleurs occupé par une trame végétale diversifiée qui crée son **ambiance particulière : arbres de haute tige, haies boisées, jardins et quelques vergers.**

D. Le Feuillet



Le Feuillet est un espace naturel semi ouvert aux qualités écologiques reconnues, en tant que ZNIEFF de type I. Il constitue un espace naturel à part dans les paysages de Mécleuves. Il est peu visible, en étant situé au nord-est du ban communal et en étant bordé d'une haie arborée. Son pendage se fait du nord au sud et sa limite physique est donnée par la route D70, aux abords du village de Courcelles-sur-Nied.

E. Une trame arborée animant les paysages agricoles et bâtis

Au sein des espaces agricoles, divers linéaires arborés et arbustifs permettent de rompre la monotonie de ces vastes espaces ouverts : haies subsistant le long de quelques parcelles agricoles, ripisylves longeant les cours d'eau, arbres et arbustes accompagnant la ligne de chemin de fer, ou encore ceux accompagnant le chemin inscrit dans la continuité de la rue de la fontaine romaine et cheminant le long du vallon aux abords de Mécleuves.

Des corridors boisés se font plus épais lorsque les espaces agricoles prennent du relief sur les pentes des coteaux jusqu'à constituer des bois sur les parties sommitales des coteaux.

Des vergers qui occupaient auparavant les pentes orientées au sud des coteaux ont pour la plupart été abandonnés au fil du temps.

Un enrichissement progressif des vergers au sud de Mécleuves, entre 2015 et 1955 (source : site internet « Remonter le temps – IGN ») :



Quelques-uns subsistent aux abords des habitations et notamment aux abords des maisons lorraines et fermes villageoises au sud du village de Mécleuves. Avec les trames de jardins ils composent une véritable couronne végétale valorisant les abords du noyau historique de Mécleuves. D'autres vergers existent aux abords des fermes villageoises au sud du village de Frontigny, à l'ouest de la rue des Jardins, ainsi qu'au sud des habitations du chemin du bois de Frontigny. Par ailleurs, un ensemble de jardins potagers et de vergers est exploité au sud de Lanceumont.

A ces divers endroits, ils jouent notamment un rôle de transition entre paysages bâtis et non bâtis.

F. Des infrastructures marquant les paysages communaux

Les infrastructures de communication ont un impact notable dans les paysages communaux, de par leur dimension et leurs aménagements. Ils ont tendance à cloisonner les vues.

Mecleuves est traversé de part en part par trois infrastructures imposantes :

- ◇ la RD 955 longeant le ban communal à l'Ouest,
- ◇ la voie de chemin de fer, traversant d'est en ouest la partie nord du ban communal,
- ◇ une ligne électrique haute tension longeant par l'est Lanceumont et le village de Mécleuves.

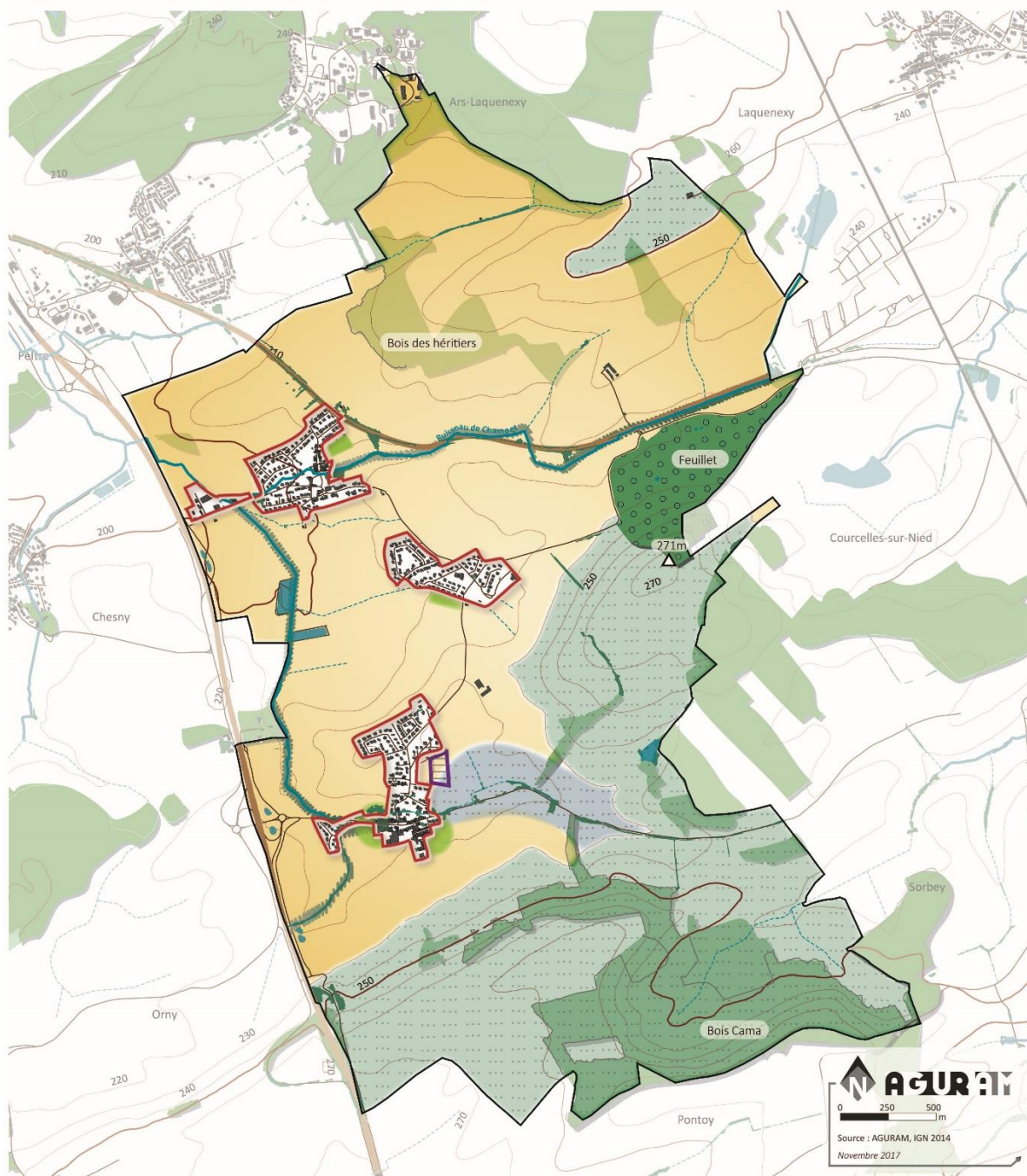
La RD 955 constitue plus particulièrement une barrière visuelle entre la commune et les espaces s'ouvrant à l'ouest de l'autre côté de la route.

Globalement le territoire de Mécleuves est occupé par de vastes espaces agricoles ouverts et animés ponctuellement par des haies arbustives et ripisylves. Au sein de ces paysages ouverts se sont développées trois entités bâties. Elles sont entourées de coteaux surmontés de boisements, marquant l'horizon du territoire communal. A l'ouest, la RD 955 marque une limite physique.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

ENTITÉS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES



LEGENDE

Éléments structurants

- Infrastructures traversant le ban communal
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau intermittent
- Route départementale et ligne de chemin de fer
- Ripisylve
- Isolignes
- Fôret fermée
- Vergers et jardins

Entités paysagères

- Villages implantés au sein d'un plateau ouvert
- Développement urbain en cours

- Champs et prairies ouverts
- Coteaux et leur trame arborée
- Vallon
- Milieu semi-ouvert du Feuillet

1.3. PERCEPTIONS VISUELLES

La présente étude des points de vue les plus notables de la commune vient apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : comment se perçoivent les villages, en approche ou de manière éloignée, et qu'est ce qui accroche le regard ? Quels éléments impactent les paysages ou au contraire viennent les valoriser ? A travers ces questions, il s'agit d'aider les élus à cerner les évolutions paysagères qu'ils souhaitent voir se mettre en œuvre, afin d'orienter les futurs choix d'aménagement et de développement au sein du PLU.

A. Vues d'ensemble depuis la RD 955 en traversée du ban communal

Tout au long de la traversée, **la RD apporte une vue d'ensemble sur les paysages de Mécleuves**. Le profil de la voie permet de dominer les paysages communaux. Cette position en léger surplomb crée donc aussi une barrière visuelle, fermant l'essentiel des vues entre la commune et les espaces situés à l'ouest de la route.

Depuis le nord, au niveau du rond-point d'accès à la D70E, **les bâtiments de la zone d'activités de Frontigny sont les premières constructions visibles sur la commune**. La vue s'ouvre également sur le front bâti ouest du village, plutôt ancien, accompagné d'une trame végétale qui a pris de l'ampleur.

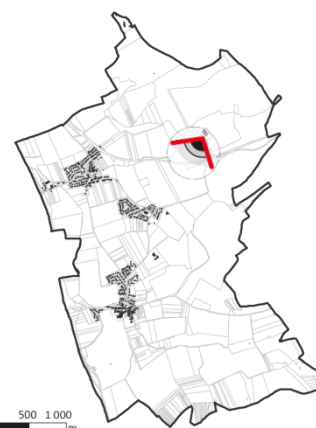


B. Vue dominante depuis la ferme du Champel

La ferme du Champel est implantée dans le coteau au nord-est du ban communal. Elle se retrouve ainsi isolée en étant située de l'autre côté de la voie de chemin de fer, par rapport aux entités bâties de la commune. Grâce à sa position dans le coteau **elle bénéficie d'une vue dominante sur les espaces agricoles de la commune et sur les trois entités bâties.**

Ici, comme en de nombreux points de la commune, la ligne électrique haute tension à une forte prégnance dans le paysage. **Quelques haies bocagères, la ripisylve du ruisseau de Champel et les abords de la voie ferrée viennent animer les terres agricoles du plateau.**

En second plan, les trois entités bâties sont lisibles au sein des espaces agricoles : quelques pavillons de Lanceumont et de Frontigny, et plus loin les constructions du village de Méclevues, avec notamment ses lotissements les plus récents et le clocher qui domine le village ancien situé en creux.



En arrière-plan, les coteaux donnent une limite visuelle à la commune au sud.



En vis-à-vis, depuis la route connectant Frontigny à Lanceumont, la ferme de Champel constitue une bâtisse remarquable qui se détache en pied de coteau derrière des paysages agricoles.



C. Vues multiples entre les villages

Des vues plus rapprochées existent entre les villages, entre lesquels s'ouvrent les espaces agricoles et leurs surfaces planes, en direction desquels s'est effectué le développement pavillonnaire des trois entités bâties de la commune.

C.1. De Frontigny, une ouverture sur Lanceumont et Mécleuves

En entrée de village de Frontigny, le bâti est imbriqué de manière plus ou moins ponctuelle dans le parcellaire agricole ; quelques haies bocagères et la ripisylve du champ du Boeuf animent les espaces agricoles :



Plus loin, se lisent les lotissements de Lanceumont et de Mécleuves :



A travers cette vue d'ensemble sur les paysages communaux, on constate que les lotissements les plus récents créent des fronts bâtis nets. Le territoire communal bénéficie de paysages ouverts, l'habitat cherche ainsi à bénéficier de ces ouvertures visuelles. Avec la recherche de vues et de positions dominantes les nouvelles constructions marquent d'avantage les paysages et sont plus fortement exposées, notamment vis-à-vis de la route départementale. Ainsi à Mécleuves l'alignement de pavillons, de sites en léger promontoire (Revers du Mont, Clos de la Ronce), forme un front urbain en contraste avec les paysages agricoles alentour.

C.2. Lecture de la silhouette villageoise rurale de Frontigny

En sortie de village de Lanceumont, en direction de Frontigny, la vue s'ouvre sur la partie sud du village de Frontigny, et au-delà sur la route départementale et ses ouvrages routiers, puis sur le village de Chesny. Au milieu des différentes habitations qui s'organisent de manière linéaire au sud du Frontigny se détache le bâti rural composant le noyau villageois historique.



Il s'agit de l'un des rares endroits où une silhouette villageoise historique est encore lisible dans le paysage à l'échelle de la commune.

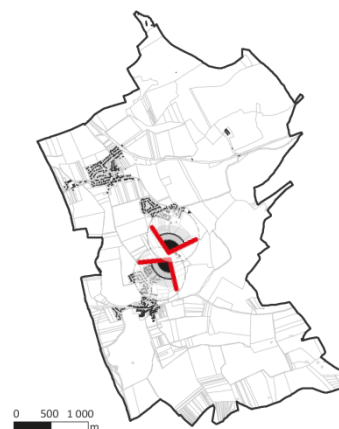


C.3. « L'Epaule » : une double vue sur Mécleuves et Lanceumont

A mi-chemin entre Mécleuves et Lanceumont, où ont été construits récemment des hangars agricoles, le site offre une vue sur les deux villages :

◇ **Vue sur Mécleuves**

La vue s'ouvre sur la future façade urbaine que composera le nouveau lotissement en cours d'aménagement et au loin sur le coteau qui surmonte le village de Mécleuves :



L'église et sa flèche surmontent les habitations du village, et notamment celles du lotissement de Chenevières visibles ici, **l'un des premiers lotissements du village où la végétation a aujourd'hui pris de l'ampleur, notamment les résineux**. Le village historique situé en contrebas n'est pas lisible ici. Au nord de la route, **pour les habitations plus récentes, la transition entre espaces agricoles et bâti est un peu plus abrupte** :



◇ **Vue sur Lanceumont**

Les boisements surplombant les coteaux marquent ici l'horizon. **Les jardins et les vergers composent un espace de transition entre les espaces agricoles et les premiers lotissements** de Lanceumont, de l'autre côté de la route, à l'est, les terrains de jeu s'ouvrent sur les espaces agricoles alentours :



En vis-à-vis, **l'implantation des terrains de sports de Lanceumont et leur ouverture sur les espaces naturels alentour donnent leur qualité à ces équipements et espaces publics** :



D. Points de vue « emblématiques » en entrée ouest de Mécleuves

Ici, au niveau de l'entrée principale de la commune et du village de Mécleuves se perçoivent les principales qualités patrimoniales et paysagères du village et de ses abords.

En premier plan les abords du village sont animés par la ripisylve du ruisseau du Champ de Bœuf. Derrière le lotissement des Chanterelles se lit une silhouette agricole et villageoise se dégageant au sud du village. L'église en éperon domine ici les paysages, en premier plan du village. En arrière-plan les coteaux et leur trame arborée animent les paysages.



Une autre vue intéressante se découvre depuis la rue de la Ronce : les prés ouvrent une vue sur l'église surmontant les toitures du bâti rural organisé en village-rue, plus loin « la côte » dessine l'arrière-plan :



E. Echappées visuelles depuis les tissus bâtis

Le dessin des voies des villages et les espaces de vergers et de jardins dégagent en interstice, au sein du tissu bâti, des perspectives visuelles depuis les espaces habités de la commune. Ainsi des vues lointaines se découvrent aux angles formés par le dessin des voies des lotissements, là où les habitations ne sont pas venues s'implanter et cloisonner les vues :

Depuis le lotissement « le Mont », une perspective lointaine s'ouvre sur l'hôpital Mercy. En étant perceptible en plusieurs points du territoire communal, l'hôpital constitue un véritable point d'appel visuel :



Au niveau des Grandes Tournailles à Lanceumont, la vue s'ouvre au sud sur un verger composant un espace de transition avec les cultures agricoles alentour, plus loin, l'une des vues sur les lotissements les plus récents de Mécleuves (le Mont et le Revers du Mont) dominant les cultures agricoles :



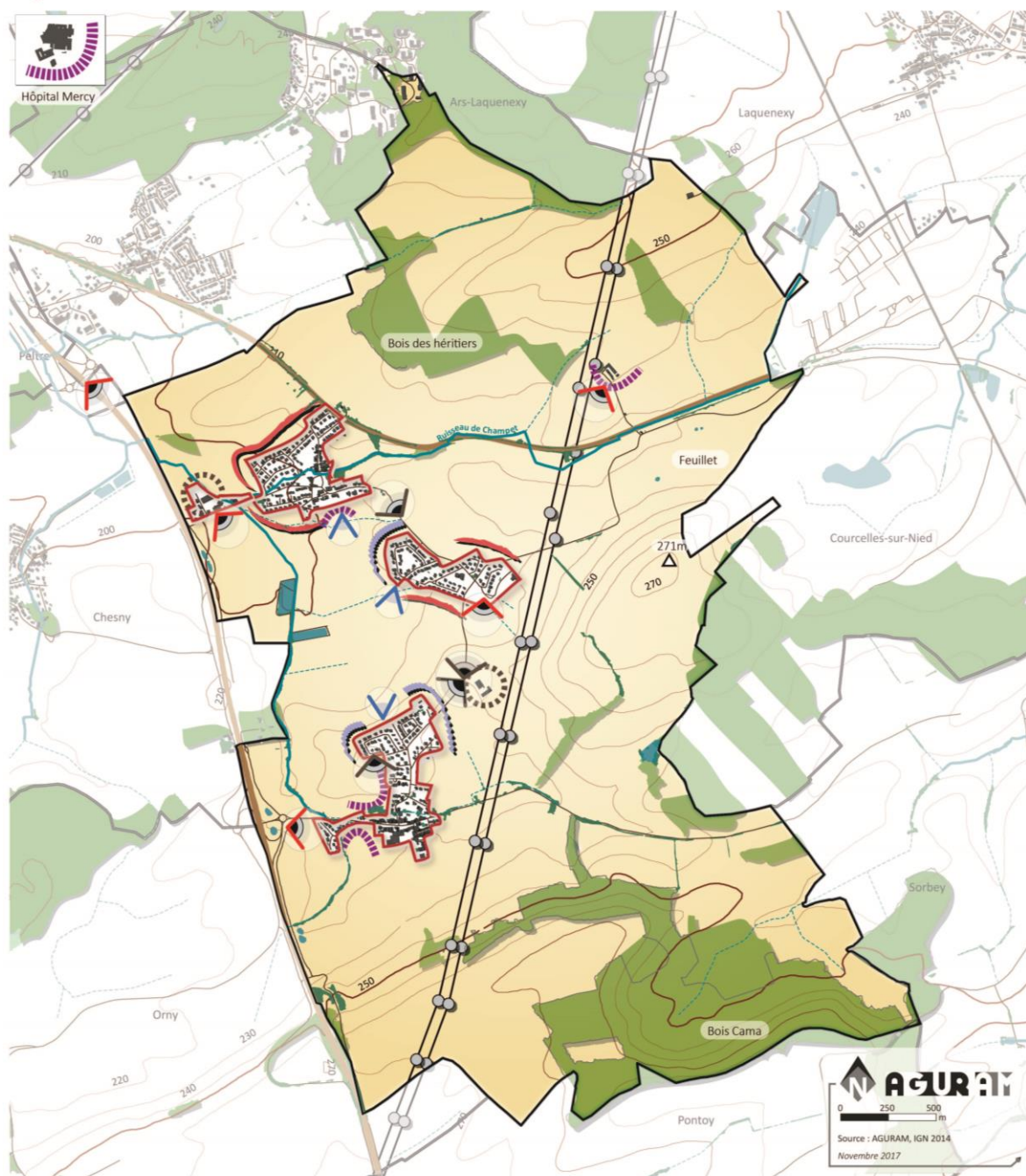
A Frontigny quelques vergers et jardins attenants aux fermes villageoises offrent des échappées visuelles, avec ici Lanceumont en arrière-plan :



L'analyse d'une diversité de points de vue en différents lieux du territoire communal nous renseigne sur les éléments bâtis ou végétaux qui animent ou au contraire impactent les paysages communaux. Elle met également en exergue les sensibilités et qualités paysagères de Mécleuves qui pourront être prises en compte dans les choix d'aménagement et de développement à opérer au sein du PLU.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION PERCEPTIONS PAYSAGÈRES



LEGENDE

Grandes structures paysagères

- Tissu bâti villageois
- Champ et prairie ouverte
- Boisement et relief

Éléments animant et impactant les paysages

- Ligne haute tension et pylones
- Route départementale et chemin de fer
- Front bâti perceptible dans le grand paysage
- Front bâti visible en de nombreux points de vue (position dominante)
- Bâti d'intérêt et silhouette villageoise historique se détachant dans les paysages
- Volume bâti imposant fortement perceptible

Points de vue

- Point de vue dominant les paysages de la commune et ses entités bâties
- Point de vue rapproché
- Echappée visuelle depuis les espaces habités



1.4. ENJEUX PAYSAGERS

De l'analyse paysagère du territoire communal peut ressortir un certain nombre d'enseignements pouvant guider les orientations d'aménagement et de développement à acter au sein du PLU.

La commune se caractérise notamment par des paysages ouverts et des vues multiples à prendre en considération. Dans ce contexte, **les limites physiques et paysagères ont tout intérêt à guider les futurs choix d'aménagement**, car ils confèrent leur ligne de force aux paysages. Il s'agit de manière générale du relief et du passage de lignes de crête. De manière plus spécifique, par exemple, la ligne de chemin de fer et le ruisseau de Champel composent des limites physiques pour le village de Frontigny.

Les villages et l'ensemble du territoire communal bénéficient de qualités qui leur sont spécifiques, qui sont stratégiques pour la qualité du cadre de vie, avec entre autres :

- Des silhouettes villageoises d'intérêt encore lisibles par endroit
- Des secteurs de vues sur l'église de Mécleuves
- Un bâti isolé d'intérêt au sein de vastes espaces agricoles (ferme de Champel)
- Des coteaux et vallons, et leur diversité paysagère, qui constituent des lieux de balade privilégiés

Cela invite à mener des réflexions particulières dans le cadre d'aménagements aux abords de ces lieux stratégiques pour préserver au mieux des perspectives et des façades bâties remarquables. La valorisation de ces qualités, en tant que telles, constitue également des pistes d'aménagement.

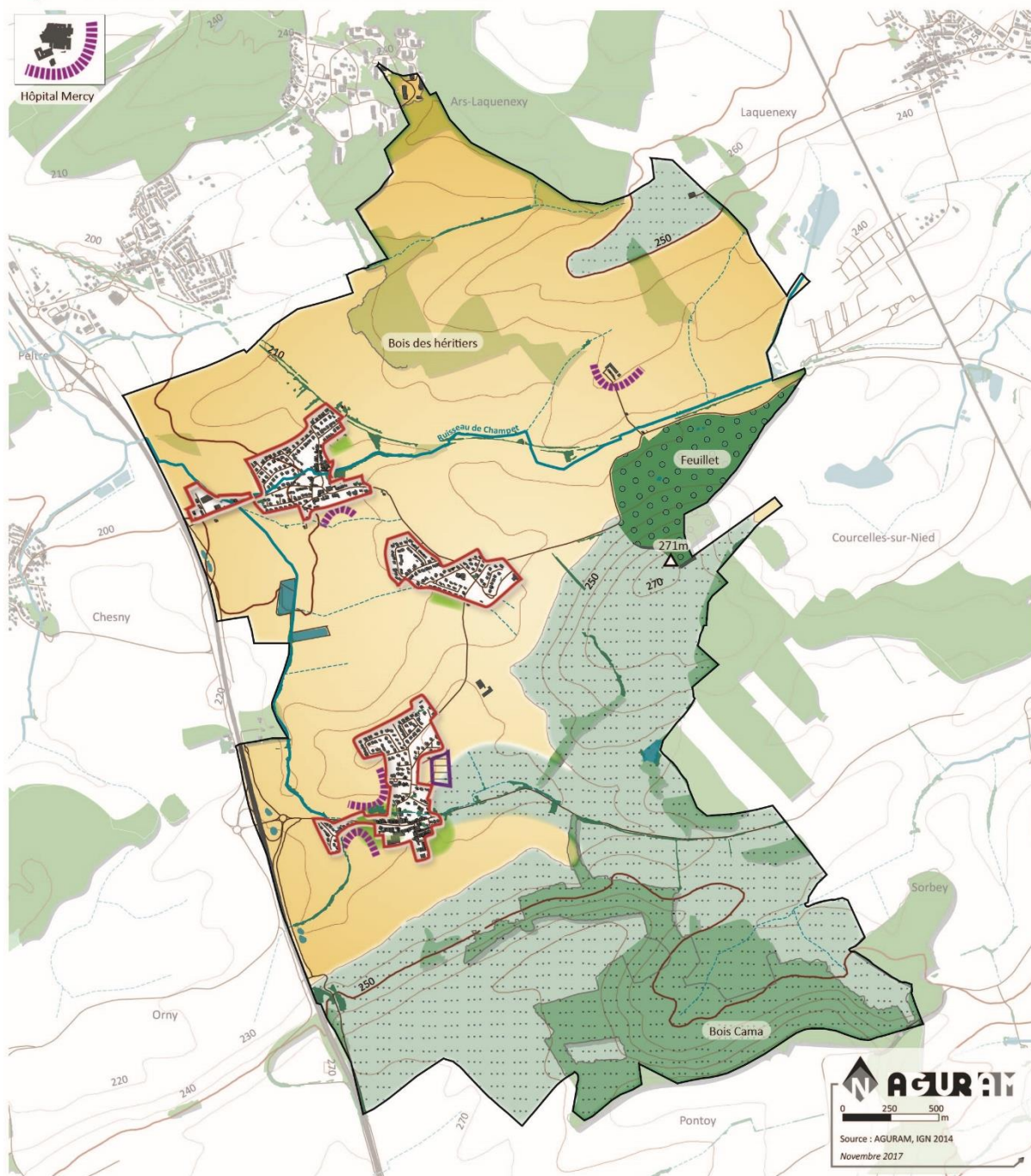
De multiples vues s'ouvrent donc sur les espaces bâtis de la commune. **Par ailleurs des perspectives depuis les espaces bâtis peuvent également être prises en considération** et invitent à une réflexion dans l'implantation de nouvelles constructions.

Finalement, des éléments structurants pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU : les ripisylves, les boisements isolés, les haies arbustives, ainsi que les vergers et les jardins aux abords des constructions. Ceux-ci jouent un rôle de transition douce entre les habitations et les espaces agricoles et viennent animer des espaces pour l'essentiel ouverts.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



LEGENDE

- | | |
|--|---|
| Des paysages ouverts et de multiples points de vue sur les espaces habités | Des côteaux et vallons, présentant une diversité paysagère animant les paysages de la commune |
| Des bâtiments et silhouettes villageoises d'intérêt | Ripisylve et haie arborée animant les paysages agricoles ouverts |
| | Trame de jardins et vergers créant des espaces de transition paysagère |



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de
Mécleuves

DIAGNOSTIC
Contexte Urbain

Date de référence du dossier :

21/01/2020

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	24/06/2019
Approbation	DCM	17/02/2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MÉCLEUVES

Approbation du PLU

DCM*

17/02/2020

** DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE URBAIN	4
1.1. Armature et entités urbaines	4
A. Les noyaux villageois historiques	4
B. Les extensions urbaines des années 1960 à nos jours	8
C. Bâtiments institutionnels et équipements publics	12
D. Tissu artisanal et industriel à Frontigny	14
E. Ensembles bâtis agricoles isolés	15
1.2. Densités	16
1.3. Patrimoine bâti & Espaces publics	20
A. Espaces publics	20
B. Patrimoine bâti	21

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. LE CONTEXTE URBAIN

1.1. ARMATURE ET ENTITÉS URBAINES

Le rapport de présentation analyse les différents tissus bâtis de la commune afin de mettre en exergue leurs diverses caractéristiques urbaines et architecturales ; et ainsi y adosser des objectifs de préservation et/ou d'évolution adaptés.

A. Les noyaux villageois historiques

Les deux noyaux villageois de la commune correspondent à deux anciennes communes ayant fusionné en 1811, Frontigny et Mécleuves. Lanceumont est sortie de terre beaucoup plus récemment dans une dynamique d'évolution de la commune, historiquement rurale et agricole, vers des fonctions et un tissu bâti dits « périurbains ».

A.1. Deux centres anciens d'origine rurale

Les centres villageois de Mécleuves et de Frontigny se composent d'un bâti rural s'organisant, comme pour la plupart des villages lorrains, en « village – rue » avec un bâti étroit, mitoyen et dégageant des usoirs sur la rue. Dans les deux villages ce bâti alterne avec des fermes, en activité ou non, de type « villageoise » ou « château ».

A.2. Bâti rural de type village rue

Le bâti le plus ancien de la commune se caractérise par des constructions jointives, alignées sur rue, étroites, plus profondes que larges et aux toitures peu pentues.

Certaines de ces constructions bénéficient d'un travail de façade remarquable (encadrement en pierre de Jaumont notamment).



Ces maisons et fermes à l'origine dégagent côté rue des usoirs plus ou moins profonds, particulièrement larges et lisibles rue de la croix du Mont à Mécleuves.



A l'arrière, les jardins attendant au bâti dotent ces habitations d'un espace d'agrément et animent les paysages du village.



Ils composent des fronts bâtis continus et semi continus. A Mécleuves, un front bâti continu, caractéristique d'un village-rue, longe sa rue historique principale. L'effet de village-rue est moins marqué à Frontigny, y compris le long de la rue des Jardins. Le bâti rural n'y est pas toujours jointif, il est plus ou moins en recul par rapport à la rue et certains usoirs ont été clôturés. Des habitations plus récentes, et qui ont tendance à s'isoler, sont également venues s'implanter le long de la rue.



Rue de la croix du Mont à Mécleuves et Rue des jardins à Frontigny

Les formes urbaines originelles des centres anciens de Mécleuves et Frontigny sont un peu plus complexes qu'un village-rue, **leur bâti s'organise sur plusieurs rues et dégage ainsi des places et îlots bâtis** :

A Mécleuves, un îlot bâti existe au croisement des rues de la Fontaine Romaine, des Champs Fleuris et du Saulcy. Le bâti y est plus ramassé, les espaces privatifs y sont resserrés et la rue prend moins d'ampleur, la rue est donc marquée par une plus forte présence de la voiture.



A Frontigny, le bâti d'origine rurale s'organise sur plusieurs rues et dégage des îlots bâtis et un vaste espace non bâti. Aujourd'hui celui-ci constitue un vaste espace vide au sein du village, avec de futurs aménagements ; il se structurera pour créer un véritable espace de centralité pour Frontigny



A.3. Bâti d'origine rurale de type ferme villageoise et château

Les centres anciens de Frontigny et Mécleuves se composent également de fermes dites villageoises. Ce bâti occupant historiquement des fonctions agricoles (habitations et granges) est majoritairement implanté en sortie de village au sud, au contact des terres agricoles.

Ces fermes villageoises sont plus volumineuses et sont parfois organisées sur cours. Elles sont implantées de manière parallèle à la rue, accompagnées d'un usoir historiquement non clôturé ; elles présentent des portes de grange en façade sur rue et bénéficient, ou souffrent, de requalifications disparates.



Fermes villageoises à Mécleuves

Parmi elles, des fermes sont aujourd'hui en activité et sont imbriquées dans le tissu bâti villageois, avec à Mécleuves l'implantation d'hangars plus récents en extension arrière du bâti principal implanté sur rue.

A Mécleuves, un ensemble bâti remarquable se démarque par la qualité de sa façade et des espaces publics qui l'accompagnent



A Frontigny, les fermes villageoises correspondent à d'imposantes bâtisses dotées de jardins et de vergers sur rue (accompagnés d'un mur en pierre ou non), qui laissent aujourd'hui des respirations dans le tissu bâti au sud du village et offre des ouvertures visuelles sur les paysages alentours. Ces volumes bâtis sont aujourd'hui plus ou moins remaniés, ce qui laisse parfois peu de traces des éléments architecturaux constitutifs des fermes lorraines.



Ferme villageoise à Frontigny

La ferme située Place de la Libération du 15 novembre 1944 à Mécleuves est dite de type ferme château ou ferme fortifiée, de par la présence d'une tour et son organisation en carré autour d'une cour



A.4. Un tissu bâti d'origine rurale en pleine évolution résidentielle

Dans les tissus bâtis les plus anciens de la commune, la vocation résidentielle du bâti s'affirme. Cela traduit la tension du marché de l'habitat dans ce secteur. Au sein des enveloppes ou emprises du bâti rural se créent des logements de type appartement, ce qui participe à une diversification du parc de logement à l'échelle de la commune.

Cela entraîne de fortes évolutions pour ce bâti :

- ◇ **évolutions d'usage** : aménagement de plusieurs logements dans une habitation, création de logements au sein d'anciennes granges : ces évolutions se traduisent notamment sur l'espace public par une plus forte présence de la voiture, multipliée par le nombre de logements quand aucune solution de stationnement n'existe sur la parcelle.
- ◇ **évolutions architecturales** : quelques opérations de démolition-reconstruction passées ou en cours, et des opérations de rénovation qui entraînent des modifications de façades (création de nouvelles ouvertures notamment, disparition de grandes portes en bois, etc.) avec un respect du bâti d'origine variable d'une opération de réhabilitation à l'autre.

Des évolutions architecturales et d'usage du bâti rural



Ce tissu urbain plus complexe qu'un « simple » village-rue présente un véritable intérêt aujourd'hui (il compose des espaces publics animant le tissu urbain : ruelles, place) mais il entraîne aussi des enjeux en termes d'urbanisme : la gestion de l'espace public et des implantations bâties dans des secteurs urbains contraints, la présence et la qualité d'espaces d'agrément à proximité d'un habitat dense et non doté d'espaces privatifs extérieurs et la gestion des stationnements.

Quelques habitations restent aujourd'hui inoccupées et se dégradent pour certaines d'entre elles. Cette vacance est liée à un prix de vente manifestement inadapté ou encore à une occupation très ponctuelle. Par ailleurs, toutes les habitations de la commune ont fait l'objet d'une réhabilitation et sont, pour la plupart, occupées.



B. Les extensions urbaines des années 1960 à nos jours

Les villages se sont considérablement développés, en termes d'occupation du sol et de présence dans les paysages depuis les années 1960. Un développement, avec des pratiques qui ont évolué au fil des décennies en lien avec nos modes d'habiter qui ont eux-mêmes évolué de manière générale et avec un marché de l'habitat qui s'est progressivement tendu.

B.1. Une forte évolution de la silhouette urbaine des deux villages et l'émergence de Lanceumont

A Mécleuves, le développement urbain s'est globalement fait vers le nord, par l'implantation de « poches de développement » le long de la rue de la Croix du Mont qui s'est fait par époques successives des années 1960 à aujourd'hui, avec un lotissement en cours d'aménagement.

En dehors du lotissement des Chanterelles, **le sud de la rue principale et historique du village a laissé place à un développement d'ordre agricole** avec l'agrandissement des fermes en activité (hangars, silo) au contact des pâtures et cultures s'adossant à la côte au Sud.

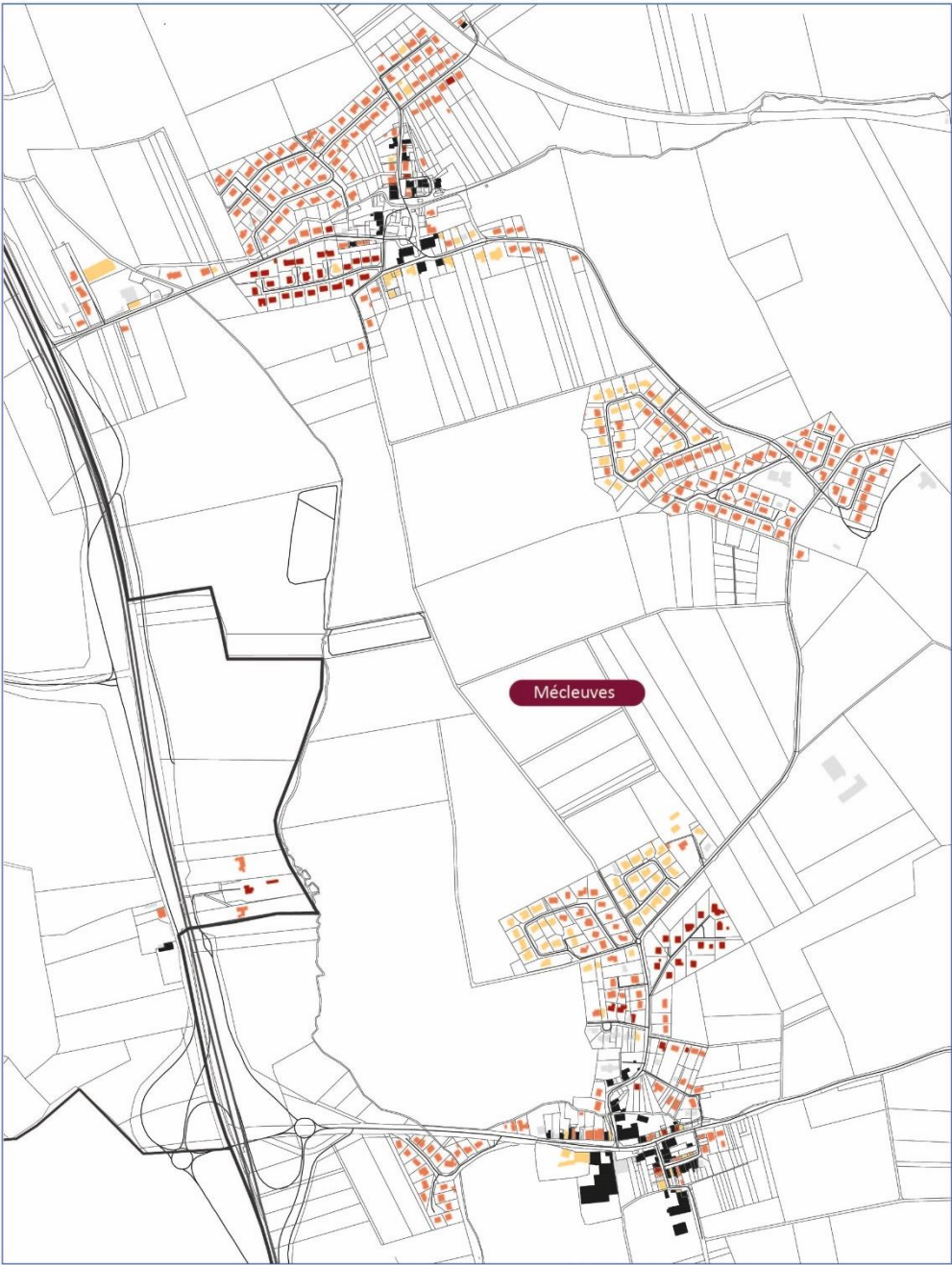
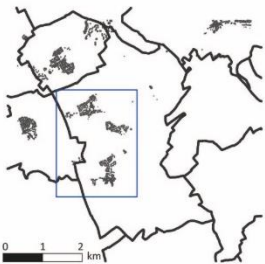
Comme pour le reste de la commune, Frontigny s'est principalement étendu par voie de lotissements, mais aussi de manière linéaire, le long des chemins et voies d'accès au village (chemin du bois de Frontigny, D70E). L'extension du tissu urbain de Frontigny s'est fait par à coup, avec deux vagues de création de lotissements, dans les 1960-1970 puis les années 1990, à l'ouest et au nord du noyau villageois.

Le ruisseau du Champ de Bœuf et la ligne de chemin de fer constituent aujourd'hui les limites est et ouest du village de Frontigny.

Lanceumont possède une existence beaucoup plus récente, avec un développement résidentiel adossé à la création d'un groupement scolaire dans les années 1970, au croisement des routes connectant Frontigny à Mécleuves. Il traduit la politique de développement et de renforcement des équipements (assainissement, lotissements) amorcée à cette époque par la commune. Il est aussi le témoin d'un mode d'extension urbaine qui était alors pratiqué à cette époque, non adossé à une structure urbaine préexistante, dit *ex nihilo*. Il concrétise également « le virage » périurbain et résidentiel pris par la commune depuis les années 1970. Comme pour Frontigny, Lanceumont a connu deux importantes vagues de développement au moment de sa création dans les années 1970 puis avec l'aménagement d'une vingtaine d'habitations dans les années 1990 – 2000.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ÉPOQUES DE CONSTRUCTION



LEGENDE

■ Avant 1951	■ Non renseigné
■ de 1951 à 1970	
■ de 1971 à 1999	
■ de 2000 à 2014	

B.2. Pavillonnaire discontinu

Le tissu pavillonnaire discontinu se distingue du bâti rural et des noyaux villageois par l'isolement des habitations par rapport à la rue et par rapport aux autres habitations, et par une plus faible présence d'espaces publics.

Un mode de développement dominé par l'aménagement de lotissements

Les lotissements et les pavillons constituent, depuis les années 1960, le principal mode de développement de l'habitat des territoires périurbains et participent par ailleurs à nourrir le phénomène d'étalement urbain, à Mécleuves comme dans l'ensemble des territoires français.

Depuis 1955 : évolution vers des paysages périurbains / Source « remonter le temps.ign.fr » / photos aériennes 2015 et 1955



Des années 1960 à aujourd'hui, une douzaine de lotissements a été aménagée sur la commune : des lotissements d'une dizaine à une vingtaine d'habitations et un lotissement de plus grande ampleur à Lanceumont. En 2017, les aménagements d'un nouveau lotissement débutent.

Organisés autour de leurs voies de desserte interne, se connectant aux routes préexistantes, ils se caractérisent en composant des entités urbaines à part, implantées sans recherche de continuité directe viaire ou bâtie avec le village préexistant.

De 1960 aux années 2000, les évolutions urbaines et architecturales les plus notables se caractérisent par :

- ◇ **Des systèmes d'impasses (aboutissant à des places de retournement) qui ont tendance à disparaître au profit de système de bouclage.** Toutefois, les lotissements constituent toujours des espaces urbains tournés sur eux-mêmes avec un même point d'entrée et de sortie. Par endroit, la voirie laisse place à des solutions d'accroche pour d'éventuels développements à connecter ; deux lotissements ont laissé des possibilités d'accroche et ont été aménagés sur deux époques distinctes à Frontigny et Mécleuves.
- ◇ **Des espaces publics aux fonctions limitées, mais un peu plus travaillés avec le temps :** dans les lotissements aménagés dans les années 60 – 70, les impasses constituent les seuls espaces publics dont l'usage est réservé à la voiture et est dévolue à une fonction de desserte des parcelles. Ces espaces publics laissent une place importante à la voirie : emprise de chaussée importante, un seul type de matériau au sol. Ils ont tout de même évolué avec l'organisation de stationnements mutualisés par endroit, et vers une recherche de connexions piétonnes avec le centre villageois, de raccourcis piétons au sein de quartiers à Frontigny et Lanceumont.
- ◇ **Un traitement de la limite entre l'espace privé et public qui a tendance à ouvrir l'habitat sur la rue :** une majorité de murs bahuts surmontés de haies persistantes ont été aménagés, en grande majorité des années 60 aux années 90 ; ils limitent ainsi les ouvertures paysagères depuis les lotissements. Les habitations les plus récentes se singularisent par l'absence de clôtures ; le bâti s'ouvre davantage sur l'espace public
- ◇ **Des implantations majoritairement parallèles à la rue,** hormis pour les tous premiers lotissements des années 1960 - 1970, où les habitations suivent une orientation générale à l'échelle de leur quartier
- ◇ **Des typologies architecturales fortement liées à leurs époques de construction :** créent une uniformité importante au sein des quartiers, mais pas entre eux ; des contrastes qui auront tendance à s'estomper avec le temps, au grès des opérations de réhabilitation, d'extension de pavillons.

Années 1960 - 1970 :

Une forte ampleur du développement pavillonnaire / un style architectural très marqué (quatre pans, rez-de-chaussée surélevé, murs bahuts surélevés de haies) / un bâti qui disparaît le plus souvent derrière des clôtures ou haies de thuyas



Années 2000 - 2010 :

Lotissement « revers du Mont » : des formes plus hétérogènes / des couleurs très homogènes / apporte une cohérence au sein de cet ensemble mais pas forcément avec le reste du village au sein duquel il vient s'insérer



Le Clos de la Ronce : les habitations viennent chercher des positions dominantes sur le mont qui domine l'église et le village historique de Mécleuves / en conséquence une lisibilité lointaine et une plus forte exposition vis-à-vis de la voie rapide



Le développement de l'habitat, par aménagement de lotissements, permet d'optimiser l'usage de l'espace et d'organiser le développement. Toutefois cela ne se fait pas toujours au profit de l'intimité et du confort des habitations qui viennent s'y implanter. Des réflexions d'aménagement menées projet par projet entraînent un phénomène d'addition dans les tissus bâtis et créent des « effets de masse », comme en témoignent les chiffres d'évolution de la population.

Des constructions au "coup par coup"

Entre et aux abords des pavillons construits sur la base d'un plan d'aménagement d'ensemble, quelques pavillons ont été réalisés au « coup par coup » : il en résulte un aménagement urbain plus "composite", synonyme de plus de diversité dans les typologies bâties et le découpage parcellaire.

Ces constructions pavillonnaires se sont notamment faites **en extension linéaire le long des voies existantes** : de part et d'autres du bâti rural historique, avec un étirement mesuré de chaque côté du village rue de Mécleuves, limité au ruisseau qui embrasse le village historique. Ce mode de développement est plus étiré à Frontigny le long des voies d'accès au village.

Des pavillons sont venus s'implanter **dans les interstices laissés entre les opérations d'aménagement de lotissement** : cela peut venir bloquer des possibilités pour un développement en profondeur, notamment le long de la rue de la croix du Mont, remontant vers le nord.

Des pavillons se sont implantés à l'emplacement de jardins situés aux abords du bâti historique de la rue de la Fontaine Romaine à Mécleuves



L'aménagement au coup par coup de pavillons entraîne un développement plus mesuré et progressif, mais il en résulte également une optimisation moins importante des investissements publics (notamment lorsque le développement s'égrène le long des rues et chemins existants) ainsi qu'une forme urbaine et une qualité des espaces publics moins maîtrisés.

B.3. Ensemble des maisons jumelées

Parmi les opérations de lotissements, qui dans leur large majorité se composent de pavillons isolés sur leurs parcelles, **la rue Elie Fleur se distingue en étant bordée de maisons mitoyennes** (six au total). Cette rue, située juste au-dessus de l'église de Mécleuves, se démarque également par des implantations sur des limites séparatives de maisons individuelles sur lot libre. Ces habitations datant de 2006 traduisent une tendance à la densification des opérations les plus récentes.



A Frontigny également, deux ensembles de maisons jumelées ont été bâtis au sein d'un vaste lotissement de pavillons discontinu.

C. Bâtiments institutionnels et équipements publics

Grâce à leur implantation, leur dimension et les fonctions qu'ils abritent, les équipements et les bâtiments publics créent des centralités et animent les paysages bâtis du village. Le PLU pourra apporter des outils réglementaires spécifiques notamment pour anticiper leurs besoins d'évolution.

Le bâti institutionnel et les équipements de la commune, aux époques de constructions et aux fonctions diverses, sont venus s'adosser au relief et à leur environnement immédiat pour affirmer leur rôle dans la vie villageoise.

Les bâtiments religieux et institutionnels se distinguent par leur position dominante (église et ancienne mairie de Mécleuves) ou leur accroche à la rue (**mairie de Mécleuves**, qui est l'ancien presbytère, et bibliothèque de Frontigny).



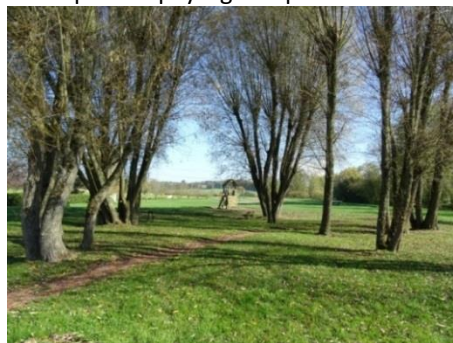
L'église possède une position dominante dans les paysages de la commune, installée en promontoire, en surplomb du village historique, sur un replat en contrebas du mont. **L'ancienne mairie** est venue s'adosser à la position dominante de l'église.



La bibliothèque de Frontigny ne possède pas de dimension particulièrement remarquable mais crée tout de même une centralité et se distingue par son implantation directe sur la rue et les espaces publics qui les accompagnent.



Les aires de jeux et les terrains de sports de la communes s'ouvrent pour certains d'entre eux sur leurs espaces naturels alentour et les dotent ainsi de qualités paysagères particulières.



A Lanceumont, le **groupement scolaire** ne présente pas de qualité architecturale particulière, il ne fait pas l'objet de travail spécifique en façade sur l'espace public. Le **foyer socio-éducatif** s'articule peu avec l'espace public et il est peu lisible dans le paysage.



Par ailleurs, à la pointe nord du ban communal, sont venues s'implanter **des constructions du CHS (centre hospitalier de Jury)** qui, pour l'essentiel, s'organisent sur le territoire de la commune de Jury. Ces constructions étaient inscrites dans le POS de Méclevés dans une zone NC (non constructible).

Ces constructions devront faire l'objet d'une réflexion particulière en cohérence avec le PLU de la commune de Jury, sachant que le CHS vient de fusionner avec le Centre hospitalier de Lorquin, l'occupation du site est susceptible d'évoluer à l'avenir.

D. Tissu artisanal et industriel à Frontigny

Des locaux d'activités sont venus se greffer à la voie de grande circulation D955, à la sortie du village de Frontigny. Le site et les bâtiments qui le composent sont lisibles dans le paysage, en vue lointaine depuis la route départementale.

Vue nord sur les locaux d'activités artisanales de Frontigny



Comme pour de nombreuses zones d'activité, elle présente des aménagements sommaires à portée fonctionnelle.

Ce site d'activités se singularise par la mixité des fonctions qu'il présente, en étant en contact direct avec un habitat pavillonnaire. Des habitations sont ainsi voisines des deux hangars composant principalement le site d'activité, et ce dans un espace contraint, entre la voie de circulation et le ruisseau.

La zone d'activité, ses locaux d'activités, ses espaces de voirie et de stationnement appartiennent à une société de transport qui occupait initialement les locaux et qui ont été reloués par la suite à différentes entreprises, dont récemment une épicerie. Cette situation pourra peut-être à terme causer des difficultés, notamment lors de la revente des habitations desservies par cette voirie privée. En 1997, la commune a fait une demande de rétrocession de cette voirie auprès de la société après remise en état ; cette demande est depuis restée sans suite. La commune a aujourd'hui en charge l'éclairage public du secteur.

E. Ensembles bâtis agricoles isolés

A l'extrémité nord de la commune, de l'autre côté du vallon creusé par le ruisseau de Champel, **le corps de ferme du lieu-dit de Champel constitue un ensemble bâti présentant de belles qualités patrimoniales**. Implanté sur un coteau, dessinant une limite physique au ban communal, la position en balcon du corps de ferme offre une vue dominante sur la commune et ses entités bâties. Les infrastructures traversant la commune (voie ferrée et ligne à haute tension) « isolent » la ferme du reste de la commune.

Le Lieu-dit du Champel : son corps de ferme et les vues ouvertes sur le territoire communal



Des hangars agricoles se sont implantés récemment à mi-chemin entre Mécleuves et Lanceumont, visibles depuis ces deux lieux dans les paysages ouverts de la commune ; ils traduisent la présence d'une activité agricole sur la commune.



Une organisation du bâti et des dynamiques à l'œuvre soulevant diverses enjeux et questions qui pourront trouver des réponses à travers les objectifs que se fixeront les élus au sein du PADD :

- Deux noyaux villageois, qui sont marqués par des alignements bâtis en « village-rue » sur plusieurs rues, par la présence de divers équipements publics et par des aménagements récents et en cours des espaces publics
- Des évolutions résidentielles du bâti rural qui interrogent les possibles évolutions de leurs façades à travers le PLU, les besoins futurs en termes d'espaces publics et notamment de stationnement
- Un tissu bâti à dominante d'habitat pour l'essentiel, en dehors d'un bâti à usage agricole et de quelques locaux artisanaux à Frontigny
- Un fort développement du tissu urbain par voie de lotissements, qui ont fait évoluer le village vers un statut résidentiel et périurbain
- Des premiers lotissements (années 1960) qui constituent un potentiel d'accueil de nouveaux habitants par renouvellement de la population de ces quartiers à prendre en compte dans la stratégie de développement des élus
- Un effet d'addition des opérations de lotissement et un certain manque de porosité entre différents secteurs d'un même village avec toutefois des chemins aménagés à Lanceumont et Frontigny qui pourraient peut-être être confortés par ailleurs
- Des lotissements aux espaces publics disparates qui interrogent la qualité des aménagements des futures opérations (types d'espaces publics, traitement des limites avec l'espace privé, organisation du bâti, chemins, etc.)

1.2. DENSITÉS

Les densités bâties sont calculées pour les différents types de tissus bâtis décrits ci-dessus. Ce calcul de densité (comprenant ou non les espaces publics et voirie) met en exergue la disparité des densités observées entre les différents types d'habitat et leur époque de construction et entre les différents modes de production urbaine (lotissement, coup par coup).

VILLAGE DE MECLEUVES	Superficie en hectares	Nombre de logements	Densité brute (avec espaces publics / voirie)	Espaces publics en hectares	Densité nette (hors espaces publics / voirie)	Taille moyenne des parcelles en m²
Noyau villageois	5.6	61	10.9	0.9	13.4	590
Pavillonnaire « diffus » le long des voies existantes	3.6	29	8	0.11	8.3	1 200
Pavillonnaire « diffus » au sein des anciens jardins	1.97	17	8.6	0.08	9	1 100
Lotissements pavillonnaires par ordre chronologique :		/	10	/	12.3	910
Les Chenevières (années 60)	2.14	13	6	0.31	7.1	1 400
Les Chanterelles (années 70)	1.99	19	9.5	0.42	12	800
Le Mont (années 70)	1.28	11	8.6	0.17	10	1 000
Le Clos de la Ronce (années 2000 – 2010)	1.76	17	9.7	0.21	11	1 100
Rue Elie Fleur (années 2000 – 2010)	0.56	9	16	0.07	18.3	540
Le Revers du Mont (années 2000 – 2010)	1.83	18	9.8	0.65	15.3	650

VILLAGE DE FRONTIGNY	Superficie en hectares	Nombre de logements	Densité brute (avec espaces publics / voirie)	Espaces publics en hectares	Densité nette (hors espaces publics / voirie)	Taille moyenne des parcelles en m²
Noyau villageois	6.1	60	9.8	1.2	12.2	430
Pavillonnaire « diffus » le long des voies existantes	5.97	44	7.7	/	7.7	1 750
Lotissements pavillonnaires par ordre chronologique :		/	9	/	10.7	930
La Saulaie (années 60 – 70)	2.62	25	9.5	0.33	10.9	900
Colombe (fin années 70)	3.64	36	9.9	0.67	12	820
Impasse des Mages (années 70 à aujourd'hui)	1.2	10	8.3	0.09	9	1 100
Les Vignottes (années 80)	1.66	15	9	0.32	11	890

LIEU DIT DE LANCEUMONT	Superficie en hectares	Nombre de logements	Densité brute Lgts/ha (avec espaces publics /voirie)	Espaces publics en hectares	Densité nette Lgts/ha (hors espaces publics / voirie)	Taille moyenne des parcelles en m ²
Lotissements pavillonnaires par ordre chronologique :		/	9.6	/	11.4	880
Lotissements années 70	5.4	53	9.8	0.8	11.5	870
Les Grandes Tournailles	4.8	45	9.3	0.8	11.2	880

La densité des maisons pavillonnaires diffuses, c'est-à-dire construites au coup par coup, le long des voies existantes ou dans l'ancien parcellaire jardiné, sont un peu moins fortes qu'au sein des lotissements, notamment à Frontigny. Cela traduit en fait une réalité marquée par de fortes disparités de tailles de parcelles. Il n'y a pas à proprement parler d'espace public à leur échelle, la voirie à un rôle moins local et joue un rôle de circulation à l'échelle du village ; elle n'est donc pas forcément intégrée dans le calcul des espaces publics / voirie.

Les pavillons aménagés au sein d'opérations d'ensemble, sont concernés par des tailles de parcelles de 800 à 1 000 m². La densité au sein des lotissements est donc relativement stable dans le temps, en dehors du premier lotissement de Méclevues, les Chenevières, aménagé dans les années 1960 (taille moyenne de parcelle de 1 400m²).

Ainsi, à Lanceumont, on observe une densité quasi constante entre les deux périodes de développement de lotissements. Toutefois, il existe une forte évolution des espaces publics entre ces deux périodes : cheminements et espaces verts à l'échelle du quartier, en complément des emprises de chaussée dévolues à la voiture aux Grands Tournailles.

Les voiries sont intégrées au fonctionnement des quartiers, la présence d'espaces publics et leur qualité (matériaux, place du piéton, place du végétal, etc.) sont variables d'un quartier à l'autre. De fait, aux Chanterelles, l'importance des espaces publics correspond à une large emprise de chaussée.

Au lotissement « Revers du Mont », une densité plus forte est observée pour de l'habitat pavillonnaire. Les habitations y sont sensiblement plus volumineuses, sur des parcelles sensiblement plus petites, tout en restant sur des implantations en milieu de parcelles (l'espace libre devient ainsi de plus en plus résiduel). Rue Elie Fleur, la construction d'habitations mitoyennes se traduit dans l'espace par une densité plus forte que pour l'ensemble des autres opérations immobilières aménagées uniquement de pavillons.

Au sein des noyaux villageois de Frontigny et Méclevues, une plus forte densité est liée à la forme urbaine originelle et aux nombreuses réhabilitations de granges et de maisons de village divisées en plusieurs logements. Les espaces publics et privés sont ici plus poreux (rapport à la rue plus fort, présence d'une vaste place à Frontigny, statut des usoirs). Qui plus est, la densité des noyaux villageois est modulée entre le parcellaire d'un bâti de type ferme et entre celui des « maisons lorraines », globalement moins important (parcelles de 300 m² rues Saulcy et de Champs Fleuris à Méclevues).

Le SCOTAM et les objectifs de densité des futures opérations d'habitat

Pour l'habitat, l'ensemble des secteurs d'extension de l'urbanisation de la commune devra permettre le respect d'un **objectif de densité brute de 20 logements/ha** (objectif à atteindre, au regard du DOO du SCOTAM, pour les « communes rurales et périurbaines » de 500 habitants et plus).

Cet objectif de densité s'applique globalement à l'échelle communale : il pourra être modulé sur plusieurs zones d'extension urbaines.

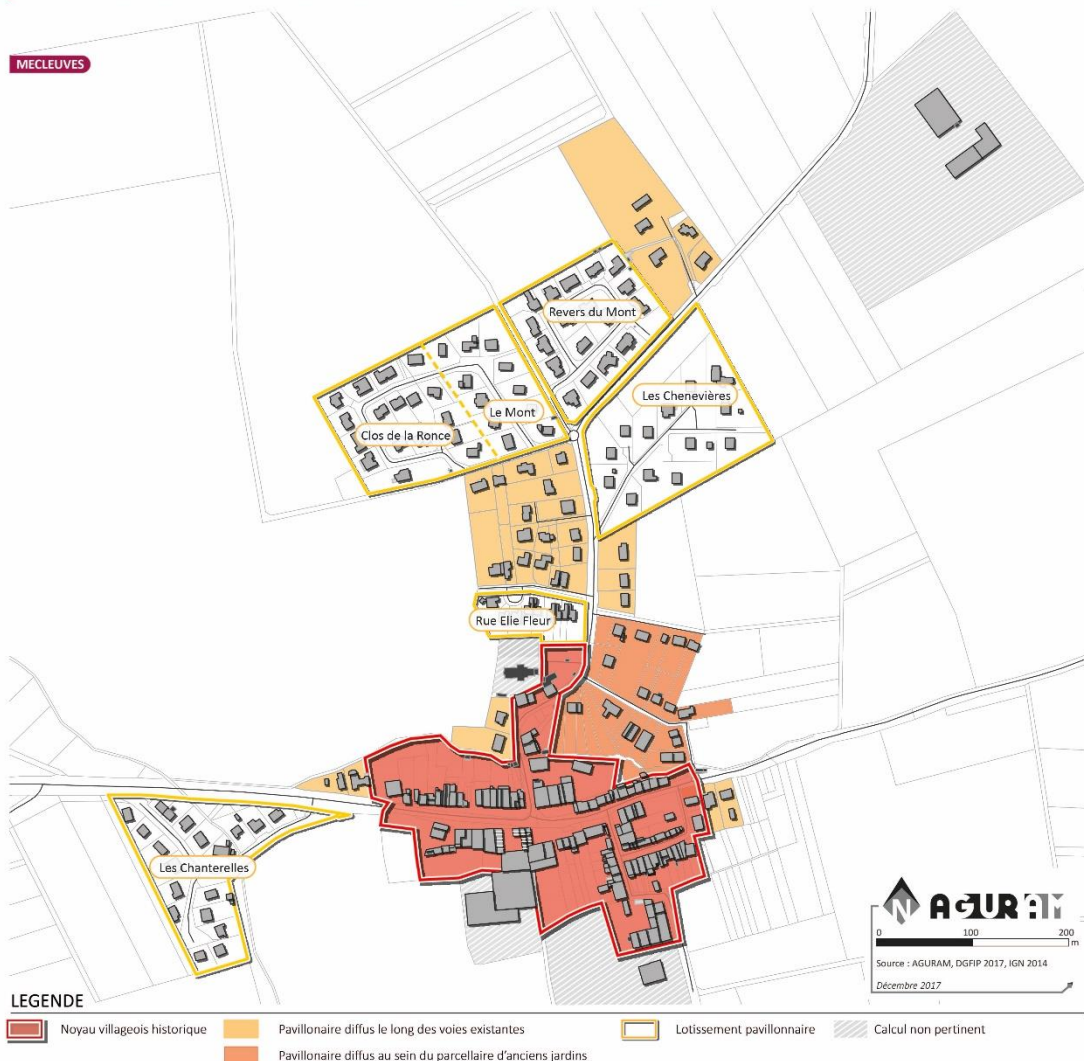
La densité brute inclut les espaces publics (voiries, aires de stationnement, aires de jeux...) strictement nécessaires à la vie du quartier. En revanche, elle n'intègre pas les autres équipements, infrastructures, parcs et espaces verts urbains.

- Une densité qui se renforce quelque peu dans certaines opérations de lotissement les plus récentes.
- Une densité qui sera amenée à se renforcer dans un objectif de compatibilité avec le SCOTAM.
- Une plus grande diversité de tailles de parcelles dans les autres types de tissus bâtis de la commune, qu'il s'agira de prendre en compte à travers le règlement du PLU.



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

DENSITÉS ET TAILLES MOYENNES DES PARCELLES



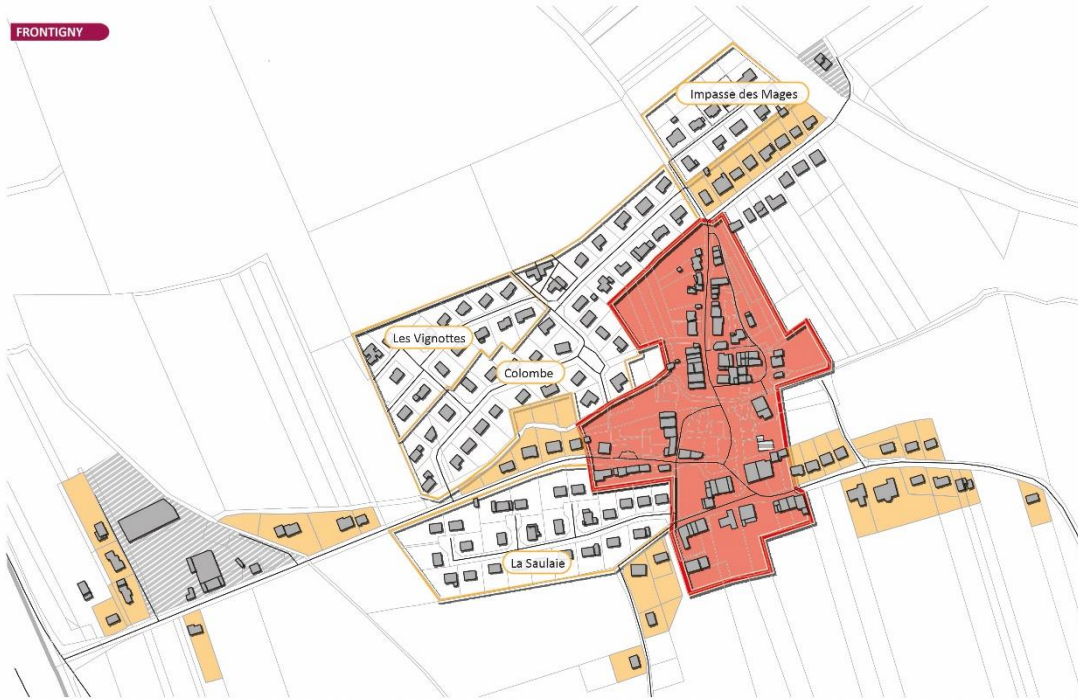
		Densité brute	Densité nette (hors espaces public / voirie)	Taille moyenne des parcelles
Méclevues	Noyau villageois	10.9 logements/ha	13.4 logements/ha	587 m ²
	Pavillonnaire diffus	Pavillonnaire diffus le long des voies existantes	8.3 logements/ha	1 200 m ²
		Parcellaire «anciens jardins»	9 logements/ha	1 100 m ²
	Lotissement pavillonnaire	Lotissement pavillonnaire	12.3 logements/ha	910 m ²
		Dont les Chenevières	7.1 logements/ha	1 400 m ²
		Dont rue Elie Fleur	18.3 logements/ha	540 m ²



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

DENSITÉS ET TAILLES MOYENNES DES PARCELLES

FRONTIGNY



LANCEUMONT



LEGENDE

Noyau villageois historique Pavillonnaire diffus le long des voies existantes Lotissement pavillonnaire Calcul non pertinent

		Densité brute	Densité nette (hors espaces public / voirie)	Taille moyenne des parcelles
Frontigny	Noyau villageois	9.8 logements/ha	12.2 logements/ha	428 m ²
	Pavillonnaire diffus	7.7 logements/ha	7.7 logements/ha	1 750 m ²
	Lotissement pavillonnaire	9 logements/ha	10.7 logements/ha	930 m ²
Lanceumont		Densité brute	Densité nette (hors espaces public / voirie)	Taille moyenne des parcelles
	Lotissement pavillonnaire	9.6 logements/ha	11.4 logements/ha	880 m ²

1.3. PATRIMOINE BÂTI & ESPACES PUBLICS

Le patrimoine bâti et les espaces publics que l'on rencontre à travers le ban communal de Mécleuves singularisent et animent le village, ils en structurent le tissu bâti et sont le support de lieux de vie.

A. Espaces publics

Au sein des différentes entités urbaines de la commune, le bâti est qualifié par des aménagements d'espaces publics, engazonnement des usoirs, rue de la Croix du Mont à Mécleuves, ou pose de pavés que l'on retrouve en différents points du territoire communal (ci-dessous rue des jardins à Frontigny).



Des aménagements récents et en cours viennent valoriser le centre ancien de Mécleuves, le bâti rural et les bâtiments institutionnels, **ainsi que le centre ancien de Frontigny**, de la rue des jardins à sa place centrale (projet en cours).



Plan Avant Projet, Place du village de Frontigny, janvier 2017, Stéphane Thalgotte

Les bâtiments institutionnels et les équipements publics, structurent ainsi d'autant plus le tissu bâti villageois en s'accompagnant d'un travail particulier de l'espace public qui remplit aux abords des centres historiques une diversité de fonctions (parvis, accès piéton, parking, aire de jeux, etc.).

Abords de l'église à Mécleuves et abords de la bibliothèque à Frontigny



A l'échelle des quartiers résidentiels, les espaces publics sont essentiellement utiles à la voiture (emprises de chaussée importantes, espaces de stationnement), toutefois ont également créé des chemins et des espaces publics avec l'usage de matériaux sortant d'une connotation routière (graviers, espaces enherbés, etc.). Ainsi, l'espace public central du lotissement des Grandes Tournailles, aménagé de quelques bancs, n'est plus particulièrement pratiqué aujourd'hui, toutefois il constitue **un espace de respiration au cœur du quartier**.

Espace public au sein du lotissement Les Vignottes à Frontigny et du lotissement les Grandes Tournailles à Lanceumont



B. Patrimoine bâti

Le territoire communal est doté d'éléments de patrimoine bâti qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques. Le règlement du PLU peut, au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme, cibler des éléments de paysage et de patrimoine et définir des prescriptions de préservation ou restauration adaptées

- ◇ **Eglise** : historiquement implantée à l'extrémité nord du village et en position dominante, une majorité de l'église a été refaite au XIXème siècle, puis son clocher a été reconstruit après la dernière guerre mondiale



Photo extraite du site internet de la commune de Mécleuves

- ◇ **Ancienne mairie de Mécleuves** : qui se distingue par sa position, isolée au-dessus du village historique et par sa façade



- ◇ **Ferme château ou ferme fortifiée, place de la Libération du 15 novembre 1944**



- ◇ **Bâti rural doté d'un travail de façade en pierre de Jaumont à Mécleuves, rue de la Fontaine Romaine**



- ◇ **Lavoir, doté d'une auge en pierre de Jaumont.** Il se distingue également par sa situation et ses abords : à l'interface de village de Mécleuves, de l'aire de jeux arborée et d'un départ de balade suivant les coteaux descendant jusqu'au village.

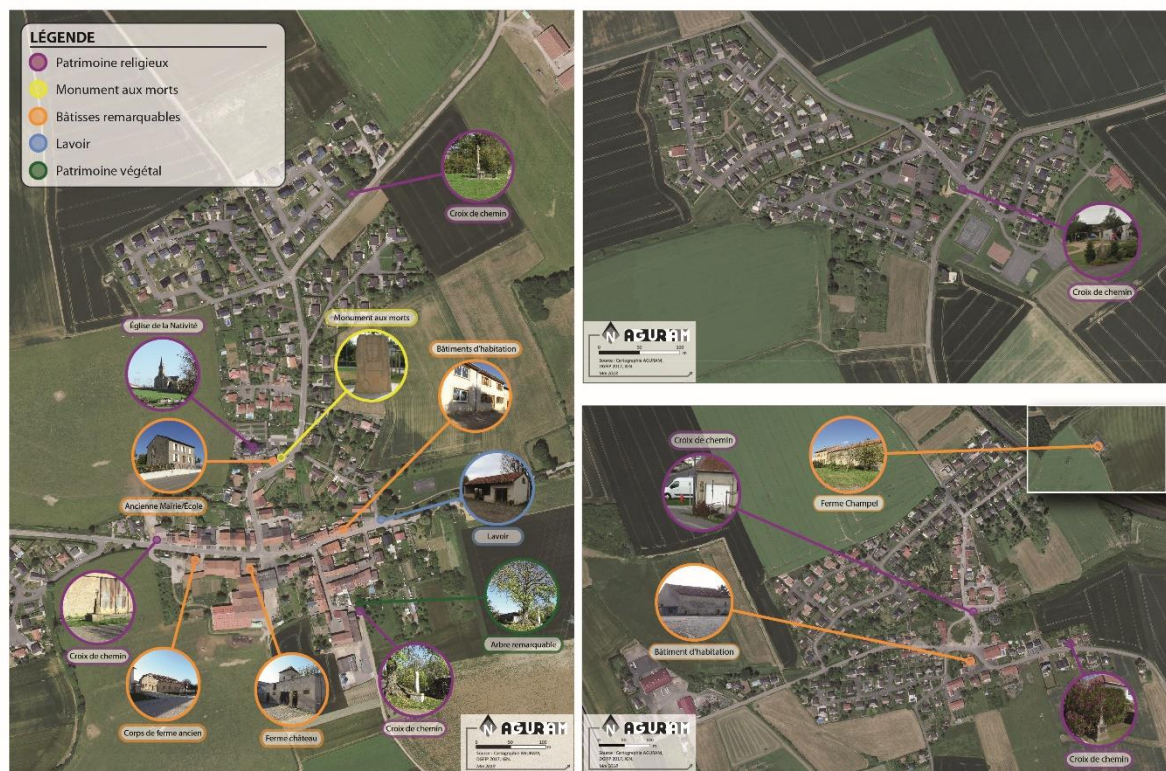


- ◇ **Calvaires situés en différents points du territoire communal**





COMMUNE DE MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PATRIMOINE REMARQUABLE



- Des espaces publics qui animent le tissu bâti des villages, reaménagés récemment dans les centres de Mécleuves et Frontigny
- Un rôle structurant des espaces publics, d'autant plus important dans une dynamique de développement résidentiel des villages de Mécleuves.
- Des espaces publics existants qui questionnent par extension les futurs aménagements à adosser aux futurs logements à créer (qualité, dimension, usage à y adosser, etc.)
- Un patrimoine diversifié (église, mairie, fermes villageoises et fortifiée, façades remarquables d'habitations rurales, calvaires, lavoir) qui mérite une attention particulière à travers le PLU



MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION

SYNTHÈSE ANALYSE URBAINE



LEGENDE

Tissu à dominante d'habitat

- Noyau villageois historique
- Bâti d'origine rurale de type «village-rue»
- Bâti d'origine rurale de type ferme
- Maisons pavillonnaires
- Maisons jumelées
- Opération d'ensemble, lotissement
- Opération en cours d'aménagement

- Trame de jardins/ vergers dans et aux abords du tissu bâti
- Arbres remarquables et alignements

Autres fonctions urbaines

- Bâti à usage agricole
- ▲ Equipements et principaux espaces publics

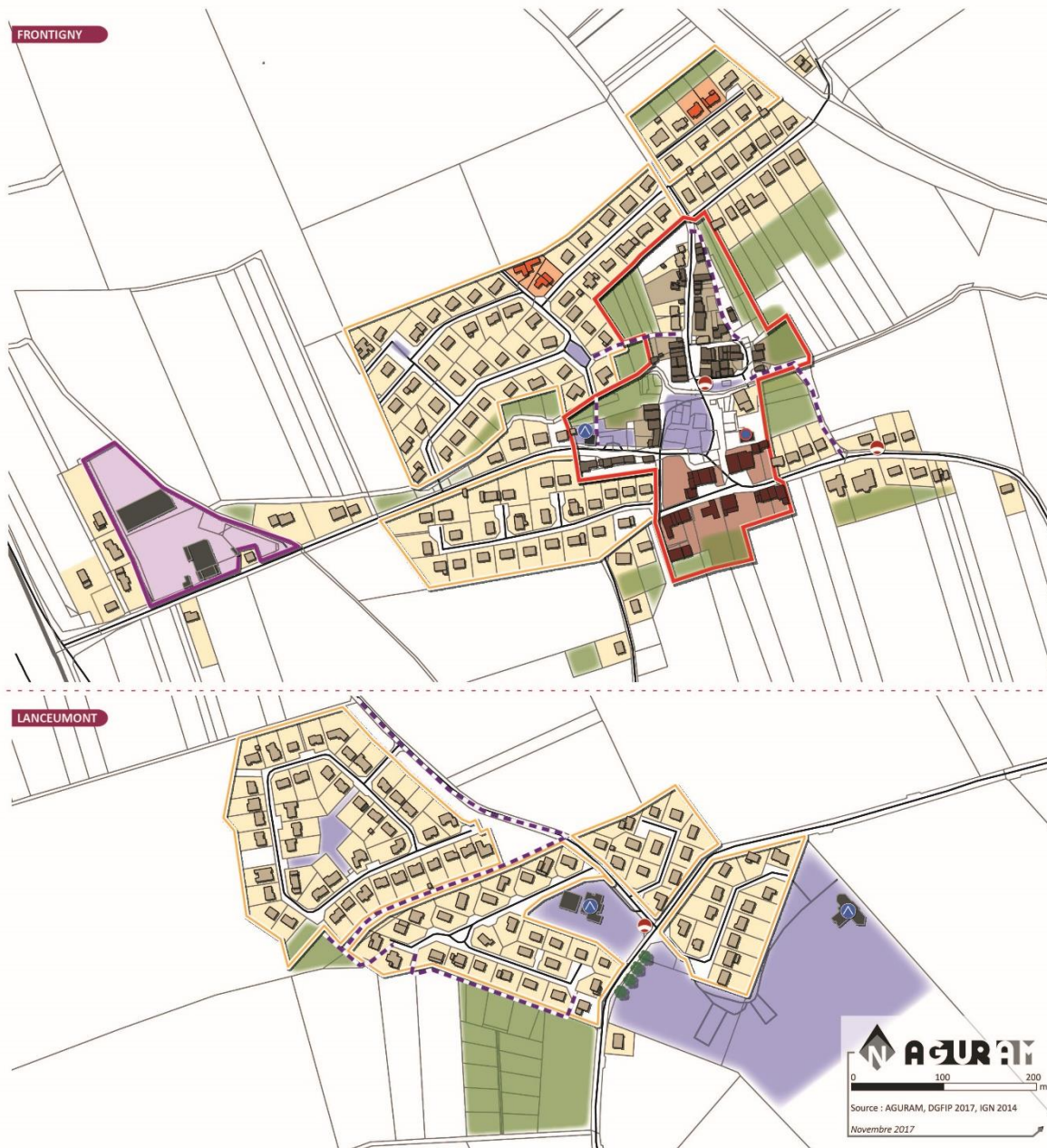
Patrimoine

- ✕ Croix/ calvaires
- Bâti remarquable





MÉCLEUVES / RAPPORT DE PRÉSENTATION SYNTHÈSE ANALYSE URBAINE



LEGENDE

Tissu à dominante d'habitat

- Noyau villageois historique
- Bâti d'origine rurale de type «village-rue»
- Bâti d'origine rurale de type ferme
- Maisons pavillonnaires
- Maisons jumelées
- Opération d'ensemble, lotissement

- Trame de jardins/ vergers dans et aux abords du tissu bâti
- Arbres remarquables et alignements

Autres fonctions urbaines

- Equipements et principaux espaces publics
- Chemins doux au sein de la ville
- Activités artisanales

Patrimoine

- Croix/ calvaires
- Bâti remarquable